
Plan régional
de développement
du territoire public

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Réalisation et rédaction : Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Direction : Normand Laprise

Équipe régionale : Gaétan Fortin
Hélène Gagné
Bruno Girard
Marie Rochette
Luc Valin

Collaboration :

André Bélec	Jean Jomphe
Yvon Bilodeau	Roger Larouche
Louise Brassard	Gérald Lavoie
Gaétan Couture	Aline Paradis
Jacques Descôteaux	Noël Patenaude
André Gagnon	Carl Tremblay
Johanne Girard	Jean-René Tremblay
Carol Harvey	

Collaboration spéciale : Michel Beaulieu

Conception et soutien à la réalisation : Direction générale de la gestion du territoire public

Coordination : Louise Pelletier

Collaboration spéciale : Manon Bergeron
Édouard Chrétien
France Dumais
Céline Guimont
Gilles Larochelle
Jean-François Larouche
Luce Sainte-Marie

Conception graphique : Christiane Leclerc communication

Production : Direction des communications

Diffusion : Direction générale de la gestion du territoire public

Avant-propos

Essentielle au développement du Québec, la mise en valeur du territoire public et de ses ressources doit se faire de façon harmonieuse et dans l'intérêt de la collectivité. C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a élaboré des outils de planification et des mécanismes de gestion qui favorisent une utilisation polyvalente, équilibrée et durable du territoire public au bénéfice de l'essor économique des régions.

Les plans régionaux de développement de la villégiature (PRDV), rendus publics en 1993, ont démontré la pertinence d'encadrer ce type d'utilisation du territoire. Cet exercice a également confirmé la nécessité d'un encadrement plus large afin de répondre à une demande d'utilisation de plus en plus diversifiée. Le MRNF a donc élargi son approche pour y intégrer l'ensemble des utilisations du territoire, les préoccupations des acteurs locaux et régionaux et les besoins de la population.

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) est le résultat de cette approche. Pour sa réalisation, le MRNF a entrepris une tournée d'information à travers le Québec afin de présenter le nouveau concept aux organismes concernés. Il a aussi créé, dans chacune des régions, une table de concertation afin de connaître les préoccupations et les besoins de ses partenaires régionaux et gouvernementaux et de les associer à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

Fort de cette concertation, le PRDTP sera désormais l'instrument privilégié pour favoriser la mise en valeur harmonieuse du territoire public en fonction des intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la région.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1	DÉFINITION, RÔLES ET ÉLABORATION D'UN PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC
CHAPITRE 1	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)..... 5
1.1	Définition..... 5
1.2	Rôles du Plan régional de développement du territoire public..... 5
1.3	Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public..... 6
1.3.1	Constat territorial et problématique de développement 6
1.3.2	Enjeux et concept de développement 7
1.3.3	Scénario de développement et plan d'action 7
CHAPITRE 2	CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC 9
2.1	Section récréotourisme..... 9
2.1.1	Définition du récréotourisme 9
2.1.2	Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme..... 9
2.1.3	Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme 10
2.1.4	Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme 13
2.1.5	Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public..... 13
PARTIE 2	PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
	SECTION 1 – RÉCRÉOTOURISME
REMERCIEMENTS.....	17
INTRODUCTION	19
CHAPITRE 1	TERRITOIRE D'ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL..... 19
1.1	Territoire d'étude 19
1.2	Contexte régional..... 20

CHAPITRE 2	CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE	25
2.1	Situation actuelle	25
2.1.1	Contexte national et régional du tourisme.....	25
2.1.2	Volet hébergement	27
2.1.2.1	La villégiature privée (chalet privé).....	27
2.1.2.2	L'occupation temporaire.....	28
2.1.2.3	L'hébergement commercial et le camping	31
2.1.2.4	La pourvoirie	31
2.1.3	Volet activités de plein air	32
2.1.3.1	Les activités reliées à la faune (pêche, chasse et observation).....	32
2.1.3.2	La motoneige	35
2.1.3.3	La motoquad.....	36
2.1.3.4	La randonnée non motorisée.....	37
2.1.3.5	Le ski alpin.....	38
2.1.3.6	Les activités nautiques.....	38
2.1.3.7	La cueillette de petits fruits et autres	39
2.1.4	Volet activités culturelles.....	39
2.2	Demande d'utilisation récréative	40
2.3	Potentiel de développement.....	43
2.4	Autres éléments de problématiques de développement	44
2.4.1	Protection de l'environnement	44
2.4.2	Multipllicité des usages	45
2.4.3	Information territoriale	45
2.4.4	Sites d'intérêt.....	46
2.4.5	Patrimoine collectif.....	46
2.4.6	Règles d'occupation	47
2.4.7	Services publics	48
2.4.8	Accessibilité routière.....	48
2.5	Synthèse du constat récréotouristique.....	49
CHAPITRE 3	ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX	51
CHAPITRE 4	CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT	55
4.1	Axe « Navigation »	59
4.2	Axe récréatif « Motoneige »	60
4.3	Axe récréatif « Motoquad ».....	61
4.4	Axe récréatif « Liens interparcs »	62
4.5	Secteur de planification 01 « Le territoire habité »	63
4.6	Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay ».....	65
4.7	Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »	66
4.8	Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »	68
4.9	Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs »	70
4.10	Secteur de planification 06 « Le Plétipi »	72

CHAPITRE 5	SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT	73
5.1	Dispositions générales	73
5.1.1	Dispositions régionales retenues dans le contexte de l'entente entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec relative à la villégiature riveraine sur les terres publiques	73
5.1.2	Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus	81
5.1.3	Aires d'intérêt	82
5.1.4	Îles publiques	83
5.1.5	Territoire municipalisé	83
5.1.6	Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan	83
5.1.7	Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin-Fjord du Saguenay »	84
5.1.8	Modalités pour le volet hébergement	84
5.1.8.1	Chemin forestier	84
5.1.8.2	Occupation non riveraine	84
5.1.8.3	Relocalisation	85
5.1.8.4	Approche de développement	85
5.1.8.5	Abri sommaire	86
5.1.8.6	Tour de guet	86
5.1.8.7	Hébergement commercial	86
5.1.8.8	Lacs occupés et non occupés	86
5.1.8.9	Camping	87
5.1.9	Modalités pour les activités de plein air	87
5.1.9.1	Refuge et relais	87
5.1.9.2	Randonnée non motorisée	88
5.1.9.3	Motoneige	88
5.1.9.4	Motoquad	88
5.1.9.5	Parcours canotable	89
5.1.10	Modalités pour les activités culturelles	89
5.2	Dispositions spécifiques pour les axes récréatifs	90
5.2.1	Axe « Navigation »	90
5.2.2	Axe « Motoneige »	91
5.2.3	Axe « Motoquad »	91
5.2.4	Axe « Liens interparcs »	92
5.3	Dispositions spécifiques pour les secteurs de développement (carte 6)	93
5.3.1	Secteur de planification 01 « Le territoire habité »	93
5.3.1.1	Secteur de développement 01-01 – MRC Le Fjord-du-Saguenay	94
5.3.1.2	Secteur de développement 01-02 – Ville de Saguenay	95
5.3.1.3	Secteur de développement 01-03 – MRC Lac-Saint-Jean-Est	96
5.3.1.4	Secteur de développement 01-04 – MRC Le Domaine-du-Roy	97
5.3.1.5	Secteur de développement 01-05 – MRC Maria-Chapdelaine	99
5.3.2	Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »	99
5.3.2.1	Secteur de développement 02-01 – Zec Buteux-Bas-Saguenay	100
5.3.2.2	Secteur de développement 02-02	101
5.3.2.3	Secteur de développement 02-03 – Zec de l'Anse-Saint-Jean	103
5.3.2.4	Secteur de développement 02-04 – Zec du Lac-au-Sable	104
5.3.2.5	Secteur de développement 02-05 – Zec du Lac-Brébeuf	105
5.3.2.6	Secteur de développement 02-06	106

5.3.3	Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »	107
5.3.3.1	Secteur de développement 03-01 — Zec Chauvin	108
5.3.3.2	Secteur de développement 03-02 — Zec Nordique	109
5.3.3.3	Secteur de développement 03-03	110
5.3.3.4	Secteur de développement 03-04 — Zec Martin-Valin	111
5.3.3.5	Secteur de développement 03-05	113
5.3.3.6	Secteur de développement 03-06 — Zec du Lac-de-la-Boiteuse	115
5.3.3.7	Secteur de développement 03-07	116
5.3.3.8	Secteur de développement 03-08 — Zec Onatchiway-Est	117
5.3.3.9	Secteur de développement 03-09	118
5.3.4	Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »	119
5.3.4.1	Secteur de développement 04-01 — Zec Mars-Moulin	120
5.3.4.2	Secteur de développement 04-02 — Réserve faunique des Laurentides	121
5.3.4.3	Secteur de développement 04-03 — Zec Kiskissink	122
5.3.4.4	Secteur de développement 04-04	123
5.3.4.5	Secteur de développement 04-05 — Zec de la Lièvre	125
5.3.4.6	Secteur de développement 04-06	126
5.3.4.7	Secteur de développement 04-07 — Réserve faunique Ashuapmushuan	127
5.3.4.8	Secteur de développement 04-08	128
5.3.4.9	Secteur de développement 04-09	129
5.3.4.10	Secteur de développement 04-10 — Zec de la Rivière-aux-Rats	130
5.3.4.11	Secteur de développement 04-11	131
5.3.4.12	Secteur de développement 04-12 — Zec des Passes	132
5.3.4.13	Secteur de développement 04-13	134
5.3.4.14	Secteur de développement 04-14	135
5.3.5	Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs »	136
5.3.6	Secteur de planification 06 « Le Plétiipi »	138
CHAPITRE 6	PLAN D'ACTION	139
6.1	Cadre d'élaboration et structure	139
6.2	Résultats attendus	140
6.3	Plan d'action	141
6.3.1	Actions liées aux interventions de développement	141
6.3.2	Actions liées à l'acquisition de connaissances	145
6.3.3	Actions liées à la planification du développement	149
6.3.4	Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides	156
6.3.5	Actions liées à l'évaluation des résultats attendus	162
6.4	Mise en œuvre du plan d'action	163
CHAPITRE 7	SUIVI ET MISE À JOUR DU PRDTP	165

SOMMAIRE	167
ANNEXE 1 : LISTE DES PARTENAIRES DU PRDTP.....	177
ANNEXE 2 : ENJEUX RÉGIONAUX GLOBAUX.....	180
ANNEXE 3 : CADRE D'ÉTABLISSEMENT DE MESURES DE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE L'HÉBERGEMENT COMMERCIAL ET LES AUTRES UTILISATIONS DU TERRITOIRE	181
ANNEXE 4 : RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTENU DES TABLEAUX INTÉGRÉS AUX CHAPITRES 4 ET 5	183
ACRONYMES	186
LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS EN PLANIFICATION TERRITORIALE.....	188
LEXIQUE	192
BIBLIOGRAPHIE	195

Liste des cartes

Carte 1	Territoire d'étude	21
Carte 2	Répartition de la villégiature	29
Carte 3	Hébergement commercial et activités de plein air.....	33
Carte 4	Concept de développement	57
Carte 5	Territoires particuliers	75
Carte 6	Scénario de développement	77

Liste des graphiques

Graphique 1	Rôles du PRDTP.....	6
-------------	---------------------	---

Liste des tableaux

Tableau 1	Territoire d'étude.....	20
Tableau 2	Objectifs de développement par dimension	52

Introduction

Le PRDTP est élaboré pour chaque région administrative du Québec qui comprend des terres publiques sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Il se compose de deux grandes parties. La première porte exclusivement sur des notions générales communes à l'ensemble des régions du Québec. Elle comprend deux chapitres : le premier traite de la définition du plan et de ses rôles et décrit les étapes de son élaboration. Le second chapitre présente le contexte de réalisation du plan. Ce contexte inclut les orientations relatives à la planification et à la gestion du territoire public, de même que les partenaires impliqués dans l'élaboration du plan, selon la section abordée.

La seconde partie présente le PRDTP de la région administrative. Elle comprend les éléments suivants : le constat territorial et la problématique de développement, les grands enjeux de l'utilisation territoriale, le concept de développement, le scénario de développement et le plan d'action.

Le récréotourisme est le premier thème traité. D'autres thèmes pourront être étudiés par la suite, comme l'industrie et le commerce, l'utilité publique ou communautaire, les territoires particuliers d'intervention, la préservation et la protection.

Un bilan du plan d'action compris dans le PRDTP sera effectué à chaque année.

Partie 1

Définition, rôles et élaboration
d'un plan régional
de développement
du territoire public

Saguenay–Lac-Saint-Jean

CHAPITRE 1 PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC (PRDTP)

1.1 Définition

Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public.

Il possède les attributs suivants :

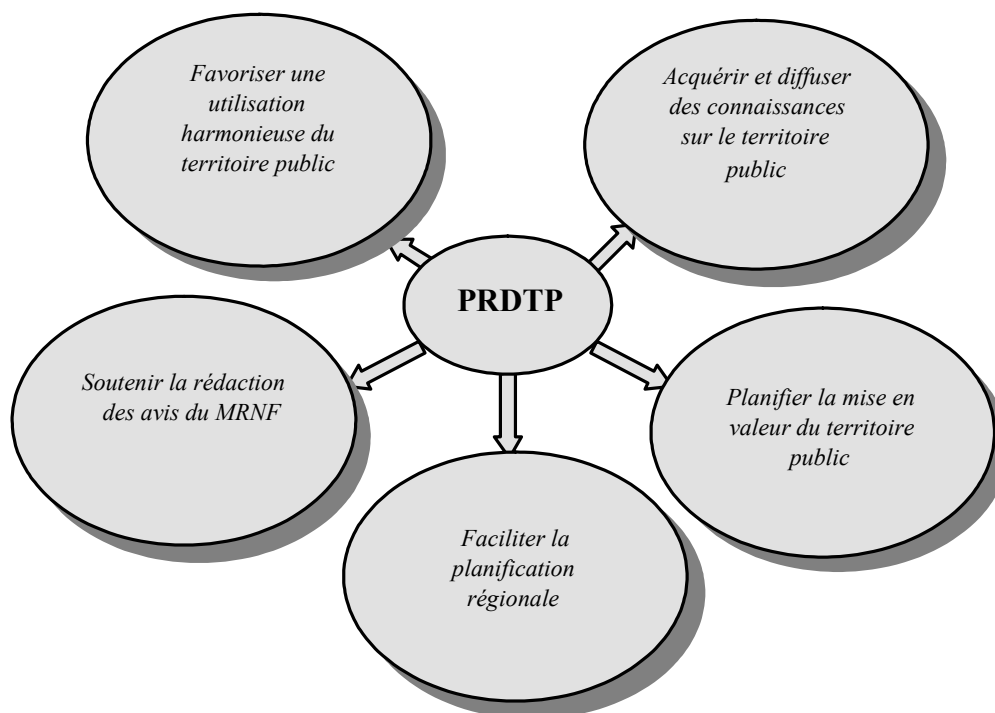
- ✓ **Progressif et modulaire** : il comporte plusieurs sections de planification et de développement du territoire, abordées selon les besoins et problématiques du milieu.
- ✓ **Évolutif** : il peut être modifié au fur et à mesure des besoins ou de l'émergence de nouvelles tendances.
- ✓ **Fiable** : son information est à jour.
- ✓ **Partagé** : il a fait l'objet de plusieurs consultations régionales auprès des organismes du milieu. De plus, il s'appuie sur un portrait territorial de la région qui traite de ses dimensions sociales, économiques et environnementales.
- ✓ **Concerté** : il associe les communautés régionales à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public.

1.2 Rôles du Plan régional de développement du territoire public

Les rôles du PRDTP sont multiples (voir graphique 1). Document essentiel à la mise en valeur du territoire public et à la planification de l'émission de droits fonciers, il favorise une utilisation harmonieuse du territoire et facilite les planifications régionales des partenaires du Ministère. Il constitue également un outil de connaissance, car son élaboration repose sur la collecte et l'analyse de multiples renseignements sur le territoire public.

Le PRDTP apporte en outre un soutien important à la production des avis du MRNF. Ces avis portent sur toutes les modifications liées aux territoires fauniques ou récréatifs, aux planifications forestières (plans généraux d'aménagement forestier, plans quinquennaux d'aménagement forestier et plans annuels d'interventions forestières), aux projets de promoteurs, aux parcs régionaux et à la planification des aires protégées et aux schémas d'aménagement et de développement des MRC.

GRAPHIQUE 1
RÔLES DU PRDTP



1.3 Étapes d'élaboration du Plan régional de développement du territoire public

La réalisation du PRDTP s'effectue par étapes. Chacune est assujettie à un processus de concertation au cours duquel le MRNF consulte plusieurs partenaires. Ces étapes sont, dans l'ordre : l'établissement du constat territorial et de la problématique de développement, l'identification des grands enjeux et du concept de développement, l'élaboration du scénario de développement et du plan d'action.

1.3.1 *Constat territorial et problématique de développement*

Le constat territorial vise à établir un portrait du territoire en fonction du thème à l'étude. Il peut comprendre une description de certaines caractéristiques de la région, la répartition des activités et infrastructures, l'évolution des tendances observées, les particularités de certaines parties du territoire, etc. Le constat présente également une analyse des potentiels. Il permet ainsi une lecture commune du territoire et de ses problématiques de développement.

1.3.2 *Enjeux et concept de développement*

Cette étape vise à identifier les grands enjeux liés à l'utilisation du territoire public. Ces enjeux peuvent être d'ordre économique, environnemental, social, éducatif, culturel, administratif ou institutionnel. Leur identification permet ensuite l'élaboration du concept de développement qui rend compte des orientations choisies et propose des objectifs de développement.

1.3.3 *Scénario de développement et plan d'action*

Le scénario de développement précise, à partir du concept, les objectifs spécifiques et les règles de développement qui s'appliquent à un cadre territorial plus circonscrit. Il définit des types d'intervention pour différents secteurs du territoire qui présentent une problématique particulière et des caractéristiques homogènes. Il s'appuie sur un découpage effectué en fonction de la connaissance du territoire et de ses besoins inhérents.

Le plan d'action, quant à lui, présente les dispositions prises pour la mise en œuvre du PRDTP. Il identifie les étapes de cette mise en œuvre, les moyens retenus à cette fin et les priorités d'atteinte des objectifs. Le plan d'action contient également un échéancier et la liste des partenaires associés à sa mise en œuvre.

CHAPITRE 2 CONTEXTE DE RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC

2.1 Section récréotourisme

2.1.1 *Définition du récréotourisme*¹

Le néologisme québécois *récréotourisme* englobe à la fois les secteurs du tourisme et du loisir. On qualifiera donc de *récréotouristique* un site ou une entreprise susceptibles d'attirer une clientèle touristique et qui favorise la pratique d'activités de loisir. Ces activités peuvent être d'ordre socioculturel, sportif, de plein air ou autre.

Dans le contexte du PRDTP, les activités de loisir s'exercent dans la région, mais en dehors du lieu de résidence. Elles comprennent donc les visites de musées et les activités sportives, par exemple, mais excluent la lecture ou la philatélie. Ces activités récréatives ne diffèrent du tourisme que par leur clientèle, qui est résidente ou excursionniste. Le récréotourisme, quant à lui, regroupe à la fois le loisir local, sans déplacement géographique important, le loisir d'excursion, hors de la localité mais sans hébergement, le tourisme d'agrément ou de vacances et le tourisme lié à des activités professionnelles².

2.1.2 *Orientations encadrant la réalisation du Plan régional de développement du territoire public – Section récréotourisme*

La réalisation du PRDTP s'inscrit dans la mission du MRNF qui consiste à « *favoriser l'acquisition de connaissances, la mise en valeur et l'utilisation optimale du territoire québécois et des ressources énergétiques, forestières et minérales, dans une perspective de développement durable, au bénéfice de la population* ». Les lois, les règlements, les politiques et les programmes du MRNF guident la formulation des orientations et des objectifs du PRDTP, de même que des priorités d'intervention qui en découlent. Par ailleurs, le plan s'appuie sur les caractéristiques particulières du territoire public de chaque région, sur les outils de planification des partenaires gouvernementaux et régionaux ainsi que sur les résultats de ses propres activités de concertation et de consultation.

Les orientations du Plan stratégique du MRNF influencent également l'élaboration du PRDTP. Ces orientations sont les suivantes : favoriser la connaissance du territoire et des ressources et contribuer au développement de leur potentiel économique; faciliter une utilisation polyvalente de ce territoire et de ces ressources dans l'intérêt de la collectivité québécoise; contribuer au respect de l'environnement et offrir des services de qualité aux citoyens.

¹ Denys Lessard, Tourisme Québec.

² Pierre Bellerose, *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988, p. 25.

2.1.3 Documents de base pour la planification et la gestion du récréotourisme

Pour l'élaboration du PRDTP – Section récréotourisme, le MRNF a eu recours à divers documents qui encadrent la planification et le développement des activités récréatives sur le territoire public. Ces documents énoncent des orientations, des principes ou des normes de gestion des terres publiques, particulièrement en matière d'hébergement.

Ces documents sont les suivants :

- ✓ Le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide a été élaboré à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec. Il s'applique particulièrement au développement de la villégiature.
- ✓ L'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public entre le ministère des Ressources naturelles (MRN) et la Société de la faune et des parcs du Québec, ratifiée en février 2001. Cette entente a été revue afin d'y inclure les nouvelles réalités découlant de l'expérience des plans régionaux de développement de la villégiature.
- ✓ La Loi sur les terres du domaine de l'État et le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Cette loi et ce règlement encadrent l'émission de droits fonciers et les modalités de camping temporaire sur le territoire public.
- ✓ Les orientations sur les abris sommaires.

2.1.3.1 Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public

Afin d'appuyer le développement de la villégiature sur des règles minimales communes aux régions, le MRNF a élaboré en 1994 le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Ce guide vise à encadrer le développement de la villégiature dans les cas de location ou de cession de terres à cette fin par le MRNF. Les partenaires gouvernementaux et régionaux ont participé à l'élaboration de ce document.

L'orientation à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « **Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire** ». À cette fin, le MRNF retient les objectifs de développement suivants :

- ✓ Planifier un développement de la villégiature qui n'entraîne aucune nuisance.
- ✓ Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu.

-
- ✓ Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau.
 - ✓ Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation et favoriser l'intégration de cette diversité dans les projets de développement.
 - ✓ Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative.
 - ✓ Privilégier la consolidation dans des sites.
 - ✓ Favoriser la diversité et la qualité de la pratique des activités liées à la villégiature.

2.1.3.2 Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public MRN–Société de la faune et des parcs du Québec

L'entente intervenue en février 2001 entre le MRN et la Société de la faune et des parcs du Québec fixe certaines balises au développement de tout type d'hébergement en milieu riverain. Cette entente porte sur la villégiature privée, l'hébergement commercial ou communautaire et le camping sur l'ensemble du territoire public.

Les principales orientations de cette entente retenues dans l'élaboration du PRDTP sont les suivantes :

- ✓ Assurer une harmonisation entre le développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, le maintien de la biodiversité et la mise en valeur de la faune et de son habitat, selon une approche de gestion intégrée des ressources.
- ✓ Considérer les différents besoins liés à l'utilisation du territoire public, qu'ils soient d'ordre économique, social, environnemental, récréotouristique ou faunique.
- ✓ Favoriser la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives et socioéconomiques, tout en tenant compte de l'intensification de l'utilisation du territoire, de la diversité de la demande et de la rareté des espaces disponibles.
- ✓ Assurer la cohabitation harmonieuse et un partage équitable du potentiel faunique entre les villégiateurs, les pêcheurs excursionnistes et la clientèle des établissements de l'hébergement commercial et communautaire.
- ✓ Confier le développement de la villégiature dans les parcs, les réserves fauniques et les pourvoies avec droits exclusifs aux gestionnaires de ces territoires, lesquels verront à appliquer, dans leurs plans de gestion, les principes de conservation de cette entente.

2.1.3.3 Occupation temporaire sur le territoire public (camping temporaire ou de séjour)

Le MRNF a modifié le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État découlant de la Loi sur les terres du domaine de l'État afin d'ajouter des dispositions sur le camping temporaire ou le séjour³. Actuellement, les clauses qui se rapportent au séjour stipulent qu'il est possible d'occuper dans une même année une terre publique à des fins de camping pour une période maximale de sept mois.

Dans le contexte de l'élaboration du PRDTP, il est possible de déterminer des zones de séjour auxquelles seraient associées des conditions de pratique qui permettent un contrôle du territoire. Ces zones sont déterminées en concertation avec les partenaires de la Table régionale. Le MRNF peut ensuite confier la gestion du camping à un partenaire, soit par une entente de délégation prévue aux articles 13.3 et suivants de la Loi sur les terres du domaine de l'État, soit par un programme de délégation de gestion, en vertu des articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Notons par ailleurs qu'à l'intérieur du territoire structuré d'une zone d'exploitation contrôlée (zec), la gestion du camping relève du MRNF (Faune Québec) qui peut éventuellement la déléguer à l'organisme gestionnaire de la zec. Lorsqu'elle désire tarifier l'activité, la zec doit produire un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) dans lequel le mode de gestion de cette occupation sera défini.

2.1.3.4 Abri sommaire sur le territoire public

En août 2001, le MRNF procédait à une consultation régionale sur les abris sommaires dans le contexte de l'élaboration des PRDTP. Cette consultation avait pour but de définir les besoins à l'égard de l'hébergement en abri sommaire et de clarifier les règles d'octroi des baux. Les ministères, les organismes publics, le milieu municipal et les principaux utilisateurs du territoire public ont été invités à répondre à un questionnaire et à prendre position sur les orientations proposées par le MRNF.

Après l'analyse de l'ensemble des commentaires régionaux reçus, le MRNF entreprenait en juin 2002, une consultation auprès des ministères et organismes publics centraux concernés par les questions touchant à l'aménagement du territoire et à la gestion des ressources. Le Ministère a également consulté les représentants du milieu municipal, des grandes fédérations d'utilisateurs du territoire public et de l'industrie faunique.

L'objectif premier visé par ces consultations est de s'assurer que les nouvelles orientations permettront aux milieux régionaux de se prononcer sur les abris sommaires en fonction de leurs besoins respectifs. La participation des partenaires régionaux à la prise de décision quant à l'utilisation du territoire public à des fins d'abri sommaire, permettra ainsi un plus grand respect des besoins et une meilleure mise en valeur du territoire et de ses ressources.

³ Il est à noter que ces dispositions ne concernent pas les campings aménagés avec des infrastructures permanentes pour lesquels la Loi prévoit d'autres dispositions.

En janvier 2004, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs a approuvé les nouvelles orientations sur les abris sommaires. Ces orientations concernent d'une part, l'émission des nouveaux baux et, d'autre part, les règles relatives aux baux d'abri sommaire existants. Le PRDTP constitue l'outil privilégié pour la mise en œuvre des orientations sur les abris sommaires.

2.1.4 *Partenaires impliqués dans l'élaboration de la section récréotourisme*

Le MRNF a associé un certain nombre de partenaires à sa démarche d'élaboration du PRDTP en mettant sur pied une Table régionale de concertation. Les membres de cette table représentent des organismes qui ont tous légalement un mandat de planification sectorielle lié à la gestion et au développement des terres du domaine de l'État (par exemple, un schéma d'aménagement et de développement ou des aires protégées), à la gestion des ressources fauniques ou forestières ou à la protection des biens culturels. Tous ces partenaires participent activement à la prise de décisions en matière d'utilisation du territoire public. Les représentants de la Table régionale de concertation sont ceux des municipalités régionales de comté (MRC), du MRNF (Forêt Québec, Faune Québec, Secteur du territoire), du ministère de la Culture et des Communications et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2.1.5 *Documents régionaux qui ont servi à l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public*

Divers outils de planification régionaux ont également servi à l'élaboration du PRDTP. Il s'agit des schémas d'aménagement et de développement élaborés par les MRC, du plan stratégique effectué par le conseil régional de développement (CRD) de chacune des régions [maintenant la Conférence régionale des élus (CRÉ)], des plans de développement d'activités récréatives (PDAR) que les zecs peuvent élaborer, du plan de développement régional associé aux ressources fauniques (PDRRF) sous la responsabilité de Faune Québec, des plans de développement du tourisme réalisés par les associations touristiques régionales (ATR) ainsi que des plans généraux et quinquennaux d'aménagement forestiers réalisés par les industriels forestiers. Lors des travaux d'élaboration du PRDTP, le MRNF prend en considération les positions véhiculées dans ces documents.

Partie 2

Plan régional de développement du territoire public

Saguenay–Lac-Saint-Jean Section 1 — Récréotourisme

Remerciements

La Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF, désire remercier tous ses partenaires de concertation et de consultation, dont plus particulièrement les membres du comité technique de la Table régionale de concertation qui ont été assidus, disponibles et actifs tout au long de cette importante démarche de planification :

Madame Nathalie Audet, MRC Lac-Saint-Jean-Est

Madame Valérie Gagnon, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Madame Véronique Tremblay, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur Antoine Bacon, Conseil des Montagnais de Betsiamites

Monsieur François Boivin, Ville de Saguenay

Monsieur Alain Chabot, Conseil des Montagnais d'Essipit

Monsieur Luc Desbiens, Ville de Saguenay

Monsieur Claude Gagnon, MRC Le Fjord-du-Saguenay

Monsieur Steeve Lemyre, MRC Le Fjord-du-Saguenay

Monsieur Steve Morel, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Monsieur Jacques Potvin, MRC Maria-Chapdelaine

Monsieur Marc St-Onge, Conseil des Montagnais de Betsiamites

Monsieur Paulin Tremblay, MRNF (Forêt Québec)

Monsieur Marc Valentine, MRNF (Faune Québec), Direction de l'aménagement de la faune

Monsieur Jacques Valois, MRC Le Domaine-du-Roy

Introduction

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Section récréotourisme a été approuvé par le ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Le PRDTP entre en vigueur à son approbation et remplace le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) du Saguenay–Lac-Saint-Jean élaboré dans les années 1990. La partie 1 est un élément intégré au présent PRDTP. La présente section du PRDTP a pour but d’encadrer le développement des activités récréotouristiques sur le territoire public ainsi que l’émission des droits liés à ces activités.

Le premier chapitre décrit le territoire d’étude et le contexte régional. Le deuxième chapitre expose le constat territorial en situant l’importance du récréotourisme dans la région et expose les potentiels de développement. Les enjeux de développement reliés au récréotourisme sont énoncés au chapitre 3. Les chapitres 4 et 5 indiquent les orientations et les choix de développement retenus. Le chapitre 6 présente le plan d’action et les moyens retenus pour en assurer la mise en œuvre. Finalement, le chapitre 7 traite du suivi et de la mise à jour du PRDTP.

CHAPITRE 1 TERRITOIRE D’ÉTUDE ET CONTEXTE RÉGIONAL

1.1 Territoire d’étude

Le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) couvre la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (région 02). Celle-ci comprend les territoires des MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay, Maria-Chapdelaine et de la Ville de Saguenay. La carte 1 présente le territoire d’étude, la tenure des terres ainsi que les différentes structures de gestion en place.

Le PRDTP porte sur la presque totalité du territoire public de la région. Les parcs nationaux, les réserves écologiques, de même que les territoires publics intramunicipaux dont la gestion a été déléguée aux MRC et à la Ville de Saguenay ne sont pas couverts par le présent PRDTP car ils répondent à d’autres planifications de développement. Ces territoires ont cependant été pris en considération dans l’élaboration du PRDTP tout comme le territoire privé.

Le tableau 1 présente la superficie du territoire d’application du PRDTP et des autres grands ensembles territoriaux de la région.

**TABLEAU 1
TERRITOIRE D'ÉTUDE**

Territoire public d'application du PRDTP	98 379 km ²
Territoire privé	6 370 km ²
Territoire public à statut particulier (parcs nationaux, réserves écologiques et autres)	540 km ²
Territoire public dont la gestion est déléguée (CGT)	1 219 km ²
Superficie totale de la région	106 508 km ²

Le territoire d'application du PRDTP comprend 18 zones d'exploitation contrôlée, 3 réserves fauniques, 30 pourvoies avec droits exclusifs et l'aire faunique communautaire du lac Saint-Jean. Ces territoires fauniques structurés, situés entièrement ou en partie dans la région 02 sont situés en grande partie dans la moitié sud de la région et occupent un peu plus de 19 % du territoire d'application.

1.2 Contexte régional

Le PRDTP du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise par un contexte de réalisation particulier. La région se démarque par un important bassin de population (281 000 habitants) concentré dans une mince bande de terres privées ceinturant le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay. Le territoire d'application du PRDTP correspond presque entièrement au plateau Laurentien qui entoure ce territoire privé concentré dans les basses terres. Il couvre 92 % de la superficie de la région et contribue à une économie régionale largement tributaire de la mise en valeur des ressources naturelles telles la forêt, les forces hydrauliques et la faune.

L'enclavement géographique relatif de la région par rapport au reste du Québec ainsi que les liens économiques que la population entretient avec le territoire public font partie des raisons qui expliquent la forte fréquentation récréative de ce territoire. Cette fréquentation est également favorisée par un réseau de chemins forestiers bien développé au sud du 50^e parallèle.

Le territoire public est important dans la dynamique socio-économique des communautés locales et autochtones de la région. Cette importance se traduit, entre autres, par la présence de nombreuses structures de gestion faunique (réserve faunique, aire faunique communautaire, zone d'exploitation contrôlée, pourvoirie, réserve à castor, territoire de piégeage) et par la mobilisation de plusieurs organismes voués autant au développement qu'à la préservation du territoire.

CARTE 1
TERRITOIRE D'ÉTUDE

L'intérêt pour le développement du territoire public est amplifié par une dévitalisation sociale et économique de plus en plus préoccupante pour la région et plus particulièrement dans les municipalités rurales périphériques. Cette situation pousse les intervenants régionaux à explorer toutes les avenues possibles afin de susciter des investissements générateurs d'emploi.

C'est dans cet esprit que le PRDTP a été retenu par les partenaires de concertation, non seulement comme un outil de planification, mais aussi comme un levier d'action permettant le développement d'activités récréotouristiques génératrices d'emplois et d'investissements au bénéfice des communautés locales et régionales.

Le Plan régional de développement du territoire public - Section récréotourisme comporte une autre caractéristique attribuable au contexte régional. Forts de leurs acquis de collaboration développés dans les dossiers régionaux, les partenaires ont convenu de faire de cet exercice une expérience concrète de concertation régionale engageant chacun des acteurs dans les décisions de développement.

Les MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay, Maria-Chapdelaine, la Ville de Saguenay, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que les directions régionales de Faune Québec, de Forêt Québec du MRNF ont convenu, avec la direction régionale de la gestion du territoire public du MRNF, de créer un comité technique chargé de participer à l'élaboration d'une proposition de PRDTP. Des représentants des communautés de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Betsiamites se sont joints par la suite à titre d'observateurs à ce comité.

Les partenaires reconnaissent l'importance des négociations territoriales globales qui se poursuivent entre le Conseil tribal Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada. L'Entente de principe d'ordre général identifie, entre autres, différents aspects de la gestion du territoire et des ressources auxquels les Innus participeront de façon réelle et significative. À cet effet, l'élaboration du PRDTP constitue l'expérience pilote de participation réelle des Innus à la gestion du territoire et des ressources.

Les partenaires conviennent que les résultats de ces négociations pourraient avoir des incidences sur la présente planification et procéderont aux ajustements du PRDTP qui pourraient éventuellement découler des engagements gouvernementaux et innus.

De plus, dans le contexte du plan d'action sur les aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec devrait proposer, au cours des années 2004-2005, la mise en réserve de nouveaux territoires dans les provinces naturelles des Laurentides centrales et Les Laurentides méridionales, lesquelles couvrent la presque totalité de la région. Ces nouveaux territoires s'ajouteront à la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan annoncée en 2003. Les effets concrets de la création de ces nouvelles aires protégées sur le développement récréotouristique ne seront connus qu'après l'élaboration du plan de conservation de chacun de ces territoires.

Depuis le lancement de l'opération en septembre 2001, le comité technique a tenu 19 réunions de travail et deux opérations de consultation auprès d'une cinquantaine de groupes d'intérêt (annexe 1) impliqués directement ou indirectement dans différents aspects du développement et de la gestion des activités récréotouristiques de la région.

CHAPITRE 2 CONSTAT TERRITORIAL RÉCRÉOTOURISTIQUE

Le constat territorial présente la situation actuelle du récréotourisme en région. Il expose d'abord le contexte touristique national et régional et décrit ensuite la situation de chacun des trois volets retenus, soit l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles. Il traite ensuite de la demande pour les divers produits récréotouristiques et fait état des potentiels de mise en valeur existant sur le territoire. Enfin, il aborde différentes problématiques associées au développement récréotouristique devant être prises en compte dans la présente planification.

2.1 Situation actuelle

2.1.1 *Contexte national et régional du tourisme*

L'industrie touristique québécoise est en croissance et les résultats préliminaires obtenus pour l'année 2001 en témoignent. Le nombre de touristes ayant séjourné dans la province est estimé à 21,4 millions et ceux-ci ont généré des dépenses de l'ordre de 5,5 milliards de dollars. Malgré une forte baisse de la clientèle outre-mer, la croissance des voyages des touristes québécois au Québec, la reprise du marché canadien et l'accroissement du marché américain ont contribué à l'atteinte de cette performance⁴.

Le Québec possède plusieurs atouts favorables au développement d'expériences touristiques dans une grande diversité de produits, d'activités et de manifestations⁵. Dans ce contexte, la stratégie de marketing 2000-2005 de Tourisme Québec identifie huit produits prioritaires⁶ présentant des perspectives de développement.

- ✓ **Le circuit** : consacré à la découverte des communautés et de leur environnement naturel et culturel.
- ✓ **Le séjour urbain** : destiné à la visite des principaux attraits des grandes villes.
- ✓ **Le séjour de villégiature** : consacré à la détente, au bien-être et au plein air, qui se déroule en milieu naturel de qualité et dans des stations de loisirs et de sports accessibles offrant une large gamme d'activités.
- ✓ **Le ski alpin** : voué au séjour dans une station offrant à la fois hébergement et activités.
- ✓ **Le séjour de chasse et de pêche** : destiné à la pratique d'activités de prélèvement faunique, plus particulièrement réalisé en pourvoirie.

⁴ Tourisme Québec, *Plan de marketing 2002-2003*, bilan et perspective, p. 7 et 8.

⁵ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005, Grandes tendances de la demande touristique*, p. 16.

⁶ Tourisme Québec, *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, p. 24 et 25.

- ✓ **La motoneige** : destiné aux longues randonnées qui requièrent de l'hébergement commercial.
- ✓ **L'aventure et le plein air** : centrés sur la pratique d'activités de plein air en milieu naturel.
- ✓ **Les voyages de congrès et d'affaires** : répond à des considérations professionnelles qui combinent structure d'accueil, hébergement, restauration, attraits et activités.

Le territoire public du Québec, avec ses grands espaces, son milieu naturel, ses paysages et ses ressources fauniques diversifiés, peut donc contribuer au développement d'un bon nombre de ces produits.

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le tourisme se situe au 4^e rang des activités économiques et constitue un secteur important. À titre de région touristique de destination, la région se classait au 9^e rang sur les 20 régions touristiques du Québec en 2001⁷. Elle recevait 940 000 touristes, soit 3,9 % du marché touristique québécois, générant des retombées économiques de 159 millions de dollars. Selon une étude de Zins Beauchesne et associés, réalisée en mai 2003, près de 84 % de la clientèle provient du Québec, 13 % des autres pays, 2 % des autres provinces canadiennes et 1 % des États-Unis. Cette industrie regroupe 2 066 emplois directs, 378 lieux d'hébergement totalisant une capacité d'accueil de près de 8 000 places ainsi que 270 sites et attraits récréatifs⁸.

Sept produits qualifiés d'appel (produit touristique générant plus de 50 000 visiteurs annuellement), que nous classerons en deux groupes, constituent les éléments moteurs du tourisme régional. Le premier groupe se compose des quatre principaux sites et attraits localisés sur le territoire habité et privé de la région, soit le Jardin zoologique de Saint-Félicien, le village historique de Val-Jalbert⁹, le grand spectacle La Fabuleuse Histoire d'un Royaume et l'Ermitage Saint-Antoine du Lac-Bouchette. Le deuxième groupe concerne trois produits nature de type générique. Il s'agit du produit « hiver » (motoneige, ski, pêche blanche et autres) et des deux ensembles naturels que sont le « fjord du Saguenay » (croisières, randonnées pédestres et kayak de mer) et le « lac Saint-Jean » (villégiature, nautisme et pêche). Ces produits, qui constituent le circuit touristique traditionnel de la région, sont spécifiquement associés aux produits nationaux que sont le circuit, le séjour urbain et le séjour de villégiature.

La contribution du territoire public au développement touristique et récréatif de la région s'exprime surtout par la villégiature en chalet privé, la pêche, la chasse, la motoneige et, dans une moindre mesure, par la motoquad, la cueillette des petits fruits, les sports de glisse et le canot-camping. Ces dernières activités sont associées aux produits nationaux que sont le séjour de chasse et pêche, la motoneige, l'aventure et le plein air ainsi que le ski alpin.

Les tendances récréotouristiques actuelles, observées tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale, soit le développement de l'écotourisme et du tourisme d'aventure (randonnée pédestre, kayak de mer, traîneau à chiens, observation de la faune et vélo de montagne) permettent d'anticiper une sollicitation de plus en plus grande du territoire public. Ce territoire possède les caractéristiques naturelles propices au développement de ces activités émergentes.

⁷ Tourisme Québec, *Le tourisme au Québec en bref*, 2001, Statistiques touristiques 2001.

⁸ Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean, Fédération touristique régionale, *Forum sur le développement de l'industrie touristique « J'ai affaires à y être »*, mai 2001.

⁹ Le terrain du village historique de Val-Jalbert est la propriété de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ).

2.1.2 Volet hébergement

2.1.2.1 La villégiature privée (chalet privé)

En avril 2003, plus de 9 280 occupations de villégiature privée (incluant les abris sommaires) à bail avec le MRNF se situaient sur le territoire public régional, soit plus du quart du volume provincial¹⁰. À ces occupations sur les terres publiques s'ajoute un parc immobilier de près de 8 500 chalets établis sur les terres privées et les terres publiques intramunicipales sous convention de gestion territoriale (CGT). Ce portrait démontre bien toute l'ampleur du phénomène « villégiature privée » dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

La villégiature se situe presque exclusivement en milieu riverain. C'est le cas de 98 % des emplacements de chalet et de 88 % des emplacements d'abri sommaire de la région. Conséquemment, l'occupation en milieu non riverain est un phénomène relativement marginal. L'utilisation des emplacements de villégiature privée s'étale de plus en plus sur quatre saisons et le nombre de jours de fréquentation augmente avec la proximité des terrains par rapport aux centres urbains. D'ailleurs, la tendance à convertir les chalets en résidence principale s'observe de plus en plus dans les parties rapprochées du milieu habité.

La valeur globale des immobilisations de villégiature privée en territoire public représente près de 116 millions de dollars¹¹ et les dépenses annuelles récurrentes s'élèvent à 55,6 millions de dollars¹².

Les villégiateurs proviennent majoritairement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cependant, la proportion de la clientèle provenant de l'extérieur de la région a plus que doublé depuis 1990, passant de 8 % à 18 %¹³.

¹⁰ MRNF, *Gestion des droits fonciers* [logiciel], Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.

¹¹ Rôle d'évaluation des MRC, 2002. Ce montant provient du calcul du nombre de chalets (8 359), ce qui exclut les abris sommaires, multiplié par la valeur moyenne des constructions inscrites au rôle d'évaluation (2003) des MRC de la région (25 694 \$ en territoire municipalisé et 12 065 \$ en territoire non organisé).

¹² Ce montant provient du calcul du nombre de chalets (8 359) et d'abris sommaires (923) multiplié par les dépenses annuelles récurrentes de 1998 actualisées en dollars de 2003 (6 570 \$ par chalet et 776 \$ par abri sommaire). Les valeurs originales actualisées par le MRNF proviennent d'une enquête réalisée en 1998 auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau par la SADC de la Vallée-de-la-Gatineau.

¹³ MRNF, 2001. *Gestion des droits fonciers* [logiciel], Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction générale de la gestion du territoire public, 2001.

La répartition de la villégiature privée sur le territoire public (carte 2) présente d'importantes variations de densité d'occupation :

- ✓ Des concentrations élevées d'occupations sont situées dans la portion rapprochée et accessible du territoire des zecs Martin-Valin, Onatchiway-Est, du Lac-de-la-Boiteuse et des Passes. La densité peut, dans certaines parties de ces territoires, atteindre plus de dix occupations aux 10 km² (maximum de 23 occupations aux 10 km²). La qualité de la pêche, les facilités d'accès et la proximité des plus importants bassins de population de la région font partie des facteurs déterminants de l'intérêt des villégiateurs pour ces territoires.
- ✓ Le reste du territoire est peu occupé alors que la densité s'élève à moins d'une occupation aux 10 km². Cela s'explique, notamment, par une accessibilité terrestre plus ou moins bien développée, un éloignement des grands bassins de population ou des milieux habités.

Pour l'ensemble du territoire public régional, la densité moyenne correspond à une occupation de villégiature privée aux 10 km². Cette faible densité peut laisser croire à de très grandes possibilités de développement. Toutefois, l'analyse de ce potentiel brut doit prendre en compte différents paramètres dont les autres utilisations du territoire, l'éloignement, l'accessibilité, les mesures de protection applicables aux diverses ressources et les besoins actuels et futurs des populations.

2.1.2.2 L'occupation temporaire

L'occupation temporaire (hors terrain de camping aménagé) se retrouve à peu près partout sur le territoire accessible par voie terrestre. Ce type d'occupation est associé aux activités de pêche, de chasse, de cueillette de petits fruits, de détente et de plein air. La nature de l'activité pratiquée conditionne la destination, la période et la durée du séjour. Généralement, la clientèle utilise un véhicule de camping de type caravane et s'installe sur des emplacements dégagés tels que des gravières, sablières désaffectées, accotements de chemin, etc.

Nous estimons que le nombre d'occupations temporaires installées sur les terres publiques de la région se situe entre 1 000 et 1 500 chaque année.

CARTE 2
RÉPARTITION DE LA VILLÉGIATURE

2.1.2.3 L'hébergement commercial et le camping

L'hébergement commercial, autre qu'en pourvoirie, est peu développé sur le territoire public. Moins de 10 auberges et un seul site de chalets locatifs occupent les terres publiques à l'extérieur des parcs nationaux et des réserves fauniques (carte 3).

Par ailleurs, il existe un intérêt pour le développement du produit de type « camp rustique », ainsi que pour le chalet locatif. À l'occasion de leur virage récrétouristique, les organismes gestionnaires de zecs explorent de plus en plus les opportunités de développer ce produit qui n'implique que peu d'investissements.

Quant aux terrains de camping semi-aménagés ou rustiques, à l'exception de ceux gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), il en existe actuellement 23 dont 20 sont exploités par les organismes gestionnaires de zecs. Leur capacité totale d'accueil se situe à environ 250 emplacements.

Le taux d'occupation élevé de ces terrains et l'augmentation de l'occupation hors terrain de camping démontrent l'existence d'un contexte favorable à l'aménagement de nouveaux terrains de camping sur le territoire public, notamment à proximité des bons secteurs de pêche. D'ailleurs, les zecs ont déjà démontré leur intérêt à aménager de nouveaux campings afin de répondre aux besoins de leur clientèle.

2.1.2.4 La pourvoirie

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupe 50 pourvoiries, dont 6 chevauchent le territoire des régions voisines (carte 3). De ce nombre, 30 sont avec droits exclusifs (PADE) et 20 sans droits exclusifs (PSDE). Le territoire des monts Valin, réputé pour son importante population d'ombles de fontaine indigènes, regroupe plus de 50 % des PADE de la région.

En termes de capacité d'accueil, les PADE comptent 175 unités d'hébergement pouvant accueillir approximativement 1 130 clients alors que les PSDE regroupent 65 unités pouvant accueillir près de 400 clients.

Selon une récente enquête de l'Association des pourvoyeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau¹⁴ effectuée auprès de ses membres, les pourvoiries de la région, qui représentent environ 200 emplois, ont reçu 13 200 clients en 2001. Selon la même étude, celles-ci injecteraient 12,6 millions de dollars annuellement dans l'économie régionale.

¹⁴ Association des pourvoyeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau, *Références sur l'industrie de la pourvoirie Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2003.

En 1999, selon les données de Faune Québec, les 41 pourvoires situées entièrement dans la région ont déclaré des revenus de 3 millions de dollars. C'est une augmentation de 25 % par rapport aux revenus de 1992. La clientèle des non-résidents (clientèle hors Québec) est en croissance importante. Entre 1995 et 1999, la fréquentation par cette clientèle a connu une croissance de 72 % pour totaliser 7 400 jours/activités¹⁵.

Les fonctions de base de la pourvoirie demeurent liées aux activités de chasse et pêche avec des services d'hébergement et de restauration. Toutefois, les produits offerts par les pourvoyeurs se diversifient de plus en plus pour répondre à la demande d'une nouvelle clientèle. Les tendances indiquent que les motoneigistes, les adeptes d'écotourisme ainsi que les jeunes familles avec enfant(s) occuperont un marché croissant au cours des prochaines années, ce qui devrait modifier le type d'activités offert par les pourvoyeurs et la durée de leur saison d'opération.

2.1.3 Volet activités de plein air

2.1.3.1 Les activités reliées à la faune (pêche, chasse et observation)

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue l'une des régions les plus populaires pour la pratique d'activités reliées à la faune.

La pêche sportive est l'activité la plus importante et elle se distingue par une grande diversité d'espèces de poisson. On y pêche la ouananiche, le saumon atlantique, l'omble de fontaine, le doré jaune, le grand brochet, le touladi, l'éperlan arc-en-ciel et diverses espèces marines. L'omble de fontaine, en raison de sa grande distribution et de son fort potentiel, et la ouananiche, pour sa notoriété, doivent être considérés comme les principales marques de commerce régionales. Les plus importantes concentrations d'omble de fontaine allopatrique (seule espèce de poisson présente dans le plan d'eau) de la région et même du Québec se retrouvent sur le territoire des monts Valin en haute altitude.

En 1995, près de 30 % des résidents de la région pratiquaient la pêche sportive comparativement à un taux de participation de 17,3 % pour l'ensemble du Québec. Sur un total de 950 000 jours de pêche, le tiers était attribué aux pêcheurs provenant de l'extérieur de la région et les dépenses reliées à la pêche étaient estimées à 60 millions de dollars pour la région (950 000 jours X 63 \$ de dépenses par jour).

Toutefois, de 1989 à 1999, la vente de permis de pêche a subi une diminution de 16,5 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean, comparativement à une baisse de 8 % à l'échelle du Québec. En 2000, la vente de permis a connu une autre baisse importante de 12,5 % dans la région¹⁶.

¹⁵ Société de la faune et des parcs du Québec, *Résultats globaux d'exploitation des pourvoires, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, novembre 2001.

¹⁶ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2002.

CARTE 3
HÉBERGEMENT COMMERCIAL ET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

L'activité de chasse, que ce soit au petit gibier, à l'orignal ou à l'ours noir, a également subi une baisse importante au cours des dernières années. Le nombre de permis de chasse vendus, toutes espèces confondues, se situait à 30 657 en 1999, comparativement à 42 409 en 1990. La chasse est pratiquée sur l'ensemble du territoire mais elle l'est de façon plus intensive dans la partie sud-ouest de la région, au pourtour de la zone habitée où se situent les plus fortes densités d'originaux.

La pratique de la chasse a des impacts sur le territoire qui se traduisent par la présence de nombreuses tours de guet et par l'accaparement des territoires de chasse, ce qui provoque d'importantes limitations d'accès au territoire en automne.

Enfin, plus de la moitié de la population québécoise démontre de l'intérêt pour la pratique d'activités reliées à l'observation de la faune. Bien qu'il s'agisse habituellement d'activités secondaires par rapport à la pêche et à la chasse, cette pratique rejoint une clientèle évaluée à plus de 30 600 adeptes dans la région. Ce sont principalement les oiseaux, les mammifères marins et le gros gibier qui suscitent le plus d'intérêt. Le temps consacré à la pratique de cette activité par chacun des adeptes est en moyenne de 15 jours par année¹⁷. Les pourvoiries et les producteurs d'activités écotouristiques sont de plus en plus actifs dans le développement de ces produits.

2.1.3.2 La motoneige

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une destination de choix, tant pour les 20 600 motoneigistes régionaux (motoneiges immatriculées en 2002)¹⁸ que pour ceux des autres régions du Québec et de l'étranger. La région compte près de 14 % des motoneiges immatriculées au Québec. Cependant, depuis quelques années, une baisse de la pratique de cette activité est observée dans sa forme plus traditionnelle. Cette baisse se traduit par une réduction du nombre de membres des clubs rattachés à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec et du nombre de véhicules immatriculés. Cette diminution est, en outre, plus prononcée au Saguenay–Lac-Saint-Jean que dans l'ensemble du Québec. De plus, le nombre de véhicules immatriculés entre 1998 et 2000 a diminué de 7 % dans la région, comparativement à 5,5 % dans l'ensemble du Québec. Toutefois, il existe un intérêt croissant pour la pratique de la motoneige hors des pistes aménagées. D'ailleurs, la vente de véhicules équipés de chenilles larges est en croissance.

Malgré ce contexte, la notoriété du produit « motoneige » se maintient. Elle repose à la fois sur l'enneigement hâtif et la grande étendue¹⁹ du réseau de sentiers. Celui-ci compte plus de 3 600 km de longueur, dont 1 212 km de sentiers du réseau Trans-Québec, 1 334 km de sentiers du réseau régional et 1 061 km de sentiers des réseaux locaux.

¹⁷ Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2002.

¹⁸ Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), Statistique 2001.

¹⁹ Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

Les sept liens de pénétration reliant la région aux autres régions du Québec et la longue durée de l'entretien des sentiers (15,1 semaines), supérieure à la moyenne provinciale (13,1 semaines), favorisent la venue d'une clientèle des marchés québécois et européen. Le territoire des monts Valin, avec des accumulations de neige atteignant jusqu'à sept mètres et une période d'entretien des sentiers étendue sur plusieurs semaines, permet une pratique tant hâtive que tardive de l'activité et contribue de façon significative à la percée de ces marchés extra régionaux.

Par ailleurs, les MRC ont consacré, au cours des dernières années, des efforts financiers importants visant une meilleure planification du réseau, une stabilité des sentiers et une réduction des coûts d'entretien.

Le territoire public est sillonné par 1 394 km de sentiers pour lesquels 12 clubs (regroupant 7 435 membres pour la période 2001-2002)²⁰ détiennent des droits de passage du MRNF. Cependant, il est important de préciser que ces droits de passage excluent toutes les portions de sentiers situées dans l'emprise des chemins et celles qui traversent des plans d'eau.

La distribution des sentiers de motoneige dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, illustrée sur la carte 3 présente les caractéristiques suivantes :

- ✓ La majorité des sentiers se situent dans les basses terres près des milieux habités.
- ✓ Les sentiers Trans-Québec et les sentiers régionaux empruntent le territoire public.
- ✓ Deux importants réseaux de sentiers sillonnent le territoire des zecs Martin-Valin et Onatchiway-Est.
- ✓ Il n'y a pas de réseau organisé de sentiers dans la partie éloignée de la région (accessible à plus de deux heures par voie carrossable).

Rappelons qu'à l'extérieur du réseau officiel, la motoneige se pratique de manière non encadrée sur l'ensemble du territoire public. Ce phénomène est également lié à l'intérêt croissant pour la villégiature hivernale.

2.1.3.3 La motoquad

La pratique de la motoquad est actuellement en croissance dans la région comme partout au Québec et le réseau régional de sentiers est en plein développement. L'augmentation de 27 % du nombre de véhicules immatriculés à l'échelle du Québec, entre 1998 et 2000, est un indice important de l'intérêt grandissant de la population pour la pratique de cette activité. La région compte maintenant plus de 22 000 véhicules immatriculés, soit 10 % du total québécois²¹.

²⁰ Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

²¹ Société de l'assurance automobile du Québec, 2001.

Dans la région, 11 clubs regroupés sous l'égide de la Fédération québécoise des clubs quad (FQCQ) se partageaient près de 2 500 membres en 2002²². Ces clubs entretiennent plus de 747 km de sentiers principalement constitués en réseaux locaux. De ce nombre, 233 km sont praticables en hiver²³. Le réseau régional de motoquad est discontinu puisque certaines parties de la région, dont le nord du lac Saint-Jean, le sud de la ville de Saguenay et le Bas-Saguenay ne sont pas encore raccordées. De plus, aucun sentier ne donne accès aux régions voisines. En territoire public, 338 km de sentiers sont aménagés, balisés et entretenus. Cette dernière donnée ne tient pas compte de tous les sentiers situés sur les chemins forestiers. Les adeptes de la motoquad pratiquent donc cette activité dans l'ensemble du territoire en plus du réseau officiel. Le développement de ce réseau fait aussi l'objet d'investissements importants de la part des MRC.

2.1.3.4 La randonnée non motorisée

Les sentiers de randonnée pédestre et les pistes cyclables sont en expansion sur tout le territoire de la région. Plus de 1 000 km de sentiers de randonnée pédestre²⁴ sont répartis en plus de 100 lieux de marche; près de 500 km de pistes cyclables y sont aménagées, dont 256 km constituent la Véloroute des Bleuets. Certains de ces tracés sont multifonctionnels et fréquentés en période hivernale par les adeptes du ski de fond et de la raquette.

Sur le territoire public, 489 km de sentiers sont répartis selon les utilisations suivantes²⁵ :

✓	traîneau à chiens	176 km
✓	vélo de montagne	46 km
✓	randonnée pédestre	111 km
✓	raquette	8 km
✓	ski de fond	48 km
✓	ski de randonnée nordique	100 km

Ces sentiers se développent surtout à proximité des milieux habités (carte 3). Cependant, les activités de traîneau à chiens et de vélo de montagne, pratiquées sur les chemins forestiers, se retrouvent quelquefois en secteur assez éloigné.

²² Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay-Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

²³ Le groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay-Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003.

²⁴ Conseil du loisir scientifique Saguenay-Lac-Saint-Jean et Regroupement Loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Guide de randonnée pédestre du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une invitation à la marche et à la découverte*, 129 p., 2001.

²⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Base géographique régionale, [logiciel], Direction générale de la gestion du territoire public, 2002.

2.1.3.5 Le ski alpin

La région compte huit centres de ski alpin, tous situés sur les terres privées ou les territoires publics intramunicipaux dont la gestion est déléguée aux MRC. Cependant, les centres du Mont-Édouard (Anse Saint-Jean), du Tobo-ski (Saint-Félicien), du Valinouët (Saint-David-de-Falardeau) et du Mont Lac Vert (Hébertville), offrent des activités complémentaires de ski de fond, de raquette, de randonnée pédestre et de vélo de montagne qui débordent sur le territoire public géré par le MRNF.

La pratique du ski alpin semble s'être stabilisée au cours des dernières années. Les organismes gestionnaires, après une période difficile, ont pris des mesures de redressement et de consolidation qui leur ont permis de retrouver un certain équilibre financier. L'engouement des dernières années pour la pratique de la planche à neige a également eu des effets positifs sur la fréquentation des stations régionales.

Parmi ces mesures, la diversification des activités a permis d'accroître l'utilisation des infrastructures en place, de trouver de nouvelles sources de financement et de consolider les emplois sur une base plus permanente.

2.1.3.6 Les activités nautiques

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une destination reconnue pour la pratique d'activités nautiques. Le réseau de canot-camping offre un large éventail de possibilités pour les amateurs ou les experts. La Fédération québécoise du canot et du kayak a identifié plus de 4 000 km de parcours canotables dans la région (carte 3). La plupart des parcours sont peu ou non aménagés. Toutefois, les parcours suivants font l'objet d'aménagement et d'entretien par un gestionnaire :

- ✓ Rivière aux Écorces (SEPAQ–Réserve faunique des Laurentides)
- ✓ Rivière Mistassini (MRC Maria-Chapdelaine)
- ✓ Rivière Saguenay (SEPAQ–Parc national du Saguenay)
- ✓ Circuit des monts Valin (Zec Martin-Valin)
- ✓ Rivière Ashuapmushuan (SEPAQ–Réserve faunique Ashuapmushuan)

Le kayak de mer est une activité en plein essor. Le fjord du Saguenay arrive en tête de liste comme choix de destination suivi du lac Saint-Jean. De leur côté, les rivières aux Sables, Shipshaw, Métabetchouane et Ashuapmushuan sont plutôt fréquentées par les adeptes du kayak d'eau vive.

Quelques entreprises de tourisme d'aventure proposent des services d'excursions, de location d'équipement ou de sorties guidées de courte et longue durée pour la pratique du canot et du kayak de mer dans la région.

La descente de rivière en rafting se pratique de façon bien structurée à quatre endroits : sur la rivière Shipshaw (Saint-David-de-Falardeau), sur la rivière Métabetchouane (Desbiens), sur la rivière Ashuapmushuan (Saint-Félicien) et sur la rivière Mistassibi (Saint-Stanislas). Ce type d'activité attire chaque année de nombreux amateurs de sensations fortes.

L'intérêt de plus en plus marqué pour ces activités nautiques, associées aux possibilités de mise en valeur des rivières à fort débit, représentent un excellent potentiel de développement pour la région.

2.1.3.7 La cueillette de petits fruits et autres

Bien que pour certains la récolte des petits fruits soit considérée comme un travail saisonnier, elle demeure une activité récréative familiale dont l'intérêt se maintient auprès de la population régionale²⁶.

La récolte du bleuets sauvage sur le territoire public prédomine largement devant les autres produits de cueillette. En saison, cette activité génère un achalandage important sur le territoire, particulièrement dans les secteurs de coupe forestière récente ou d'incendie. Il existe même des regroupements temporaires d'abris rudimentaires et de caravanes à proximité des secteurs de cueillette.

Il se récolte également d'autres produits tels framboises, champignons, noisettes pour lesquels aucune donnée n'est disponible. Enfin, la cueillette de petits fruits est souvent associée à d'autres activités de plein air.

2.1.4 Volet activités culturelles

Ce volet regroupe les activités et équipements liés aux domaines historique, patrimonial, autochtone et artistique.

La plupart des infrastructures, activités ou manifestations associées au volet culturel sont principalement installées en territoire privé. On ne trouve que quelques entreprises en territoire public. Elles sont établies surtout dans le secteur Roberval–Saint-Félicien et se spécialisent dans le tourisme autochtone. L'une d'elles, l'entreprise Ashuapmushuaniussi, résulte d'un projet ethnotouristique mis sur pied par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean en 1996. Sa vocation est, notamment, de présenter et de mettre en valeur la présence millénaire des Pekuakamiulnuatsh dans le bassin versant de la rivière Ashuapmushuan. Au cours des dernières années, des infrastructures traditionnelles ont été installées et des activités d'échange ont eu lieu au lac Ashuapmushuan²⁷.

²⁶ En moyenne, il se récolte par année plus de quatre millions de kilos de bleuets dans les forêts publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente 33 % de toute la récolte régionale (12 millions de kg) et plus de 82 % de tout ce qui est récolté en forêt au Québec (4,9 millions de kg). Source : *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*, 2002.

²⁷ Cette approche ethnotouristique trouve son origine dans le projet « Au pays de l'Ashuapmushuan » mis sur pied par M. Ghislain Gagnon et la MRC Le Domaine-du-Roy.

Cependant, depuis quelques années, différentes organisations du milieu régional démontrent de l'intérêt pour la mise en valeur de certains sites historiques et patrimoniaux ou pour l'intégration d'éléments culturels à des projets d'autre nature. Quelques études portant sur la collecte d'informations ou sur la mise en valeur de certains territoires sont disponibles.

2.2 Demande d'utilisation récréative

La connaissance et l'évaluation de la demande d'utilisation à des fins récréatives présentent un défi complexe. Plusieurs variables conditionnent la demande. Mentionnons l'attrait du territoire, le temps de déplacement, l'accessibilité, les coûts inhérents, la durée de séjour et les intérêts à fréquenter le territoire. Les échanges et les discussions tenus lors du présent exercice de planification ont amené les partenaires de concertation à déceler des lacunes importantes sur le plan de la connaissance des attentes, des besoins et du profil de la clientèle récréative. En effet, les goûts et les intérêts pour la pratique d'activités en milieu naturel se sont modifiés de manière significative au cours des dernières années. La diminution de la pratique des activités de prélèvement faunique (chasse et pêche) et l'accroissement de l'intérêt pour la randonnée pédestre en sont des exemples.

Afin que les partenaires puissent prendre des décisions plus éclairées, une **Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean**²⁸ a été réalisée. Cette étude a été menée par la firme Zins Beausnesne et associés pour le compte de l'Association des centres locaux de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean, des MRC Lac-Saint-Jean-Est, Le Domaine-du-Roy, Le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine, de la Ville de Saguenay ainsi que des Centres locaux d'emploi de Maria-Chapdelaine et de Roberval. Elle visait, entre autres, à connaître les besoins et intérêts de la clientèle actuelle et potentielle désireuse d'utiliser le territoire public ou de s'y installer à des fins récréatives.

Grands constats de l'enquête

Les paragraphes suivants proviennent en partie du rapport **Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean**.

La demande actuelle et potentielle pour l'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean est caractérisée, d'un point de vue géographique, par un marché québécois nettement dominant et sous-exploité mais aussi par un marché hors Québec en croissance et à la recherche de produits touristiques en milieu naturel. La demande se partage entre des excursionnistes et des touristes dont la pratique d'une activité récréative en milieu naturel ou forestier constitue le but principal du voyage ou est complémentaire à ce voyage.

²⁸ Zins Beausnesne et associés, *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, rapport final, mai 2003.

Le marché québécois est le marché prioritaire pour l'offre récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean quant au volume de fréquentation actuel et potentiel. À l'intérieur de ce marché québécois, le marché primaire²⁹ se caractérise comme suit :

- ✓ Une demande potentielle pour la villégiature privée douze fois supérieure à l'offre. La clientèle cherche la proximité de son lieu de résidence et préfère une fréquentation nettement plus étalée sur les quatre saisons ainsi que des usages plus variés.
- ✓ Les déplacements sur le territoire public sont effectués par des excursionnistes dans une proportion de 63 % et par des touristes dans une proportion de 37 %.
- ✓ Actuellement, les quatre activités les plus populaires sont la randonnée pédestre d'au moins trois heures, la pêche, la cueillette de bleuets et l'observation de la faune et de la flore.
- ✓ L'intérêt exprimé par les clientèles du marché primaire pour la demande d'utilisation récréative démontre un important potentiel de développement :
 - Le volume de clientèles pourrait être accru de 260 %, soit un potentiel de croissance de 51 % du volume de clientèles résidant au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de 182 % du volume de clientèles résidant sur le reste du territoire du marché primaire. Ce volume futur étant constitué à 62 % de touristes et à 38 % d'excursionnistes.
- ✓ Les quatre activités potentiellement les plus populaires sont la randonnée pédestre d'au moins trois heures, la pêche, l'observation de la faune et de la flore, et le canot.

Villégiature privée

La clientèle sondée désireuse d'acquérir un terrain de villégiature souhaite le faire dans un délai maximal de deux ans. Elle recherche un terrain situé à proximité de son lieu de résidence et qui requiert un temps de déplacement maximal d'une heure. La fréquentation ciblée est de type quatre saisons et l'usage sera principalement familial. Les éléments fondamentaux et incontournables qui conditionnent le choix du terrain sont la présence d'un plan d'eau, pour un emplacement de type riverain, et la qualité naturelle des lieux (encadrement visuel, beauté, environnement forestier). Viennent au deuxième plan l'intérêt pour les succès de chasse et de pêche et la proximité d'une artère routière principale. La préférence va au territoire libre par rapport au territoire en zone d'exploitation contrôlée. Les futurs villégiateurs démontrent, dans l'ordre, de l'intérêt pour la pratique de la pêche, de la chasse, de la motoneige, de la motoquad et des randonnées non motorisées. La valeur des immobilisations projetées est inférieure à 20 000 \$.

²⁹ Le marché primaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est constitué de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des régions métropolitaines de recensement de Montréal, Trois-Rivières et Québec.

La demande potentielle pour un emplacement de villégiature serait douze fois supérieure à celle de l'offre. Cette donnée provient de l'analyse des tirages au sort réalisés par la direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF, en novembre 2002, alors que 701 inscriptions étaient enregistrées pour l'attribution de 60 emplacements de villégiature privée. L'importance de cet intérêt peut s'expliquer par la qualité et l'attrait des emplacements offerts et par le nombre restreint de terrains mis en disponibilité dans certains secteurs au cours des dernières années. Par ailleurs, la forte provenance régionale des personnes inscrites à ces tirages au sort (90 %) est probablement due à la proximité des emplacements offerts et à la publication des avis publics d'attribution uniquement dans les médias régionaux.

Activités récréatives en milieu naturel

Pour mieux connaître la demande d'utilisation récréative, nous avons analysé les données du tableau **Profil des clientèles pour les différentes activités récréatives sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean** présenté dans le document **Grands constats stratégiques sur la demande québécoise**. Ce tableau dresse le profil des clientèles ainsi que leurs besoins, attentes et comportements, et ce, pour chacune des principales activités récréatives pratiquées en milieu naturel.

Les renseignements contenus dans ce tableau nous indiquent que le temps de déplacement maximal pour se rendre sur les lieux de pratique d'une activité est un facteur déterminant dans le choix d'une destination. Le facteur temps apparaît donc comme une contrainte pour effectuer des déplacements vers la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte tenu des grandes distances qui la séparent des autres régions du Québec. L'environnement convoité se situe principalement en milieu forestier et la beauté des paysages et des panoramas sont des critères utilisés dans le choix du lieu de pratique d'une activité. L'activité conditionne aussi le type d'hébergement convoité. Alors que les adeptes des randonnées motorisées ou non motorisées préfèrent la petite auberge avec restaurant, ceux des activités de prélèvement faunique privilégient le chalet ou le camp loué.

Sur le plan des préférences et du profil des clientèles actuelles et potentielles, des différences notables sont remarquées entre les deux groupes. Les clientèles actuelles pratiquent dans une plus forte proportion la motoneige, la motoquad et la cueillette de bleuets alors que les clientèles potentielles sont davantage attirées par les activités nautiques ou encore par l'escalade et le vélo de montagne. Les clientèles potentielles, dont la provenance est surtout montréalaise, sont majoritairement féminines et visent deux groupes d'âge distincts, soit les moins de 35 ans et les plus de 65 ans. Les clients actuels, majoritairement masculins, sont âgés entre 45 et 65 ans. Cependant, tous démontrent un fort intérêt pour les randonnées pédestres de longue durée, la pêche, le canot, et l'observation de la faune et de la flore.

Les renseignements obtenus sur la demande d'utilisation en matière de villégiature privée et d'activités récréatives en milieu naturel nous permettent de dégager quelques conclusions qui auront avantage à être prises en compte dans les choix de développement récréotouristique :

- ✓ La clientèle extrarégionale démontre de l'intérêt envers la pratique d'activités récréatives en milieu naturel au Saguenay–Lac Saint-Jean.

-
- ✓ La préférence pour des emplacements de villégiature privée de type quatre saisons à proximité du milieu habité se maintient.
 - ✓ Les activités de randonnée pédestre, de pêche et d'observation de la faune et de la flore sont les préférées.
 - ✓ Il y a une demande pour l'hébergement en auberge et en chalet locatif.
 - ✓ Le temps de déplacement est une contrainte à l'accès à la région.

2.3 Potentiel de développement

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean offre de vastes possibilités de développement en matière de récréotourisme. La variété de ses composantes naturelles, la disponibilité de ses grands espaces, combinées à la diversité et à la qualité de ses ressources récréatives constituent des atouts pour le développement des activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme.

Au plan biophysique, la région peut compter sur son imposant réseau hydrographique composé de plus de 30 000 lacs de 2 ha et plus, parmi lesquels plus de 5 000 ont plus de 20 ha, ainsi que de nombreuses rivières à fort débit. Ces nombreux plans d'eau présentent des possibilités considérables pour le développement riverain, que ce soit pour l'hébergement ou pour la pratique d'activités en milieu aquatique. Quant aux rivières dont plusieurs sont reconnues et classées par la Fédération québécoise du canot et du kayak comme rivières canotables d'intérêt, elles présentent des parcours aux longueurs et aux niveaux de difficultés variant de facile à expert. Bien que déjà utilisées et en partie aménagées, ces rivières possèdent encore un potentiel de développement très important.

La diversité faunique, particulièrement celle des milieux aquatiques avec ses espèces nobles et recherchées, ainsi que la végétation, passant de la forêt mélangée au sud jusqu'à la pessière à lichens au-delà du 52^e parallèle, représentent aussi des attributs de premier plan. La présence du bleuet sauvage, fruit emblématique de la région, constitue un autre élément attractif non négligeable. Il est aussi important de souligner les conditions d'enneigement exceptionnelles sur le territoire du massif des monts Valin. Ces conditions en font un terrain propice à la pratique d'activités hivernales dont la reconnaissance dépasse déjà les frontières du Québec.

Dans le même ordre, les paysages diversifiés présents un peu partout sur le territoire (hautes collines, rivières encaissées, chutes et parois escarpées) offrent des possibilités de mise en valeur dont le développement récréotouristique ne peut que tirer profit. Le territoire du Bas-Saguenay illustre bien cette diversité de paysages.

Au plan culturel, le potentiel de mise en valeur s'articule autour de la présence des communautés innues, de l'ancienne route du commerce des fourrures, des corridors historiques de navigation autochtone, des nombreux sites archéologiques et patrimoniaux ainsi que des vestiges de l'exploitation forestière et énergétique des périodes de la colonisation et de l'industrialisation du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les voies de navigation ancestrales méritent une attention toute particulière puisque de nombreux sites archéologiques liés aux anciens postes de traite et aux sites de campement se situent le long de ces parcours.

Enfin, le vaste réseau de chemins forestiers, composé de plus de 2 500 km de tracés permanents qui rendent accessible tout le territoire situé au sud du 50^e parallèle, doit être retenu comme un atout additionnel au développement récréotouristique. Ces accès, en plus de constituer une assise à l'utilisation et au développement, doivent être considérés comme un facteur déterminant dans les choix de mise en valeur. L'extension et l'entretien du réseau sont principalement tributaires des travaux d'aménagement forestier réalisés par l'industrie. À ces travaux s'ajoutent les investissements routiers réalisés conformément au programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier élaboré par le MRNF et administré en partenariat avec les MRC, ceux réalisés par les organismes gestionnaires de zecs ainsi que ceux effectués par les autres utilisateurs comme les villégiateurs. Dans ce contexte, la prise en compte des paramètres de permanence, de stabilité et de coûts de développement et d'entretien du réseau routier s'avère incontournable.

2.4 Autres éléments de problématiques de développement

Les discussions tenues lors des rencontres de la Table régionale de concertation ont permis de déterminer différents éléments qui influenceront également les décisions de développement récréotouristique. Ces préoccupations ressortent de l'observation de phénomènes sur le territoire.

2.4.1 *Protection de l'environnement*

La protection de l'environnement est une préoccupation qui s'intègre de plus en plus à l'ensemble des activités exercées sur le territoire public. Les partenaires ont convenu de retenir trois éléments de problématique qui ont un lien plus direct avec le récréotourisme.

✓ **Le maintien de la ressource faunique**

La pêche, la chasse et l'observation de la faune et de la flore sont des activités importantes dont il faut assurer la pérennité en maintenant les populations des espèces recherchées. La protection des frayères, la préservation et la restauration des habitats fauniques ainsi que le contrôle des espèces indésirables sont des façons d'y parvenir. Le développement récréotouristique, comme tout autre développement, devra être réalisé dans un souci de protection de ces habitats. De plus, certaines espèces comme le saumon atlantique, la ouananiche, le touladi et l'omble chevalier sont particulièrement sensibles aux effets de l'activité humaine et méritent une attention soutenue.

✓ **La protection des espèces vulnérables, menacées ou susceptibles de l'être**

Les populations de plantes et d'animaux menacés, vulnérables ou susceptibles de l'être sont disséminées sur le territoire public régional et sont souvent associées aux milieux aquatiques et riverains. Dans ces endroits, la pratique de certaines activités récréotouristiques peut affecter la pérennité des populations présentes. La protection de ces habitats s'impose donc pour la survie de ces espèces.

Plus spécifiquement, des mesures particulières devront être définies et mises en place dans les interventions de développement récréotouristique à l'intérieur des aires de distribution du caribou forestier. Cette sous-espèce est en voie d'être désignée comme espèce vulnérable pour ensuite faire l'objet d'un plan de rétablissement.

✓ **La protection du milieu naturel**

Dans les milieux riverains situés dans les zones à forte pression d'utilisation, des répercussions négatives causées par des actions associées à l'occupation et l'utilisation du territoire sont perceptibles dans l'environnement, notamment sur la qualité de l'eau et des habitats.

Les perturbations les plus fréquemment observées sont le déboisement, la dénaturalisation des berges et le remblayage des milieux humides. Ces perturbations causent, à différents degrés, l'eutrophisation des lacs, le réchauffement de l'eau, l'érosion des berges, la réduction de la biodiversité animale et végétale, etc. Des efforts doivent être faits pour enrayer ces perturbations néfastes à l'environnement naturel et, conséquemment, au développement récréotouristique.

2.4.2 *Multiplicité des usages*

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean présente un nombre important et une grande variété d'usages, d'usagers, d'interventions et d'intervenants qui posent, dans toute gestion territoriale, le défi de concilier les différents intérêts manifestés. Le nombre important de droits et de statuts accordés ainsi que leurs chevauchements fréquents sur le même territoire témoignent de cette forte utilisation du territoire public régional.

Dans un même ordre, l'occupation et l'exploitation des ressources ont des impacts sur les conditions de pratique des activités des Innus. Les négociations actuellement en cours entre le Conseil tribal Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada visent, entre autres, à convenir de modalités d'harmonisation entre les activités autochtones et les autres usages du territoire.

La prise en compte de ces préoccupations d'harmonisation des usages est également souhaitée dans les diverses planifications et les divers programmes des acteurs gouvernementaux et régionaux, publics et privés qui administrent et interviennent sur le territoire public. Le PRDTP est un outil qui doit assurer une cohérence dans les planifications et les interventions de développement pour une utilisation plus harmonieuse du territoire régional.

2.4.3 *Information territoriale*

Le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean réunit une multitude d'intervenants qui possèdent, selon leur mandat, des données essentielles à la prise de décision. La connaissance de tous les aspects du territoire est fondamentale dans une démarche concertée de planification et dans une perspective intégrée de gestion du territoire. Il devient primordial de partager et d'intégrer l'ensemble de cette information. Les décisions issues du PRDTP s'appuieront sur une telle vision.

2.4.4 *Sites d'intérêt*

Le territoire public régional recèle de nombreux sites d'intérêt dont certains font déjà l'objet de mise en valeur ou de protection alors que d'autres ne possèdent aucun statut particulier et ne font l'objet d'aucune de ces mesures. À titre d'exemples, notons les aires de perspective visuelle ou de paysage (sommets, chutes, îles, etc.), les secteurs d'intérêts patrimoniaux, historiques ou archéologiques (vestiges de drave, sites utilisés par les autochtones, etc.), des sites à fort potentiel de développement, ou tout autre projet encore à l'étude. Il peut également s'agir d'écosystèmes sensibles, rares ou représentatifs de la biodiversité régionale. De plus, les négociations en cours avec le Conseil tribal Mamuitun ont permis d'identifier des sites patrimoniaux innus qui seront pris en considération dans la présente planification et dans les interventions de développement.

À ce jour, le MRNF a identifié au-delà de 200 de ces sites constituant un potentiel ou une contrainte qu'il convient de prendre en considération dans les choix de développement dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée des ressources. Ces sites appelés « unité territoriale d'intérêt » (UTI) sont documentés et classés par domaines (récréatif, touristique, agricole, industriel, etc.) en fonction de leurs caractéristiques et de leur valeur à l'échelle régionale.

2.4.5 *Patrimoine collectif*

Le territoire public constitue un bien collectif d'une valeur inestimable qu'il importe de maintenir accessible et accueillant. Son utilisation et sa mise en valeur doivent se faire d'une façon durable pour le bénéfice des générations actuelles et futures, ce qui impose à chaque utilisateur d'adopter des comportements respectueux de ce patrimoine.

Des efforts d'éducation, de sensibilisation, de dissuasion et de contrôle auprès de l'ensemble des utilisateurs seraient souhaitables afin de modifier certains comportements et leurs conséquences, tant sur l'utilisation et la mise en valeur du territoire qu'à des fins récréotouristiques.

✓ **Les dépotoirs illicites**

Bien que la situation se soit améliorée au cours des dernières années, il existe toujours des dépotoirs illicites sur le territoire public et de nouveaux lieux de dépôt continuent de s'ajouter. Cette pollution est le fait de comportements délinquants et de l'absence de lieux de collecte des ordures organisée sur de larges portions du territoire public. Des actions s'imposent donc afin de contrer ce phénomène et de restaurer les emplacements de dépôt d'ordures et de matières résiduelles pour le bénéfice des utilisateurs actuels et futurs de ces territoires.

✓ **Le comportement des usagers en période de chasse**

Les comportements de certains usagers en période de chasse entraînent des conflits entre groupes de chasseurs et entre certains chasseurs et d'autres utilisateurs du territoire. Des obstacles à l'accessibilité au territoire pendant une courte période sont également constatés. Ces situations nuisent à l'image de cette importante activité récréotouristique. Une sensibilisation accrue des usagers serait souhaitable afin de promouvoir la conciliation des activités dans un respect mutuel.

✓ **Les occupations sans droit de type abri, chalet ou camp**

L'occupation sans droit par des constructions de type abri, camp ou équipement de guet, requiert des interventions soutenues du MRNF pour assurer la libération des lieux et contrôler la situation. C'est dans un souci d'équité et de justice envers l'ensemble des utilisateurs du territoire public et dans le but d'assurer une meilleure qualité des activités récrétouristiques que ces interventions sont menées.

✓ **L'obstruction des chemins par des barrières**

La Loi sur les terres du domaine de l'État précise que tout chemin construit sur les terres publiques est accessible à tous. Il s'agit d'un principe fondamental à la base de la reconnaissance du territoire comme bien collectif.

Cependant, l'accès au territoire est souvent compromis par l'installation de barrières de toute nature dans les chemins publics. Ces barrières empêchent parfois l'accès à de grandes portions de territoire et lorsqu'elles sont construites de manière à être peu visibles, elles constituent un véritable danger pour les utilisateurs. Une sensibilisation au caractère collectif et public du territoire s'avère nécessaire.

✓ **La conduite des véhicules récréatifs hors piste**

Une sensibilisation accrue auprès des utilisateurs de véhicules récréatifs hors piste (motoneige et motoquad) pourrait avoir des effets positifs sur la quiétude des villégiateurs et des autres usagers récréatifs, sur la sécurité des personnes, la qualité des cours d'eau, ainsi que sur la protection de milieux naturels, des habitats et des espèces fauniques sensibles. La consolidation et l'aménagement planifié des réseaux de sentiers récréatifs ne peuvent que favoriser la diminution de cette pratique et, conséquemment, réduire les nuisances qu'elle entraîne.

2.4.6 Règles d'occupation

Différentes réglementations gouvernementales et municipales s'appliquent à l'utilisation et à l'occupation du territoire. Les infractions les plus courantes touchent les constructions, les normes d'aménagement des terrains et l'évacuation des eaux usées.

✓ **Les normes de construction et d'aménagement des terrains**

Les infractions aux normes d'aménagement des terrains de villégiature relatives à la conservation du milieu naturel (disposition des bâtiments, bandes de protection boisée, etc.) perturbent l'environnement des rives et des plans d'eau qui, à long terme, pourront perdre de leur qualité. Quant aux abris sommaires, plus de 50 % des installations ne respectent pas les normes de construction ou de zonage prévues dans les réglementations municipales. Les efforts de sensibilisation, de prévention et de contrôle ont davantage à être poursuivis afin de corriger ces situations.

✓ **L'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées**

Le non-respect du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées est fréquent et le phénomène est plus marqué en territoire éloigné ou accessible par voie aérienne. Les exigences du règlement de même que les coûts liés à l'implantation des installations sanitaires ainsi que ceux liés à leur suivi et leur contrôle par les organisations municipales font partie des principales contraintes à l'amélioration de cette situation. Cette problématique peut également s'accroître en raison de l'absence de réglementation relative au séjour temporaire exercé avec des équipements rudimentaires. Afin d'éviter la dégradation du milieu naturel qui en résulte, les efforts d'information et de sensibilisation devront se poursuivre pour mieux faire connaître les différentes options offertes, particulièrement en milieu éloigné ou isolé, et rencontrer les normes de ce règlement.

2.4.7 Services publics

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la villégiature occupe une place prépondérante avec près de 18 000 chalets répartis sur le territoire privé et public.

Cette forte présence de villégiateurs entraîne de plus en plus de demandes de services auprès des organisations municipales pour la gestion des déchets, l'entretien et la signalisation des chemins. Elle cause également des dépenses additionnelles pour les services d'urbanisme (application de la réglementation, inspections, etc.). De plus, à certains endroits plus rapprochés des milieux habités (phénomène d'étalement urbain), le glissement de la villégiature vers la résidence permanente accentue la demande pour d'autres services publics tels l'électricité, le téléphone, le déneigement, la collecte des ordures, le transport scolaire, etc.

Les conséquences de ce phénomène seront donc considérées dans les décisions à prendre sur les choix et les modalités de développement de la villégiature dans le PRDTP.

2.4.8 Accessibilité routière

Le réseau routier sur le territoire public est très étendu et ses ramifications se développent encore sous l'effet des activités d'aménagement forestier. Les nouveaux accès, qui se créent surtout dans la partie nord de la région, demeurent de bonne qualité pendant les quelques années suivant l'exploitation forestière. Cependant, le réseau en place vieillit et il revient aux différents utilisateurs d'en assumer l'entretien et l'amélioration, qu'il s'agisse de bénéficiaires de droits forestiers ou des autres utilisateurs comme les villégiateurs.

Malgré des investissements importants consentis ces dernières années, notamment par la voie du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, la situation globale de l'état du réseau routier demeure préoccupante pour un bon nombre d'utilisateurs. La grande étendue du réseau ainsi que les coûts élevés d'entretien constituent les principales difficultés rencontrées.

Ainsi, le PRDTP s'assurera de retenir des choix de développement récréotouristique dans un souci de rationalisation et de rentabilisation du réseau de chemins déjà en place.

2.5 Synthèse du constat récrétouristique

Le constat a permis de démontrer comment le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean, avec ses ressources naturelles et l'utilisation récréative existante, constitue un potentiel pour le développement récrétouristique.

L'hébergement

L'hébergement sur le territoire public se caractérise par la prédominance de la villégiature privée de type chalet en milieu riverain concentrée dans les parties accessibles et rapprochées des milieux habités. Les regroupements les plus importants se situent dans le secteur des zecs Martin-Valin, Onatchiway-Est, du Lac-de-la-Boiteuse et des Passes où la qualité de pêche demeure un élément attractif.

Les résidents du Saguenay–Lac-Saint-Jean constituent la principale clientèle de villégiateurs privés. Toutefois, la proportion de la clientèle externe a augmenté au cours des dernières années.

En ce qui concerne la demande en matière de villégiature privée, elle est supérieure à l'offre et les emplacements riverains situés à proximité des lieux de résidence des demandeurs sont les plus recherchés. Les activités de plein air les plus prisées par ces demandeurs sont, dans l'ordre, la pêche, la chasse, la motoneige, la motoquad et les randonnées non motorisées.

L'hébergement commercial, incluant le camping, est concentré surtout dans les pourvoiries, les réserves fauniques, les parcs nationaux et les centres touristiques de la SEPAQ. Le reste du territoire public n'y contribue que très peu pour le moment, si l'on fait exception des quelques zecs qui ont développé le camping. Cette situation pourrait être modifiée puisqu'il existe une demande pour l'hébergement en auberge et en chalet locatif, notamment de la part de la clientèle utilisatrice de sentiers.

Les activités de plein air

Parmi les activités reliées à la faune, la pêche sportive représente l'activité la plus importante en raison de la grande distribution régionale de l'omble de fontaine ainsi que de son important potentiel de prélèvement. Quant à la chasse au gros gibier, bien qu'elle soit pratiquée sur l'ensemble du territoire régional, elle est beaucoup plus intensive dans la partie sud-ouest de la région et au pourtour de sa partie habitée.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est une destination de choix pour les motoneigistes régionaux, extrarégionaux et même internationaux. Les bonnes conditions d'enneigement, la qualité du réseau de sentiers et son degré d'interconnexion avec les régions voisines contribuent à cette renommée.

La pratique de la motoquad est en croissance, mais le réseau de sentiers est désordonné et discontinu sans véritables liens régionaux et interrégionaux. Son expansion commandera donc beaucoup de vigilance afin que l'environnement soit protégé et qu'une consolidation cohérente du réseau soit assurée dans le but de favoriser la cohabitation et la complémentarité des usages du territoire.

Les sentiers de randonnée non motorisée sont aussi répartis à proximité des milieux habités sur le territoire privé et public. Les décideurs ont exprimé leur volonté de relier les différentes portions de sentiers entre eux pour créer un réseau interrégional.

Les activités nautiques sont structurées autour des rivières à grand débit. Certaines de ces rivières sont aménagées et quelques entreprises de tourisme d'aventure offrent des services d'excursion. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour en arriver à une véritable mise en valeur du potentiel récréotouristique et culturel de ces rivières.

Sur le plan de la demande, les clientèles régionales et extrarégionales actuelles et potentielles préfèrent les activités de randonnée pédestre de longue durée, la pêche, le canot et l'observation de la nature. Plus spécifiquement, la clientèle extrarégionale, attirée par les paysages et les panoramas, démontre une préférence pour les activités récréatives en milieu naturel au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Par ailleurs, le facteur distance demeure une contrainte importante au déplacement de cette clientèle vers la région.

Les activités culturelles

Les activités culturelles sont peu visibles à l'extérieur du territoire privé habité. Ce volet est en émergence en matière de tourisme ethnoculturel où quelques entreprises innues sont actives dans le secteur du lac Saint-Jean. Cependant, il existe en plusieurs endroits du territoire public des éléments historiques, patrimoniaux et culturels qu'il sera avantageux de prendre en compte, soit pour leur protection ou pour leur mise en valeur.

Les potentiels du territoire

La variété des composantes naturelles du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean offre des possibilités de développement récréotouristique compatibles avec les nouvelles tendances liées à l'écotourisme et au tourisme d'aventure. Les paysages naturels diversifiés, le potentiel faunique et nautique des lacs et des grandes rivières, les conditions d'enneigement exceptionnelles ainsi que la préférence de la clientèle extrarégionale pour la pratique d'activités récréatives en milieu naturel contribuent tous à renforcer les possibilités de développement récréotouristique sur les quatre saisons.

Par ailleurs, la présence des communautés innues, d'une route historique du commerce des fourrures, des voies de navigation historiques et ancestrales ainsi que les vestiges et équipements forestiers et énergétiques constituent des éléments significatifs à mettre en valeur.

Il importe aussi de prendre en compte différentes contraintes au développement récréotouristique, comme l'inaccessibilité terrestre de certaines portions du territoire, les temps de déplacement importants et le lieu de résidence des clientèles de même que l'éloignement de la région par rapport aux grands marchés des régions de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec.

Enfin, des préoccupations spécifiques seront considérées tout au cours du processus de décisions de développement récréotouristique et dans les actions de mise en œuvre du PRDTP. Il s'agit, notamment, de protection de l'environnement, d'harmonisation des usages, de reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif, de règles d'occupation appropriées ainsi que du maintien de l'accessibilité routière au territoire public.

CHAPITRE 3 ENJEUX D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC LIÉS AU RÉCRÉOTOURISME ET RÉSULTATS ATTENDUS RÉGIONAUX

Ce chapitre s'inscrit dans le contexte de la gestion gouvernementale axée sur l'atteinte de résultats. Cette approche de gestion par résultats permet de rendre des comptes à la population sur les produits et les services qui lui sont rendus. C'est à cette fin qu'une série d'enjeux (traduits dans une orientation générale), d'objectifs et de résultats attendus en lien avec le développement récréotouristique ont été formulés. Ces enjeux, cette orientation, ces objectifs et ces résultats attendus découlent du contexte régional présenté au chapitre 1, des constats territoriaux qui sont ressortis au chapitre 2, ainsi que des discussions tenues avec les partenaires régionaux.

Le PRDTP est un instrument de développement régional et de planification du territoire dont les actions entraîneront des effets réels sur les plans économique, social, environnemental, culturel, éducatif, institutionnel et administratif.

Plus concrètement, ces effets concernent les grands enjeux que sont l'augmentation des activités récréotouristiques sur le territoire, le maintien du principe d'accessibilité au territoire public, une cohabitation harmonieuse des utilisations et des usagers, le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement, la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif et culturel ainsi que l'amélioration de la concertation régionale par une implication accrue des intervenants dans la gestion du territoire public.

Ces enjeux, plus amplement décrits à l'annexe 2, rejoignent les préoccupations relatives à la situation démographique régionale, au maintien et au développement des communautés locales et autochtones, à la consolidation et à la création d'emplois durables, à la diversification des activités économiques, au respect des utilisateurs et du milieu naturel ainsi qu'à leur préoccupation de développement durable.

Pour assurer la prise en compte de ces préoccupations, les partenaires ont décidé de se doter d'une orientation générale et d'objectifs spécifiques régionaux qui subordonneront l'ensemble des décisions du PRDTP en matière de récréotourisme.

L'orientation générale retenue par les partenaires est la suivante :

Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois

Pour atteindre cette grande orientation, plusieurs objectifs ont été retenus afin de baliser les choix de développement et d'encadrer les différentes utilisations sur tout le territoire d'application du PRDTP. Le tableau 2 présente les objectifs regroupés dans les dimensions environnementales, sociales, économiques, institutionnelles, administratives, éducatives et culturelles.

TABLEAU 2
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT PAR DIMENSION

Dimension	Objectif
Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité des écosystèmes constituant la base de l'activité récréotouristique régionale. • Conserver et protéger la biodiversité. • S'assurer de la pérennité des ressources naturelles exploitées ou utilisées dans un objectif de développement récréotouristique.
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles. • Maintenir une accessibilité universelle aux ressources récréatives du territoire. • Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques.
Économique	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques. • Maintenir et créer de nouvelles entreprises dans le secteur récréotouristique. • Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région.
Institutionnelle et administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages. • Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique. • Assurer la participation des communautés autochtones au développement récréotouristique.
Éducative et culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des comportements respectueux envers le patrimoine collectif qu'est le territoire public. • Tenir compte des caractéristiques patrimoniales et ethnoculturelles liées au territoire.

La mise en œuvre du PRDTP se traduira concrètement par des produits et des services directs à la population en matière de récréotourisme, pour les volets de l'hébergement, des activités de plein air et des activités culturelles. Ces produits et services, fournis dans le respect des objectifs spécifiques précédemment énoncés, se retrouveront au concept et scénario lorsqu'ils sont en relation avec un territoire d'application ou directement au plan d'action lorsqu'ils concernent l'élaboration de différents outils tels des normes ou des guides.

Résultats attendus

Dans la livraison de ces produits et services, les partenaires du PRDTP ont convenu d'évaluer la contribution du PRDTP au développement de l'industrie récréotouristique régionale sous les aspects suivants :

- ✓ La mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée.
- ✓ Le développement de projets d'hébergement commercial.
- ✓ La diversification des activités récréatives et de plein air.
- ✓ La reconnaissance, la protection et l'intégration des éléments patrimoniaux.

La formulation des différentes attentes et l'ampleur des développements seront précisées au chapitre 6 consacré au plan d'action.

CHAPITRE 4 CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Le concept³⁰ traduit une vision de développement qui intègre à la fois l'orientation générale et les objectifs spécifiques retenus par l'ensemble des partenaires ainsi que les grandes orientations du Ministère en matière de mise en valeur du territoire public. Il s'appuie également sur une analyse qui prend en compte le constat territorial, les résultats de l'enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public, l'organisation territoriale et administrative, l'accessibilité et les caractéristiques biophysiques du territoire.

Il se compose de quatre axes récréatifs et de six secteurs de planification (carte 4). Pour chacune de ces composantes, une orientation de développement et des objectifs d'intervention ont été identifiés.

Axes récréatifs Les axes récréatifs correspondent aux corridors d'activités récréatives qui sont les plus importantes sur le territoire public ou qui offrent les meilleures perspectives de développement au cours des prochaines années	Nom des axes récréatifs • Navigation • Motoneige • Motoquad • Liens interparcs
Secteurs de planification Les secteurs de planification présentent une homogénéité dans leurs caractéristiques et leurs possibilités de développement.	Nom des secteurs de planification • Le territoire habité – secteur 01 • Les montagnes du Bas-Saguenay – secteur 02 • Le massif des monts Valin – secteur 03 • Les grandes rivières – secteur 04 • Les grands réservoirs – secteur 05 • Le Plétipi – secteur 06

Les pages qui suivent présentent la description, les éléments distinctifs, l'orientation de développement et les objectifs d'intervention associés à chacun des axes et des secteurs. Le tableau présentant les éléments descriptifs et distinctifs fait l'objet d'explications détaillées à l'annexe 4.

³⁰ Le dictionnaire critique *Les mots de la géographie* de Roger Brunet, Robert Ferras et Hervé Théry définit le terme concept comme étant une représentation générale, de nature abstraite, clairement définie et même consensuelle, susceptible de guider la recherche et de fonder des hypothèses.

CARTE 4
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

4.1 Axe « Navigation »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe correspond au corridor des rivières et lacs navigables les plus importants de la région et à ceux qui ont servi historiquement de voie de pénétration vers l'intérieur des terres.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire riverain majoritairement public • Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF) • Territoire non organisé – TNO • Territoire municipalisé • Nitassinan de Betsiamites, d'Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Un parc marin • Deux parcs nationaux • Une aire protégée (réserve aquatique projetée) • Présence d'habitats fauniques 	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Une réserve faunique • Réserves à castor de Bersimis et de Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> • Rivières encaissées et à fort débit • Unicité du fjord du Saguenay • Immensité du lac Saint-Jean • Paysages diversifiés et reconnus • Espèces halieutiques recherchées (marines et d'eau douce) 	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Navigation de plaisance (canotage, kayak, rafting, bateau à moteur, voile); navigation balisée sur la rivière Saguenay et le lac Kénogami; nombreuses infrastructures d'accès à l'eau (quai, marina) pour les lacs Saint-Jean et Kénogami ainsi que pour la rivière Saguenay • Croisières organisées (rivière Saguenay et lac Saint-Jean) • Pêche sportive • Forte reconnaissance du fjord du Saguenay et du lac Saint-Jean • Villégiature riveraine surtout dans les parties municipalisées • Accès variable par le réseau routier régional, local et forestier 	

Orientation de développement

- ✓ Accroître la mise en valeur des rivières.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer en priorité les équipements et les infrastructures reliés aux activités de navigation.
- ✓ Mettre en valeur l'aspect historique et les éléments patrimoniaux des rivières en partenariat avec les communautés innues et les institutions intéressées par ce patrimoine.
- ✓ Assurer la protection des corridors fluviaux et des paysages.
- ✓ S'assurer de la reconnaissance de cet axe dans les instruments de planification régionaux.

4.2 Axe récréatif « Motoneige »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe correspond au réseau de sentiers de motoneige Trans-Québec et régionaux retenu lors de la Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean³¹.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire privé et public • Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF) • Territoire non organisé – TNO • Territoire municipalisé • Nitassinan d'Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants • Réseau structuré avec sept sentiers de pénétration 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Aucun sentier dans des territoires de conservation 	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de sentiers dans les deux réserves fauniques et dans certaines zecs • Réserve à castor de Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> • Conditions d'enneigement exceptionnelles sur le massif des monts Valin (4 à 7 m de neige) • Physiographie variée (plaine, haute colline, vallée, etc.) 	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Paysages hivernaux reconnus • Fréquentation quotidienne • Reconnaissance par la clientèle nationale • Produit recherché par les touristes internationaux • Réseau de sentiers à proximité du milieu habité 	

Orientation de développement

- ✓ Consolider et stabiliser le réseau des sentiers de motoneige.

Objectifs d'intervention

- ✓ Assurer la permanence du réseau en tenant compte de la sécurité des usagers et des besoins de services (hébergement, restauration et approvisionnement).
- ✓ Assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisations et utilisateurs du territoire.
- ✓ Assurer un encadrement visuel adapté.
- ✓ Prendre en compte les contraintes biophysiques, les unités territoriales d'intérêt et les paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Garantir l'accessibilité au territoire.
- ✓ Assurer un suivi de l'utilisation des sentiers.

³¹ Le Groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Rapport final de novembre 2003.

4.3 Axe récréatif « Motoquad »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe correspond au tracé actuel et projeté des sentiers régionaux de motoquad retenu lors de la Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean³².

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire privé et public • Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF) • Territoire non organisé – TNO • Territoire municipalisé • Nitassinan d’Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants 	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> • Aucun sentier dans des territoires de conservation 	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> • Présence de sentiers dans la Réserve faunique des Laurentides et dans certaines zecs • Réserve à castor de Roberval
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none"> • Physiographie variée (plaine, haute colline, vallée, etc.) 	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt croissant pour la pratique de cette activité • Fréquentation quotidienne • Réseau de sentiers à proximité du milieu habité 	

Orientation de développement

- ✓ Développer de manière structurée le réseau régional de sentiers dans une perspective de liens interrégionaux et en minimisant les impacts environnementaux.

Objectifs d’intervention

- ✓ Privilégier le développement d’un réseau régional de sentiers en tenant compte de la sécurité des usagers et des besoins de services (hébergement, restauration et approvisionnement).
- ✓ Assurer une cohabitation harmonieuse avec les autres utilisations et utilisateurs du territoire.
- ✓ Assurer un encadrement visuel adapté.
- ✓ Prendre en compte les unités territoriales d’intérêt et les paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Garantir l’accessibilité au territoire.
- ✓ Assurer un suivi de l’utilisation des sentiers.

³² Le Groupe Leblond Bouchard, *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Rapport final de novembre 2003.

4.4 Axe récréatif « Liens interparcs »

Élément descriptif et distinctif

Cet axe constitue un lien projeté entre les quatre parcs nationaux en intégrant les différents types de sentiers de randonnée non motorisée actuels et projetés (randonnée pédestre, ski hors piste, raquette, vélo, etc.) et les services associés.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none">• Territoire privé et public• Gestion diversifiée (territoire privé, territoire sous convention de gestion territoriale – CGT et territoire public sous la gestion du MRNF)• Territoire non organisé – TNO• Territoire municipalisé• Nitassinan d'Essipit et de Mashteuiatsh• Nombreux intervenants	
Territoire structuré	
Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none">• Quatre parcs nationaux	Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none">• Présence de zecs et de pourvoiries avec droits exclusifs
Caractéristique biophysique	
<ul style="list-style-type: none">• Physiographie variée (plaine, haute colline, vallée, etc.)	
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none">• Nombreux sentiers existants• Paysages diversifiés et reconnus• Produit touristique en développement• Intérêt croissant pour la pratique de la randonnée• Proximité du milieu habité• Distance relativement faible entre trois des quatre parcs nationaux	

Orientation de développement

- ✓ Favoriser les liens interparcs par la création d'un réseau régional de sentiers de randonnée non motorisée (pédestre, raquette, ski de fond, ski hors piste et vélo) et par l'implantation d'infrastructures complémentaires.

Objectifs d'intervention

- ✓ Privilégier le développement de sentiers de randonnée non motorisée pouvant s'intégrer à un réseau régional.
- ✓ Assurer un encadrement visuel adapté.
- ✓ Prendre en compte les unités territoriales d'intérêt et les paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Garantir l'accessibilité au territoire.
- ✓ Favoriser l'implantation de services associés aux sentiers de randonnée non motorisée.

4.5 Secteur de planification 01 « Le territoire habité »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 10 083 km² comprend l'essentiel du milieu habité urbain et rural de la région. Il est constitué des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que d'une étroite bande de territoire située de part et d'autre de la rivière Saguenay.

Organisation et tenure		
• Territoire public (fragmenté et souvent enclavé)	18 %	• Nitassinan d'Essipit et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants
• Territoire sous CGT	14 %	
• Territoire privé	68 %	
• Territoire non organisé – TNO (4 MRC et Ville de Saguenay)	13 %	
• Territoire municipalisé (48 municipalités)	86 %	
• Réserve indienne (1)	- de 1 %	
Territoire structuré		
Territoire de conservation :	5 %	Territoire faunique : 11 %
• Réserve écologique (4)	- de 1 %	• Aire faunique communautaire (1) 11 %
• Parc national (2)	4 %	• Réserve faunique (0) 0 %
• Écosystème forestier exceptionnel (0)	0 %	• Zone d'exploitation contrôlée – zec (3) - de 1 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (0) 0 %
• Habitat faunique (39)	- de 1 %	• Réserve à castor Roberval
Caractéristique biophysique		
Superficie en eau	17 %	• Basses terres du lac Saint-Jean • Rivière et fjord du Saguenay • Lac Saint-Jean • Contrefort du plateau laurentien • Vallée de la rivière Sainte-Marguerite • Présence de ouananiches et de saumons • Forêt mixte
Plan d'eau de 2 ha et +	472	
• Occupé	155	
• Non occupé	317	
Plan d'eau de 20 ha et +	63	
• Occupé	50	
• Non occupé	13	
Utilisation récréative		
• Villégiature privée	538	• Principales concentrations de l'offre touristique • Variété et multiplicité des usages récréotouristiques • Importantes concentrations de villégiature privée • Utilisation récréative quotidienne intensive • Transformation des chalets en résidences permanentes • Accès facile par le réseau routier régional et local (carte 2)
• Densité d'occupation	3,00/10 km ²	
• Terrain de camping	1 (20 empl.)	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	0	
Territoire particulier		
• Aire d'intérêt		
• Rivière à saumon		
• Rivière à ouananiche		
• Lac à omble chevalier		
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus		
• Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin–Fjord du Saguenay »		

Orientation de développement

- ✓ Renforcer l'offre récréotouristique sur le territoire public, en complémentarité à celle développée en territoire privé et en territoire public sous CGT en partenariat avec les communautés locales.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement (villégiature privée, auberge, chalet locatif, camping, etc.) ainsi que différentes activités et équipements récréatifs.
- ✓ Soumettre le développement de la villégiature privée à une analyse approfondie des potentiels et des contextes de développement.
- ✓ Garantir un accès public aux plans d'eau développés dans le respect de la notion de patrimoine collectif.
- ✓ Préserver le milieu naturel.

4.6 Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 1 787 km² est constitué de l'arrière-pays des municipalités rurales du sud du Bas-Saguenay.

Organisation et tenure			
• Territoire public	73 %	• Mode de vie des communautés locales intégré à la foresterie	
• Territoire sous CGT	8 %	• Nombreux intervenants	
• Territoire privé (fragmenté et enclavé)	19 %	• Volonté de développement touristique très forte	
• Territoire non organisé – TNO (1 MRC)	22 %		
• Territoire municipalisé (5 municipalités)	78 %		
Territoire structuré			
Territoire de conservation :	- de 1 %	Territoire faunique :	69 %
• Réserve écologique (0)	0 %	• Aire faunique communautaire (0)	0 %
• Parc national (1)	- de 1 %	• Réserve faunique (0)	0 %
• Écosystème forestier exceptionnel (1)	- de 1 %	• Zone d'exploitation contrôlée – zec (7)	64 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (4)	5 %
• Habitat faunique (0)	0 %	• Aucune réserve à castor	
Caractéristique biophysique			
Superficie en eau	4 %	• Massif montagneux du plateau Laurentien	
Plan d'eau de 2 ha et +	366	• Vallées profondes, lacs encaissés, parois escarpées	
• Occupé	94	• Présence de rivières à saumon	
• Non occupé	272	• Sapinière à bouleau blanc	
Plan d'eau de 20 ha et +	49		
• Occupé	31		
• Non occupé	18		
Utilisation récréative			
• Villégiature privée	333	• Situation stratégique (Charlevoix, Québec, Saguenay) (carte 2)	
• Densité d'occupation	2,54/10 km ²	• Variété et multiplicité des activités de plein air	
• Terrain de camping	4 (63 empl.)	• Utilisation récréative très forte	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Paysages réputés	
Territoire particulier			
• Aire d'intérêt			
• Rivière à saumon			
• Lac à touladi			
• Lac à omble chevalier			

Orientation de développement

- ✓ Favoriser le développement des activités de plein air et d'écotourisme et des infrastructures complémentaires en partenariat avec les communautés locales.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer des activités de plein air axées sur les paysages qui répondent aux nouveaux marchés (écotourisme, sentier de randonnée, escalade, observation, etc.).
- ✓ Développer l'hébergement en soutien aux activités de plein air selon des modes variés (camping, refuge, camp rustique, chalet locatif, etc.) en complément aux infrastructures existantes.

4.7 Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 8 546 km² correspond à l'ensemble physiographique du massif des monts Valin.

Organisation et tenure	
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire public 100 % • Territoire sous CGT 0 % • Territoire non organisé – TNO (1 MRC) 96 % • Territoire municipalisé (4 municipalités) 4 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Nitassinan d'Essipit, de Betsiamites et de Mashteuiatsh • Nombreux intervenants
Territoire structuré	
<p>Territoire de conservation : 2 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserve écologique (1) - de 1 % • Parc national (1) 2 % • Écosystème forestier exceptionnel (2) - de 1 % • Aire protégée projetée (0) 0 % • Habitat faunique (3) - de 1 % 	<p>Territoire faunique : 52 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aire faunique communautaire (0) 0 % • Réserve faunique (0) 0 % • Zone d'exploitation contrôlée – zec (6) 40 % • Pourvoirie avec droits exclusifs (12) 12 % • Réserves à castor Bersimis et Roberval
Caractéristique biophysique	
<p>Superficie en eau 10 %</p> <p>Plan d'eau de 2 ha et + 3 361</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occupé 541 • Non occupé 2 820 <p>Plan d'eau de 20 ha et + 521</p> <ul style="list-style-type: none"> • Occupé 280 • Non occupé 241 	<ul style="list-style-type: none"> • Relief accidenté • Conditions d'enneigement exceptionnelles (4 à 7 m) • Présence importante de l'omble de fontaine en allopatrie • Présence du caribou forestier • Sapinière à bouleau blanc et pessière à mousse
Utilisation récréative	
<ul style="list-style-type: none"> • Villégiature privée 2 286 • Densité d'occupation 2,68/10 km² • Terrain de camping 13 (103 empl.) • Pourvoirie sans droits exclusifs 7 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plus important secteur de villégiature privée et d'hébergement commercial en territoire public • Fréquentation importante • Dominance et bon potentiel de la pêche à l'omble de fontaine • Réseau structuré de sentiers pour la motoneige • Accès facile par un réseau étendu de chemins forestiers (carte 2)
Territoire particulier	
<ul style="list-style-type: none"> • Aire d'intérêt • Rivière à saumon • Lac à omble chevalier • Lac à touladi • Aire sensible pour le caribou forestier • Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay » 	

Orientation de développement

- ✓ Soutenir et diversifier les activités récréotouristiques.

Objectifs d'intervention

- ✓ Renforcer et développer les produits touristiques hivernaux (motoneige, traîneau à chiens, sport de glisse, raquette, pêche blanche, etc.).
- ✓ Développer des modes d'hébergement commercial et communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques (camp rustique, auberge).
- ✓ Maintenir et mettre en valeur la qualité de la pêche sportive.
- ✓ Subordonner le développement de la villégiature privée aux autres possibilités de développement récréotouristique.

4.8 Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 34 027 km² entoure le territoire habité du lac Saint-Jean et s'étend jusqu'au sud du lac Kénogami. Il englobe l'immense territoire traversé par les rivières Péribonka, Mistassibi, Mistassini, Ashuapmushuan et Métabetchouane.

Organisation et tenure			
• Territoire public	98 %	• Nitassinan de Mashteuiatsh	
• Territoire sous CGT	0 %		
• Territoire privé	2 %		
• Territoire non organisé – TNO (4 MRC)	94 %		
• Territoire municipalisé (15 municipalités)	6 %		
Territoire structuré			
Territoire de conservation :	1 %	Territoire faunique :	33 %
• Réserve écologique (2)	- de 1 %	• Aire faunique communautaire (1)	- de 1 %
• Parc national (0)	0 %	• Réserve faunique (2)	17 %
• Écosystème forestier exceptionnel (0)	0 %	• Zone d'exploitation contrôlée – zec (6)	13 %
• Aire protégée projetée (1)	1 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (5)	2 %
• Habitat faunique (9)	- de 1 %	• Réserves à castor Abitibi, Mistassini et Roberval	
Caractéristique biophysique			
Superficie en eau	7 %	• Secteur dominé par de grandes rivières	
Plan d'eau de 2 ha et +	8 036	• Basses collines	
• Occupé	1 539	• Présence de rivières à ouananiche	
• Non occupé	6 497	• Plus forte densité d'originaux dans la région	
Plan d'eau de 20 ha et +	1 364	• Sapinière à bouleau blanc	
• Occupé	633		
• Non occupé	731		
Utilisation récréative			
• Villégiature privée	4 996	• Villégiature privée dispersée avec certaines concentrations	
• Densité d'occupation	1,52/10 km ²	• Importance de la chasse au gros gibier	
• Terrain de camping	5 (64 empl.)	• Parcours de canot-camping aménagés	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	3	• Importance de la cueillette du bleuets en forêt	
		• Accès facile par un réseau étendu de chemins forestiers (carte 2)	
Territoire particulier			
• Aire d'intérêt			
• Lac à touladi			
• Lac à omble chevalier			
• Rivière à ouananiche			
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus			
• Réserve aquatique projetée			
• Aire sensible pour le caribou forestier			

Orientation de développement

- ✓ Développer des activités récréatives tenant compte de la diversité des potentiels.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer des activités et des aménagements reliés à la mise en valeur des grandes rivières.
- ✓ Consolider le développement de la villégiature privée sur des sites accessibles et de qualité.
- ✓ Protéger la qualité visuelle des corridors fluviaux.
- ✓ Appuyer la mise en valeur de l'utilisation traditionnelle autochtone.
- ✓ Maintenir et mettre en valeur les différents potentiels fauniques.

4.9 Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 35 524 km² couvre la région d'est en ouest entre le 50^e et le 51^e parallèle. Il comprend trois grands réservoirs hydroélectriques : Manouane, Péribonka et Pipmuacan.

Organisation et tenure			
• Territoire public	100 %	• Nitassinan de Betsiamites et de Mashteuiatsh	
• Territoire sous CGT	0 %		
• Territoire privé	0 %		
• Territoire non organisé – TNO (3 MRC)	100 %		
• Territoire municipalisé (0 municipalité)	0 %		
Territoire structuré			
Territoire de conservation :	- de 1 %	Territoire faunique :	3 %
• Réserve écologique (0)	0 %	• Aire faunique communautaire (0)	0 %
• Parc national (0)	0 %	• Réserve faunique (1)	- de 1 %
• Écosystème forestier exceptionnel (0)	0 %	• Zone d'exploitation contrôlée – zec (0)	0 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (7)	3 %
• Habitat faunique (1)	- de 1 %	• Réserves à castor Bersimis, Mistassini et Roberval	
Caractéristique biophysique			
Superficie en eau	12 %	• Présence de grands lacs – réservoirs à l'est du secteur	
Plan d'eau de 2 ha et +	11 536	• Présence du caribou forestier	
• Occupé	555	• Pessière noire à mousses	
• Non occupé	10 981		
Plan d'eau de 20 ha et +	2 006		
• Occupé	390		
• Non occupé	1 616		
Utilisation récréative			
• Villégiature privée	1 233	• Villégiature privée dispersée et de très faible densité	
• Densité d'occupation	0,35/10 km ²	• Faible diversité des usages récréatifs	
• Terrain de camping	0	• Territoire éloigné des principaux périmètres urbains de la région (carte 2)	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	10	• Accessibilité terrestre en développement	
Territoire particulier			
• Lac à touladi			
• Rivière à ouananiche			
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus			
• Aire sensible pour le caribou forestier			
• Aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs			

Orientation de développement

- ✓ Développer l'hébergement associé à la pratique des activités de prélèvement faunique.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer la villégiature privée de faible densité en assurant la préservation d'un maximum de plans d'eau libres d'occupation.
- ✓ Protéger la qualité de la chasse et de la pêche.
- ✓ Développer un réseau stratégique de pôles de service intégrant de l'hébergement en soutien aux activités récréatives pratiquées en territoire éloigné.

4.10 Secteur de planification 06 « Le Pléti »

Élément descriptif et distinctif

Ce secteur d'une superficie de 14 278 km² couvre l'extrémité nord de la région. Il comprend d'importantes collines et le lac Pléti.

Organisation et tenure			
• Territoire public	100 %	• Nitassinan de Betsiamites et de Mashteuiatsh	
• Territoire sous CGT	0 %		
• Territoire privé	0 %		
• Territoire non organisé – TNO (2 MRC)	100 %		
• Territoire municipalisé (0 municipalité)	0 %		
Territoire structuré			
Territoire de conservation :	0 %	Territoire faunique :	0 %
• Réserve écologique (0)	0 %	• Aire faunique communautaire (0)	0 %
• Parc national (0)	0 %	• Réserve faunique (0)	0 %
• Écosystème forestier exceptionnel (0)	0 %	• Zone d'exploitation contrôlée – zec (0)	0 %
• Aire protégée projetée (0)	0 %	• Pourvoirie avec droits exclusifs (0)	0 %
• Habitat faunique (0)	0 %	• Réserves à castor Bersimis, Mistassini et Roberval	
Caractéristique biophysique			
• Superficie en eau	n. d.	• Milieu naturel peu perturbé	
• Plan d'eau de 2 ha et +	n. d.	• Aucune exploitation forestière	
• Plan d'eau de 20 ha et +	n. d.	• Pessière noire à mousse et taïga	
Utilisation récréative			
• Villégiature privée	23	• Villégiature privée quasi inexistante	
• Densité d'occupation	0,02/10 km ²	• Accès par voie aérienne (carte 2)	
• Terrain de camping	0	• Territoire peu fréquenté	
• Pourvoirie sans droits exclusifs	1		
Territoire particulier			
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus			
• Lac à touladi			
• Aire sensible pour le caribou forestier			
• Aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs			

Orientation de développement

- ✓ Développer les activités et infrastructures de tourisme d'aventure.

Objectifs d'intervention

- ✓ Développer des modes d'hébergement commercial et communautaire permettant la découverte et l'observation de la nature.
- ✓ Développer un produit de plein air structuré.
- ✓ Préserver le caractère naturel du territoire.
- ✓ Acquérir des connaissances sur les caractéristiques et les potentiels de ce territoire en partenariat avec les intervenants impliqués dans sa gestion et son développement.

CHAPITRE 5 SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le scénario de développement concrétise les orientations de développement et les objectifs d'intervention retenus au concept. Afin de mieux cibler les choix de développement dans certains secteurs de planification, il a été convenu de retenir un deuxième niveau de découpage, soit les secteurs de développement (carte 6). Les limites de ces secteurs ont été définies sur la base d'une vision prospective du développement récréotouristique à partir de critères biophysiques, de paramètres d'utilisation ou de gestion et de la pression exercée sur le territoire. Il importe de préciser que les territoires des zones d'exploitation contrôlée et des réserves fauniques ont été utilisés comme secteurs de développement.

Ce chapitre traite dans un premier temps des dispositions et des modalités générales applicables à l'ensemble du territoire de la région. La carte 5 « Territoires particuliers » localise différents éléments assujettis à ces dispositions générales. Dans un deuxième temps, il présente les dispositions spécifiques et précise les modalités de développement retenues pour les axes récréatifs et les secteurs de développement. Tous les choix de développement et d'intervention énumérés à ce chapitre sont soumis aux diverses réglementations municipales.

5.1 Dispositions générales

5.1.1 *Dispositions régionales retenues dans le contexte de l'entente entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec relative à la villégiature riveraine sur les terres publiques*

Tel que prévu à l'Entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, les directions régionales de la gestion du territoire public et de Faune Québec du MRNF ont convenu de certaines modalités administratives. Elles visent à prendre en compte la ressource faunique et certaines espèces sensibles ou habitats menacés (touladi, omble chevalier, ouananiche, saumon et caribou forestier) dans la planification et le développement de la villégiature sur le territoire public. Ces modalités ont été soumises à l'avis des partenaires de concertation du présent exercice de planification.

Lacs de moins de 20 hectares

Le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est exclu sur les lacs de moins de 20 ha. Dans des cas exceptionnels, il est possible de développer en bordure de lacs de moins de 20 ha situés dans des territoires où les possibilités de développement sur des lacs de plus de 20 ha sont très limitées. Les secteurs de développement visés par cette modalité sont les suivants :

02-03 (Zec de l'Anse-Saint-Jean)
02-05 (Zec du Lac-Brébeuf)
02-06
03-06 (Zec du Lac-de-la-Boiteuse)
03-07
04-01 (Zec Mars-Moulin)

Lacs à touladi et lacs à omble chevalier (carte 5)

Le développement de villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est exclu en bordure des lacs à omble chevalier et des lacs à touladi. Dans des cas particuliers, il est possible de développer en bordure de certains lacs à touladi dans les territoires présentant un contexte particulier. Les secteurs de développement visés par cette modalité sont les suivants :

03-05 (Réservoir Onatchiway seulement)
03-07 (Réservoir Onatchiway seulement)
03-08 (Réservoir Onatchiway seulement)
04-12 (Zec des Passes)

Rivières à saumon et rivières à ouananiche (carte 5)

Le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est exclu dans la bande de 100 m de chaque côté de ces rivières.

L'accord des partenaires de concertation est nécessaire pour le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, dans la bande de 100 à 300 m.

Tout autre projet sera soumis à des mesures de protection adaptées.

Protection des habitats fauniques et des milieux sensibles (carte 5)

Les habitats fauniques et les milieux sensibles reconnus légalement font déjà l'objet de mesures de protection. Celles-ci sont inscrites dans le Règlement sur les habitats fauniques et dans le Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État.

CARTE 5
TERRITOIRES PARTICULIERS

CARTE 6
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Protection du caribou forestier (carte 5)

Des modalités de développement sur le territoire doivent être établies en tenant compte du plan de rétablissement élaboré suivant la désignation du caribou forestier à titre d'espèce vulnérable.

Le développement de la villégiature privée est suspendu dans les aires sensibles pour le caribou forestier jusqu'au printemps 2005.

Tout autre projet sera soumis à des mesures restrictives de développement.

Aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs (carte 5)

Ces territoires sont réservés à titre d'aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs pour une période de 5 ans à compter du 2 février 2002. Cette décision a pour effet d'y exclure tout développement de villégiature privée et d'hébergement commercial. À l'issue de cette période, Faune Québec aura fait un exercice de révision qui sera soumis aux partenaires de concertation.

Pourvoiries sans droits exclusifs

Le développement de la pourvoirie sans droits exclusifs est possible en bordure des plans d'eau selon les choix de développement retenus pour la villégiature privée par secteur de développement. Les plans d'eau ciblés doivent présenter un potentiel faunique et halieutique suffisant pour répondre aux besoins de la clientèle de la pourvoirie, des excursionnistes et des villégiateurs.

Des mesures de cohabitation doivent être définies pour chaque cas conformément au Cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire. Ce cadre est déposé à l'annexe 3 du présent document.

Potentiel halieutique

Parmi les plans d'eau ciblés pour le développement de la villégiature privée, tant en territoire libre qu'en territoire à caractère faunique, Faune Québec procédera à l'évaluation de ceux dont la qualité de la pêche contribue ou est susceptible de contribuer à la qualité de l'expérience récréative. Les plans d'eau retenus feront l'objet d'une analyse détaillée et un contingent de nouvelles occupations sera proposé avec le souci de maintenir la qualité de pêche du plan d'eau. La détermination des contingents de villégiature privée sera aussi effectuée avec le souci d'éviter toute situation de surexploitation en réservant une part significative du potentiel halieutique pour les excursionnistes.

Territoires à caractère faunique (carte 5)

Les territoires à caractère faunique sont ceux où une problématique faunique particulière est reconnue. Dans ces territoires, la protection de la ressource faunique et de son habitat est jugée prioritaire et il convient de déterminer des modalités particulières de développement qui assurent la pérennité de ces ressources ainsi qu'une cohabitation harmonieuse des différents utilisateurs (villégiateurs, excursionnistes, campeurs et clientèle des établissements d'hébergement commercial).

Les territoires retenus sont les suivants :

- ✓ Les zecs de chasse et de pêche : Chauvin, Martin-Valin, du Lac-de-La-Boiteuse, Onatchiway-Est, des Passes, de la Rivière-aux-Rats, La Lièvre, Mars-Moulin, Brébeuf, de l'Anse-Saint-Jean, Nordique, Buteux-Bas-Saguenay, du Lac au Sable et Kiskissink.
- ✓ Les zecs de pêche au saumon : de la Rivière-à-Mars, de la Rivière-Petit-Saguenay, de la Rivière-Saint-Jean-du-Saguenay et de la Rivière-Sainte-Marguerite.
- ✓ Les rivières à ouananiche comprises dans l'Aire faunique communautaire (AFC) du lac Saint-Jean.
- ✓ Les lacs à touladi et les lacs à omble chevalier.
- ✓ Les parcs nationaux du Saguenay, des Monts-Valin et de la Pointe-Taillon. (La présente planification ne s'applique pas sur le territoire des parcs nationaux).
- ✓ Les réserves fauniques Ashuapmushuan et des Laurentides.
- ✓ Les pourvoies avec droits exclusifs.
- ✓ Les lacs d'opération des pourvoies sans droits exclusifs.

Zec de chasse et de pêche (carte 5)

Le Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) adopté par une zec doit être conforme aux dispositions du présent PRDTP.

Le développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial, incluant le camping, est soumis au calcul du potentiel halieutique.

Parc national et réserve faunique (carte 5)

Il faut s'assurer de la complémentarité entre les activités récréatives développées dans les parcs nationaux et les réserves fauniques et celles développées sur le territoire public environnant.

Des possibilités de partenariat doivent être identifiées avec la SEPAQ.

Découpage territorial (cartes 4 et 6)

Le découpage territorial retenu est celui qui a été convenu au concept et au scénario de développement, soit les secteurs de planification et les secteurs de développement.

5.1.2 *Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus*

Dans le contexte des négociations territoriales globales, les négociateurs du Conseil tribal Mamuitun et des gouvernements du Québec et du Canada ont ratifié l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus qui identifie, entre autres, différents territoires sur lesquels s'appliqueront des droits particuliers aux Innus (carte 5). Il s'agit de terres en pleine propriété constituées de réserves actuelles et des terres ajoutées désignées sous l'appellation « Innu Assi », d'arrangements particuliers pour la protection de sites patrimoniaux et de pouvoirs additionnels de gestion sur des territoires spécifiques (parcs, réserve faunique Ashuapmushuan). De plus, l'Entente de principe d'ordre général prévoit de poursuivre d'ici la signature du traité l'analyse du concept, des principes et de la localisation d'aires d'aménagement et de développement innues, telles que proposées par les Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit.

Certains de ces territoires présentent un potentiel de développement récréotouristique qui suscitent également l'intérêt d'organismes du milieu régional.

Innu Assi (terres ajoutées en pleine propriété)

Tout développement est exclu sur ces territoires dans l'attente des résultats des négociations avec les Innus.

Sites patrimoniaux

Des modalités particulières de développement doivent être définies pour chacun de ces territoires avec les communautés innues concernées.

Le développement de villégiature privée y est suspendu dans l'attente de l'identification des modalités de développement.

Tout autre projet de développement est soumis à un processus d'analyse impliquant l'avis de la communauté innue concernée.

Parcs innus

Tout développement est exclu sur ces territoires dans l'attente des résultats des négociations avec les Innus.

5.1.3 Aires d'intérêt

Il s'agit de territoires d'étendue variable qui offrent des activités ou des phénomènes susceptibles de provoquer de l'intérêt et dont le développement mérite une attention particulière. Ils présentent des caractéristiques biophysiques, sociales ou des potentiels particuliers pouvant influencer le développement d'activités récréatives en milieu naturel ou conduire à l'établissement de mesures de protection. Ces territoires doivent faire l'objet d'une étude plus approfondie avant toute décision de mise en valeur. Les territoires identifiés sont les suivants (carte 5).

- ✓ **Contrefort du lac Kénogami** : l'aire d'intérêt comprend le paysage naturel du sud du lac. Elle couvre l'embouchure de plusieurs rivières importantes, soit les rivières Simoncouche, Cyriac et Pikauba. L'habitat faunique constitué par l'aire de confinement du cerf de Virginie et un important sentier de randonnée pédestre de longue durée sont englobés dans cette aire d'intérêt.
Critères de reconnaissance : caractéristiques biophysiques, paysage.
- ✓ **Vallée de la rivière Sainte-Marguerite** : l'aire d'intérêt est constituée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et de ses principaux affluents. Il s'agit d'une vallée glaciaire avec d'importantes parois escarpées formant un paysage exceptionnel. La rivière Sainte-Marguerite est une rivière à saumon reconnue.
Critères de reconnaissance : paysage, pêche au saumon, reconnaissance sociale.
- ✓ **Vallée de la rivière du Portage** : l'aire d'intérêt se compose d'une profonde vallée aux versants escarpés et de territoires montagneux représentatifs du Bas-Saguenay. Les paysages y sont spectaculaires.
Critères de reconnaissance : paysage exceptionnel, potentiel récréatif.
- ✓ **Piémont du massif des monts Valin** : l'aire d'intérêt correspond à un secteur vallonné situé au pied du massif des monts Valin. Il offre une vue panoramique sur celui-ci. L'aire comprend une rivière importante, soit la rivière Valin.
Critères de reconnaissance : récréation, esthétique.
- ✓ **Secteur des lacs du Banc de Sable et Cruiser** : cette aire d'intérêt possède un fort potentiel récréatif comprenant plusieurs lacs situés sur des dépôts de sable. Le territoire est très peu occupé.
Critères de reconnaissance : paysage, caractère naturel peu perturbé, reconnaissance sociale, potentiel récréatif.
- ✓ **Secteur des lacs Liégeois et Pilote** : cette aire d'intérêt possède des paysages représentatifs du territoire des monts Valin.
Critères de reconnaissance : représentativité, milieu peu perturbé, présence du caribou forestier.

Tout développement de la villégiature privée est exclu dans l'attente du résultat des études sur le potentiel récréotouristique de ces aires d'intérêt. Tout autre projet de développement est soumis à un processus d'analyse qui tiendra compte de l'avis des partenaires.

5.1.4 *Îles publiques*

La Politique de gestion des îles publiques en vigueur depuis février 1981 au MRNF identifie les balises minimales de développement des îles. Toutefois, les partenaires régionaux reconnaissent les îles publiques comme un patrimoine collectif et conviennent d'appliquer des dispositions plus restrictives sur celles-ci.

Tout développement est exclu sur les îles dont la superficie est inférieure à 10 ha.

Tout développement de la villégiature privée est exclu sur toutes les îles, peu importe leur superficie.

Tout autre projet est soumis à une analyse réalisée en consultation avec les partenaires concernés.

5.1.5 *Territoire municipalisé*

Tout projet de développement prévu dans les limites du territoire d'une municipalité locale doit faire l'objet d'une consultation auprès des autorités de la municipalité.

5.1.6 *Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan*

La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan constitue depuis février 2003 un territoire mis en réserve par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs conformément au Plan d'action stratégique sur les aires protégées. Située au nord-ouest du lac Saint-Jean, la réserve aquatique projetée englobe le lit de la rivière Ashuapmushuan et les versants de sa vallée dans un corridor allant de 600 m jusqu'à 6 km de largeur. Elle s'étend du km 177 au km 51 de son embouchure et couvre ainsi une superficie de 276,6 km² (carte 5).

La protection de ce territoire visera entre autres à atteindre des objectifs de maintien des habitats pour la ouananiche, de valorisation des sites archéologiques et patrimoniaux présents sur cette portion de territoire ainsi que de préservation des paysages et de certains éléments naturels. Un document de consultation en vue des audiences publiques est présentement en voie de réalisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Le développement d'activités récréatives sera subordonné au plan de conservation prévu à l'occasion de l'attribution d'un statut de protection permanent de la réserve aquatique.

Dans l'attente du plan de conservation, le développement de la villégiature privée et de tout autre projet de développement récrétouristique est exclu dans la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan.

5.1.7 *Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin-Fjord du Saguenay »*

Ce projet, coordonné par le Groupe « L'aménagement Monts-Valin Inc. » en partenariat avec différents organismes du milieu, se structure autour des territoires privés et publics du massif des monts Valin et du fjord du Saguenay (carte 5). Il vise à réaliser une étude de faisabilité et d'impact autour du potentiel récréotouristique hivernal que comportent ces territoires. Cette étude s'appliquera entre autres à dresser un portrait physique du territoire d'étude, à évaluer tous ses potentiels de développement, à proposer un concept d'organisation spatiale et à élaborer une stratégie d'implantation.

À l'issue de cette étude, des modalités spécifiques d'intervention pourront être convenues dans les territoires ciblés par des actions de développement.

Dans l'attente des résultats de cette étude, tout projet de développement commercial prévu dans les limites du territoire d'étude est soumis à une analyse spécifique visant la cohérence des actions sur le territoire.

5.1.8 *Modalités pour le volet hébergement*

Les choix de développement pour tous les types d'hébergement seront tributaires de l'accessibilité routière immédiate aux lacs et aux rivières. De plus, les possibilités d'entretien du réseau routier forestier à long terme et ses besoins de rationalisation seront également pris en compte.

5.1.8.1 *Chemin forestier*

Le développement de la villégiature privée est exclu le long des chemins forestiers de classes 1 et 2.

5.1.8.2 *Occupation non riveraine (+ de 300 m d'un lac ou + de 100 m d'une rivière)*

Le développement de la villégiature privée non riveraine de forme dispersée est exclu sur l'ensemble du territoire. Toutefois, le développement de la villégiature privée non riveraine de forme regroupée peut être autorisé dans le contexte d'un projet spécifique. Les secteurs de développement ciblés par cette modalité sont les suivants :

02-02
02-05 (zec du Lac-Brébeuf)
03-04 (zec Martin-Valin)
03-05

5.1.8.3 Relocalisation

Toute demande de relocalisation pour un emplacement de villégiature privée fait l'objet d'une analyse selon les règles applicables et le choix du nouvel emplacement doit être conforme aux modalités de développement retenus pour la villégiature privée du secteur de développement concerné.

5.1.8.4 Approche de développement

Le MRNF utilise deux approches de développement sur le territoire public, soit l'approche « planifiée » et l'approche « à la demande ».

L'approche « planifiée » indique que les choix de développement sont convenus par les partenaires de concertation avant leur mise en disponibilité. Cette méthode implique la réalisation d'études d'aménagement détaillées du corridor riverain d'un lac ou d'une portion de rivière retenue au développement. Elle se concrétise par l'élaboration d'un plan de zonage et d'un plan de lotissement. Les emplacements de villégiature privée peuvent être attribués à la clientèle par tirage au sort ou au premier requérant en fonction de la pression exercée par la demande. Ces décisions sont précisées pour chaque secteur de développement pouvant faire l'objet de développement de la villégiature privée.

Les principales caractéristiques territoriales considérées pour l'**approche planifiée** sont les suivantes :

- ✓ Une pression forte de l'utilisation du territoire à des fins récréatives.
- ✓ Une densité élevée d'occupation de villégiature privée.
- ✓ Une pression importante de la demande.
- ✓ La présence d'une zone d'exploitation contrôlée.
- ✓ Un potentiel de développement limité en raison de contraintes biophysiques.
- ✓ La présence d'un réseau routier organisé.
- ✓ Un temps de déplacement inférieur à trois heures à partir du milieu habité régional.

L'approche « à la demande » est utilisée dans les secteurs où la pression d'utilisation et la demande sont très faibles. Dans ces territoires, le MRNF répond aux demandes individuelles de la clientèle. La recevabilité de la demande est subordonnée aux modalités de développement prévues dans les secteurs de développement ciblés par cette approche. Elle implique une analyse sommaire du corridor riverain du lac ou de la portion d'une rivière.

Les principales caractéristiques territoriales considérées pour l'**approche à la demande** sont les suivantes :

- ✓ Une pression peu élevée de l'utilisation du territoire à des fins récréatives.
- ✓ Une faible densité d'occupation de villégiature privée.
- ✓ Une pression très faible de la demande.
- ✓ Un bon potentiel de développement.
- ✓ Une accessibilité routière difficile et souvent inexistante.
- ✓ Un temps de déplacement supérieur à trois heures à partir du milieu habité régional.

5.1.8.5 Abri sommaire

À la suite de l'approbation des nouvelles orientations sur les abris sommaires par le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en janvier 2004, la Table régionale de concertation prendra les décisions concernant les orientations applicables aux baux d'abri sommaire lors de la mise en œuvre du plan d'action.

Dans l'attente de ces décisions régionales, les dispositions contenues au PRDV 1993-1998 du Saguenay-Lac-Saint-Jean visant à exclure tout développement d'abri sommaire sont reconduites dans le présent PRDTP.

5.1.8.6 Tour de guet

Aucun bail, permis, autorisation ou droit de quelque nature que ce soit ne peut être émis sur le territoire public spécifiquement pour ces équipements de chasse.

5.1.8.7 Hébergement commercial

Note : La notion d'hébergement commercial inclut les projets pouvant être réalisés à des fins communautaires.

Le développement de l'hébergement commercial de type riverain ou non riverain est autorisé sur tout le territoire de la région. Il est mis en priorité sur des sites à potentiel d'aménagement élevé identifiés à la section 5.3 traitant des dispositions spécifiques par secteur de développement.

Des mesures de cohabitation doivent être définies conformément au Cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire. Ce cadre est déposé à l'annexe 3 du présent document.

L'analyse des projets d'hébergement commercial se fait selon un processus d'accompagnement des promoteurs et est soumis à l'avis des partenaires concernés.

5.1.8.8 Lacs occupés et non occupés

Pour le volet hébergement, les choix de développement s'appuient sur une notion de lacs occupés et de lacs non occupés. Dans ce contexte, un lac est considéré occupé lorsque l'on retrouve à l'intérieur de la bande riveraine de 300 mètres au moins un bâtiment ou équipement d'hébergement, soit chalet privé, camp de piégeage, pourvoirie, camping, auberge, etc.

5.1.8.9 Camping

Camping aménagé ou rustique : le développement du camping aménagé ou rustique de type riverain ou non riverain est autorisé sur tout le territoire de la région sous réserve de la réglementation municipale applicable.

Le choix du site est conditionné par le type de séjour offert, soit le court séjour (moins d'un mois) ou le séjour saisonnier (plus d'un mois). Dans le cas d'un camping aménagé ou rustique situé en bordure d'un plan d'eau et offrant des séjours saisonniers, le nombre d'emplacements pouvant être développés sera déterminé en tenant compte du potentiel de pêche et de l'effort de pêche que ces emplacements sont susceptibles d'exercer. L'évaluation sera effectuée avec le souci d'éviter toute situation de surexploitation et en réservant une part significative du potentiel halieutique pour les autres types de fréquentation (excursionnistes).

Des mesures de cohabitation doivent être définies conformément au Cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire. Ce cadre est déposé à l'annexe 3 du présent document.

L'analyse des projets de camping se fait selon un processus d'accompagnement des promoteurs et est soumis à l'avis des partenaires concernés.

Camping hors site aménagé (séjour) : l'activité de camping pratiquée en dehors des sites aménagés est autorisée sur tout le territoire de la région sous réserve de la réglementation municipale applicable et du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État pour une durée maximale de 7 mois. Cette activité de camping peut être prise en charge par un autre organisme s'il y a délégation de gestion de cette activité. Dans une zec, cette activité est administrée par l'organisme gestionnaire et peut être tarifée lorsqu'elle est prévue à son Plan de développement d'activités récréatives (PDAR).

5.1.9 *Modalité pour les activités de plein air*

5.1.9.1 Refuge et relais

Ces équipements rudimentaires et souvent à vocation sécuritaire sont autorisés sur l'ensemble du territoire public, y compris en bordure des plans d'eau de moins de 20 ha lorsqu'ils sont associés à un sentier reconnu.

5.1.9.2 Randonnée non motorisée

Le développement de sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond, de raquettes, de vélo de montagne, de traîneau à chiens, de randonnée équestre, etc., est autorisé sur le territoire public. La planification de nouveaux tracés doit s'effectuer dans un objectif de raccordement des sentiers entre eux.

Des modalités particulières de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliquées et tout projet sera traité selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.1.9.3 Motoneige

Le développement de sentiers raccordés au réseau régional est autorisé sur le territoire public. L'exclusivité d'utilisation pour les tracés situés à l'extérieur des chemins forestiers peut être accordée à un club.

Le développement de sentiers non raccordés au réseau régional est autorisé lorsqu'ils sont en soutien à des infrastructures récréatives ou à de l'hébergement commercial.

Des modalités particulières de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliquées et tout projet sera traité selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.1.9.4 Motoquad

Le développement de sentiers raccordés au réseau régional est autorisé sur le territoire public. L'exclusivité d'utilisation pour les tracés situés à l'extérieur des chemins forestiers peut être accordée à un club.

Le développement de sentiers non raccordés au réseau régional est autorisé lorsqu'ils desservent des infrastructures récréatives ou de l'hébergement commercial.

Des modalités particulières de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliquées et tout projet sera traité selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.1.9.5 Parcours canotable

L'aménagement de sentiers de portage, d'emplacements de camping sauvage et de débarcadères est autorisé le long des parcours canotables, notamment ceux identifiés par la Fédération québécoise du canot et du kayak.

Des modalités particulières de protection et de cohabitation avec les autres utilisations du territoire seront appliquées et tout projet sera traité selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.1.10 *Modalités pour les activités culturelles*

Le développement d'immobilisations et d'infrastructures visant la mise en valeur des éléments historiques, patrimoniaux et archéologiques est autorisé sur le territoire public.

Une distance minimale de 100 m est conservée entre les éléments identifiés et tout nouveau développement d'activités de plein air.

Une distance minimale de 300 m est conservée entre les sites mis en valeur et tout nouveau développement de villégiature privée.

5.2 Dispositions spécifiques pour les axes récréatifs

5.2.1 *Axe « Navigation »*

L'axe récréatif « navigation » se compose des rivières et lacs suivants :

Élément constitutif	
Rivière Ashuapmushuan	Lac Kénogami
Rivière Belle Rivière	Lac Kénogamichiche
Rivière Betsiamites	Lac Saint-Jean
Rivière Chicoutimi	
Rivière des Aulnaies	
Rivière Métabetchouane	
Rivière Mistassibi	
Rivière Mistassini	
Rivière Péribonka	
Rivière Saguenay	

Modalités applicables à l'axe récréatif de navigation

Le développement des activités et infrastructures reliées à la mise en valeur du potentiel navigable est mis en priorité en bordure de ces lacs et de ces rivières.

L'intégration de l'aspect historique est favorisée dans tout projet de développement prévu en bordure de ces lacs et de ces rivières.

Des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel sont appliquées en bordure de ces lacs et de ces rivières.

Les possibilités de développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial seront déterminées dans le concept de mise en valeur des rivières Métabetchouane, Mistassini, Mistassibi, Péribonka et Betsiamites. De plus, ces possibilités devront être conformes aux choix retenus par secteur de développement.

5.2.2 *Axe « Motoneige »*

L'axe récréatif « motoneige » se compose des tracés suivants :

Élément constitutif
Sentier Trans-Québec n° 23
Sentier Trans-Québec n° 83
Sentier Trans-Québec n° 93
Sentier régional n° 328
Sentier régional n° 355
Sentier régional n° 367
Sentier régional n° 368
Sentier régional n° 373
Sentier régional n° 383

Modalités applicables à l'axe récréatif « motoneige »

La consolidation des sentiers Trans-Québec est appliquée en conformité avec la planification régionale retenue par les partenaires impliqués. L'exclusivité d'utilisation des sentiers peut être accordée à un club pour les tracés situés à l'extérieur des chemins forestiers.

Le développement d'immobilisations et d'équipements est autorisé si leur but est de faciliter la pratique de la motoneige.

La localisation des tracés tiendra compte des contraintes biophysiques et visera à protéger les milieux sensibles.

Toute modification de tracé fera l'objet de consultations auprès des partenaires concernés.

5.2.3 *Axe « Motoquad »*

L'axe récréatif « motoquad » se compose des tracés suivants :

Élément constitutif
Sentiers régionaux

Modalités applicables à l'axe récréatif « motoquad »

Le développement des sentiers régionaux sera autorisé en conformité avec la planification régionale retenue par les partenaires impliqués. L'exclusivité pour l'utilisation des sentiers peut être accordée à un club pour les tracés situés à l'extérieur des chemins forestiers.

Le développement d'immobilisations et d'équipements est autorisé si leur but est de faciliter la pratique de la motoquad.

Les tracés tiendront compte des contraintes biophysiques et visera à protéger les milieux sensibles. Les tracés devront également être développés selon le Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec.

Toute modification de tracé fera l'objet de consultations auprès des partenaires concernés.

5.2.4 *Axe « Liens interparcs »*

L'axe récréatif « liens interparcs » se compose des sentiers de randonnée non motorisée suivants :

Élément constitutif
Sentiers du parc national du Saguenay Sentiers du parc national des Monts-Valin Sentiers du parc national de la Pointe-Taillon Sentiers du parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie Les sentiers de randonnée actuels entre les parcs nationaux

Modalités applicables à l'axe récréatif « liens interparcs »

Le développement de tout nouveau sentier de randonnée non motorisée doit favoriser la création d'un réseau régional intégrant les sentiers des parcs nationaux et les autres sentiers existants.

5.3 Dispositions spécifiques pour les secteurs de développement (carte 6)

Le tableau présentant les renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF pour chacun des secteurs de développement fait l'objet d'explications détaillées à l'annexe 4.

5.3.1 Secteur de planification 01 « Le territoire habité »

Le secteur de planification « Le territoire habité » se découpe en cinq secteurs de développement.

Secteur de développement	
01 – 01	(MRC Le Fjord-du-Saguenay)
01 – 02	(Ville de Saguenay)
01 – 03	(MRC Lac-Saint-Jean-Est)
01 – 04	(MRC Le Domaine-du-Roy)
01 – 05	(MRC Maria-Chapdelaine)

Modalités applicables aux secteurs de développement

La planification du développement récréotouristique sera précisée pour chaque secteur de développement après la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. Les MRC et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement ayant des impacts socio-économiques significatifs seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.1 Secteur de développement 01-01 — MRC Le Fjord-du-Saguenay

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité » située dans la MRC Le Fjord-du-Saguenay (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	875 km ²	Territoire de conservation : • Un parc national • Une réserve écologique • Présence d'habitats fauniques Territoire faunique : • Trois zecs de pêche au saumon • Réserve à castor Roberval (aucun terrain de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Trois aires d'intérêt • Rivières à saumon • Rivière à ouananiche • Lacs à omble chevalier • Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay » Municipalité locale : • Petit-Saguenay • L'Anse-Saint-Jean • Rivière Éternité • Saint-Félix-d'Otis • Ferland-Boilleau • Larouche • Bégin • Saint-David-de-Falardeau • Saint-Fulgence • Sainte-Rose-du-Nord
Plan d'eau de 2 ha et +	287	
• Occupé	97	
• Non occupé	190	
Plan d'eau de 20 ha et +	26	
• Occupé	21	
• Non occupé	5	
Villégiature privée	261	
Densité d'occupation	2,98/10 km ²	
Terrain de camping	1 (20 empl.)	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-01 compte plusieurs grands blocs de territoire public répartis dans dix municipalités locales et en TNO. Les plans d'eau sont nombreux mais généralement de faible superficie. Les possibilités de développement de chacun de ces blocs sont très variables et doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Le Fjord-du-Saguenay et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC ou sur les municipalités locales seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.2 Secteur de développement 01-02 — Ville de Saguenay

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité » située dans la ville de Saguenay (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	143 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	44	• Présence d'habitats fauniques
• Occupé	13	Territoire faunique :
• Non occupé	31	• Aucun
Plan d'eau de 20 ha et +	6	Territoire particulier :
• Occupé	3	• Rivière à saumon
• Non occupé	3	Municipalité locale :
Villégiature privée	23	• Saguenay
Densité d'occupation	1,61/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-02 compte deux blocs de territoire public.

L'un d'eux est situé à l'entrée de la réserve faunique des Laurentides et comprend une partie de la rive sud du lac Kénogami. Ses possibilités de développement sont liées à la vocation du lac Kénogami et doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité. Ce bloc est majoritairement inclus dans l'aire d'intérêt du lac Kénogami.

L'autre bloc est situé entre le lac Kénogami et la route régionale. Il est très peu occupé malgré la présence de plusieurs plans d'eau, dont le lac Charnois, et d'une partie de la rive nord du lac Kénogami. Le potentiel de développement récrétouristique de ce bloc est important compte tenu de sa localisation stratégique. Les possibilités de développement doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La Ville de Saguenay sera associée à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la ville de Saguenay seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.3 Secteur de développement 01-03 — MRC Lac-Saint-Jean-Est

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité » située dans la MRC Lac-Saint-Jean-Est (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	73 km ²	Territoire de conservation : • Un parc national • Une réserve écologique • Présence d'habitats fauniques Territoire faunique : • Une aire faunique communautaire Territoire particulier : • Une aire d'intérêt • Rivière à ouananiche • Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus Municipalité locale : • Saint-Ludger-de-Milot • Hébertville • Métabetchouan—Lac-à-la-Croix
Plan d'eau de 2 ha et +	14	
• Occupé	9	
• Non occupé	5	
Plan d'eau de 20 ha et +	5	
• Occupé	5	
• Non occupé	0	
Villégiature privée	26	
Densité d'occupation	3,56/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-03 compte plusieurs petits blocs de territoire public répartis dans trois municipalités locales. Les possibilités de développement de chacun de ces blocs sont plutôt faibles et doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Lac-Saint-Jean-Est et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC Lac-Saint-Jean-Est ou sur les municipalités locales seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.4 Secteur de développement 01-04 — MRC Le Domaine-du-Roy

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité » située dans la MRC Le Domaine-du-Roy (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	442 km ²	Territoire de conservation : • Un parc national (partie infime) • Une réserve écologique • Présence d'habitats fauniques Territoire faunique : • Une aire faunique communautaire • Réserve à castor Roberval (2 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Rivières à ouananiche • Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus Municipalité locale : • La Doré • Saint-Prime • Sainte-Hedwidge • Roberval • Chambord • Saint-François-de-Sales • Lac-Bouchette
Plan d'eau de 2 ha et +	59	
• Occupé	13	
• Non occupé	46	
Plan d'eau de 20 ha et +	12	
• Occupé	9	
• Non occupé	3	
Villégiature privée	94	
Densité d'occupation	2,13/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-04 comprend de grands blocs de territoire public. Il compte quelques plans d'eau ayant un bon potentiel aménageable, notamment le lac des Commissaires. Les possibilités de développement de ce secteur doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Le Domaine-du-Roy et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC Le Domaine-du-Roy ou sur les municipalités locales seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.1.5 Secteur de développement 01-05 — MRC Maria-Chapdelaine

Description		
Partie du secteur de planification « Le territoire habité » située dans la MRC Maria-Chapdelaine (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	256 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	68	· Présence d'habitats fauniques
· Occupé	23	Territoire faunique :
· Non occupé	45	· Une aire faunique communautaire
Plan d'eau de 20 ha et +	14	· Réserve à castor Roberval (6 terrains de piégeage autochtone)
· Occupé	12	Territoire particulier :
· Non occupé	2	· Rivières à ouananiche
Villégiature privée	134	· Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus
Densité d'occupation	5,23/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	0	· Saint-Thomas-Didyme
Pouvoirie sans droits exclusifs	0	· Normandin
		· Saint-Edmond
		· Girardville
		· Saint-Stanislas
		· Sainte-Jeanne-d'Arc
		· Notre-Dame-de-Lorette

Analyse des contraintes et potentiels

Le secteur 01-05 est constitué de plusieurs blocs de territoire public répartis dans plusieurs municipalités locales et en TNO. Les plans d'eau de ce secteur offrent surtout des possibilités de consolidation de la villégiature existante. Les possibilités de développement de ce secteur doivent être analysées en détail selon les exigences de la planification et des besoins locaux tout en tenant compte des terres privées ou déléguées situées à proximité.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement ainsi que les activités de plein air et culturelles seront précisées suite à la réalisation d'analyses détaillées du potentiel des différentes parties de territoire public gérées par le MRNF. La MRC Maria-Chapdelaine et les municipalités locales seront associées à la réalisation de ces analyses.

Dans l'attente des résultats de ces études, les projets de développement qui devraient entraîner des impacts socio-économiques significatifs sur la MRC Maria-Chapdelaine ou sur les municipalités locales seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.2 Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »

Le secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay » se découpe en six secteurs de développement.

Secteur de développement	
02 – 01	(zec Buteux-Bas-Saguenay)
02 – 02	
02 – 03	(zec de l'Anse-Saint-Jean)
02 – 04	(zec du Lac-au-Sable)
02 – 05	(zec du Lac-Brébeuf)
02 – 06	

Modalités applicables aux secteurs de développement

Le développement d'activités de plein air axées sur les composantes paysagères (écotourisme, sentier de randonnée, escalade, observation, etc.) répondant aux nouveaux marchés est favorisé dans les secteurs de développement 02-01, 02-02, 02-03 et 02-04.

Le développement d'un nouveau produit de villégiature privée axé sur le paysage est mis en priorité dans les secteurs de développement 02-02 et 02-05.

Le développement de l'hébergement commercial, incluant le camping, est possible dans l'ensemble des secteurs de développement à condition qu'il soit associé à des activités ou des infrastructures récréatives.

Le développement de la villégiature privée est possible dans les secteurs de développement 02-01, 02-02, 02-04, 02-05 et 02-06 sur les plans d'eau de plus de 20 ha accessibles et déjà occupés et en favorisant le regroupement des occupations.

Particularité pour les secteurs de développement 02-05 et 02-06 : le développement de l'hébergement est possible sur les plans d'eau de moins de 20 ha lorsqu'ils sont déjà occupés, accessibles et qu'il existe un potentiel halieutique.

Particularité pour le secteur de développement 02-05 : le développement de l'hébergement est possible sur les plans d'eau de plus de 20 ha non occupés et accessibles.

5.3.2.1 Secteur de développement 02-01 — Zec Buteux-Bas-Saguenay

Description		
Partie du territoire de la zec Buteux-Bas-Saguenay située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	57 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	52	· Aucun
· Occupé	5	Territoire faunique :
· Non occupé	47	· Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	5	Territoire particulier :
· Occupé	2	· Aucun
· Non occupé	3	Municipalité locale :
Villégiature privée	10	· Petit-Saguenay
Densité d'occupation	1,75/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	1 (9 empl.)	· Motoneige (niveau régional)
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	· Motoquad (niveau régional)
		Autre équipement récréatif :
		· Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

La partie de la zec Buteux-Bas-Saguenay située dans la région, et dont la gestion n'est pas déléguée à la MRC, comprend plusieurs plans d'eau mais de petite superficie. La topographie accidentée et la petitesse des plans d'eau limitent grandement les possibilités de développement de ce secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Moins de 10 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

5.3.2.2 Secteur de développement 02-02

Description		
Territoire libre situé à l'est de la zec du Lac-Brébeuf (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	312 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	50	• Un parc national (partie infime)
• Occupé	13	• Un écosystème forestier exceptionnel
• Non occupé	37	Territoire faunique :
Plan d'eau de 20 ha et +	8	• Trois pourvoies avec droits exclusifs
• Occupé	6	• Deux zecs de pêche au saumon (parties infimes)
• Non occupé	2	Territoire particulier :
Villégiature privée	54	• Une aire d'intérêt
Densité d'occupation	1,73/10 km ²	• Rivières à saumon
Terrain de camping	0	Municipalité locale :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Rivière-Éternité
		• L'Anse-Saint-Jean
		• Petit-Saguenay
		Sentier :
		• Motoneige (niveau régional)
		• Motoquad (niveau régional)
		• Ski de fond, ski de fond hors piste, raquette, randonnée pédestre
		Autre équipement récréatif :
		• Paroi d'escalade, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur comprend trois blocs dont deux sont constitués majoritairement ou complètement en pourvoirie avec droits exclusifs. Les plus grands plans d'eau se retrouvent dans la municipalité de Rivière-Éternité. La topographie accidentée et la petitesse des plans d'eau limitent grandement les possibilités de développement de la villégiature privée riveraine. Certains sites pourraient se prêter à la descente hors piste ou à l'escalade.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e *

* Le développement de la villégiature privée axée sur le paysage est autorisé. Des promoteurs privés peuvent être associés à la réalisation de ces développements.

Modalité pour le volet activité de plein air

Le développement d'infrastructures pour l'escalade ou la descente hors piste est autorisé dans ce secteur.

5.3.2.3 Secteur de développement 02-03 — Zec de l'Anse-Saint-Jean

Description		
Territoire de la zec de l'Anse-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	174 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	51	• Aucun
• Occupé	9	Territoire faunique :
• Non occupé	42	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	3	Territoire particulier :
• Occupé	2	• Une aire d'intérêt
• Non occupé	1	Municipalité locale :
Villégiature privée	11	• L'Anse-Saint-Jean
Densité d'occupation	0,63/10 km ²	• Petit-Saguenay
Terrain de camping	0	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Motoneige (niveau régional)
		• Motoquad (niveau régional)
		• Ski de fond, ski de fond hors piste, raquette
		Autre équipement récréatif :
		• Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

Le contexte de la zec de l'Anse-Saint-Jean est particulier. La petitesse des plans d'eau et le niveau élevé d'exploitation faunique limite grandement les possibilités de développement même si le nombre d'occupations de villégiature privée est très faible. Ce paysage montagneux traversé par une importante vallée a été identifié comme aire d'intérêt. Certains sites pourraient se prêter à l'escalade.

Modalité pour le volet hébergement

Villégiature privée
Tout nouveau développement de villégiature privée est exclu.

Modalité pour le volet activité de plein air

Le développement d'infrastructures pour l'escalade est autorisé dans ce secteur.

5.3.2.4 Secteur de développement 02-04 — Zec du Lac-au-Sable

Description		
Partie du territoire de la zec du Lac-au-Sable située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	17 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	8	· Aucun
· Occupé	1	Territoire faunique :
· Non occupé	7	· Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	2	Territoire particulier :
· Occupé	1	· Aucun
· Non occupé	1	Municipalité locale :
Villégiature privée	7	· L'Anse-Saint-Jean
Densité d'occupation	4,12/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	0	· Aucun
Pouvoirie sans droits exclusifs	0	Autre équipement récréatif :
		· Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

La petite partie de la zec du Lac-au-Sable qui se trouve dans la région ne compte que deux lacs de plus de 20 ha. L'un compte plusieurs occupations de villégiature privée et l'autre est commun à deux régions administratives.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Moins de 5 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

5.3.2.5 Secteur de développement 02-05 — Zec du Lac-Brébeuf

Description		
Territoire de la zec du Lac-Brébeuf (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	429 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	95	• Aucun
• Occupé	26	Territoire faunique :
• Non occupé	69	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	16	Territoire particulier :
• Occupé	10	• Lacs à touladi
• Non occupé	6	• Lacs à omble chevalier
Villégiature privée	133	Municipalité locale :
Densité d'occupation	3,10/10 km ²	• Saint-Félix-d'Otis
Terrain de camping	3 (54 empl.)	• Rivière-Éternité
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• L'Anse-Saint-Jean
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local)
		• Motoquad (niveau régional et local)
		Autre équipement récréatif :
		• Refuge, parcours canotable, plage au lac Éternité

Analyse des contraintes et potentiels

Les trois plus grands plans d'eau de la zec abritent des espèces sensibles (touladi et omble chevalier). Les autres plans d'eau ont des potentiels aménageables très limités ou sont peu accessibles, ce qui restreint les possibilités pour la villégiature privée riveraine.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^e	3 ^e	2 ^e	Exclu	2 ^e	2 ^e *

* Le développement de la villégiature privée axée sur le paysage est autorisé. Des promoteurs privés peuvent être associés à la réalisation de ces développements.

5.3.2.6 Secteur de développement 02-06

Description		
Territoire libre situé à l'ouest de la zec du Lac-Brébeuf (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	322 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	110	· Aucun
· Occupé	40	Territoire faunique :
· Non occupé	70	· Une zec de pêche au saumon
Plan d'eau de 20 ha et +	15	· Une pourvoirie avec droits exclusifs
· Occupé	10	Territoire particulier :
· Non occupé	5	· Lacs à touladi
Villégiature privée	118	Municipalité locale :
Densité d'occupation	3,66/10 km ²	· Saint-Félix-d'Otis
Terrain de camping	0	· Rivière-Éternité
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	· Ferland-Boilleau
		Sentier :
		· Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local)
		· Motoquad (niveau régional)
		· Sentiers multi-usages, randonnée pédestre
		Autre équipement récréatif :
		· Refuge, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Plusieurs des plans d'eau de plus de 20 ha de ce secteur sont des lacs à touladi, comptent plusieurs occupations de villégiature privée ou sont difficilement aménageables. Ce secteur a aussi la particularité de compter plus d'une vingtaine de plans d'eau de moins de 20 ha qui ne sont occupés que par un seul chalet. L'un des premiers chemins de pénétration dans la région, le chemin de Saint-Urbain, passait dans ce secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	2 ^e	Exclu	Exclu	Exclu

Modalité pour le volet activité culturelle

La mise en valeur de l'ancien chemin de Saint-Urbain est autorisée.

5.3.3 Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »

Le secteur de planification « Le massif des monts Valin » se découpe en neuf secteurs de développement.

Secteur de développement	
03 – 01 (zec Chauvin)	03 – 06 (zec du Lac-de-la-Boiteuse)
03 – 02 (zec Nordique)	03 – 07
03 – 03	03 – 08 (zec Onatchiway-Est)
03 – 04 (zec Martin-Valin)	03 – 09
03 – 05	

Modalités applicables aux secteurs de développement

Le développement des activités et infrastructures récréatives ainsi que des différents types d'hébergement commercial (auberge, camping, chalet locatif, camp rustique) est privilégié dans l'ensemble des secteurs de développement. Les projets relatifs à des activités récréatives hivernales sont privilégiés.

Le développement des produits touristiques hivernaux est mis en priorité dans les secteurs de développement 03-04 et 03-05. Toutefois, le développement de l'activité de pêche blanche ne peut se réaliser sans études des potentiels halieutiques.

L'implantation d'auberges est favorisée à proximité des lacs Gosselin, Le Breton ou Betsiamites, dans le secteur de développement 03-04, ainsi qu'à proximité du centre de ski Le Valinouët, du parc national des Monts-Valin et du lac La Mothe dans le secteur de développement 03-05.

Le développement de la villégiature privée est possible dans les secteurs de développement 03-02, 03-03, 03-04, 03-05, 03-06, 03-07, 03-08 et 03-09 en privilégiant les plans d'eau de plus de 20 ha accessibles, la consolidation de l'occupation et en favorisant son regroupement.

Particularité pour les secteurs de développement 03-06 et 03-07 : le développement de l'hébergement est possible sur les plans d'eau de moins de 20 ha lorsqu'ils sont déjà occupés, accessibles, et qu'il existe un potentiel halieutique.

Particularité pour les secteurs de développement 03-05, 03-07 et 03-08 : en l'absence d'autres choix, le développement de l'hébergement pourra être envisagé au lac Onatchiway selon des modalités spécifiques visant la protection du touladi.

5.3.3.1 Secteur de développement 03-01 — Zec Chauvin

Description		
Partie du territoire de la zec Chauvin située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	417 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	161	• Deux écosystèmes forestiers exceptionnels
• Occupé	27	• Une réserve écologique
• Non occupé	134	Territoire faunique :
Plan d'eau de 20 ha et +	23	• Une zec de chasse et pêche
• Occupé	12	Territoire particulier :
• Non occupé	11	• Deux aires d'intérêt
Villégiature privée	49	Municipalité locale :
Densité d'occupation	1,18/10 km ²	• Aucune
Terrain de camping	4 (60 empl.)	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Motoneige (niveau Trans-Québec)
		Autre équipement récréatif :
		• Paroi d'escalade, refuge

Analyse des contraintes et potentiels

Malgré le nombre d'occupations de villégiature privée qui est relativement faible et une bonne quantité de plans d'eau, les possibilités de développement sont limitées par le niveau élevé d'exploitation faunique de la zec.

Modalité pour le volet hébergement

Villégiature privée
Tout nouveau développement de villégiature privée est exclu.

Modalité pour le volet activité de plein air

Le développement d'infrastructures pour l'escalade est autorisé dans ce secteur.

5.3.3.2 Secteur de développement 03-02 — Zec Nordique

Description		
Partie du territoire de la zec Nordique située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	50 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	20	· Aucun
· Occupé	4	Territoire faunique :
· Non occupé	16	· Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	3	Territoire particulier :
· Occupé	3	· Une aire d'intérêt
· Non occupé	0	· Aire sensible pour le caribou forestier
Villégiature privée	9	Municipalité locale :
Densité d'occupation	1,80/10 km ²	· Aucune
Terrain de camping	0	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	· Aucun
		Autre équipement récréatif :
		· Aucun

Analyse des contraintes et potentiels

La petite partie de la zec Nordique qui se trouve dans la région compte trois lacs de plus de 20 ha. Deux d'entre eux sont communs à deux régions administratives.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Moins de 10 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	s. o.	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

5.3.3.3 Secteur de développement 03-03

Description		
Territoire libre situé au nord et à l'est de la zec Martin-Valin (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 537 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	485	· Aucun
· Occupé	74	Territoire faunique :
· Non occupé	411	· Une zec de pêche au saumon
Plan d'eau de 20 ha et +	81	· Six pourvoies avec droits exclusifs
· Occupé	41	· Réserves à castor Bersimis et Roberval (2 terrains de piégeage autochtone)
· Non occupé	40	Territoire particulier :
Villégiature privée	278	· Deux aires d'intérêt
Densité d'occupation	1,81/10 km ²	· Rivière à saumon
Terrain de camping	0	· Lac à omble chevalier
Pourvoies sans droits exclusifs	1	· Aire sensible pour le caribou forestier
		Municipalité locale :
		· Aucune
		Sentier :
		· Aucun
		Autre équipement récréatif :
		· Parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Les possibilités de développement de la villégiature privée sont relativement bonnes dans ce secteur qui compte plusieurs plans d'eau de plus de 20 ha, peu ou pas occupés, principalement dans sa partie est. Une aire d'intérêt ainsi qu'une aire sensible pour le caribou forestier ont été identifiées dans ce secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 40 et 50 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.3.4 Secteur de développement 03-04 — Zec Martin-Valin

Description		
Territoire de la zec Martin-Valin (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 179 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	593	• Aucun
• Occupé	108	Territoire faunique :
• Non occupé	485	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	104	Territoire particulier :
• Occupé	61	• Deux aires d'intérêt
• Non occupé	43	• Rivière à saumon
Villégiature privée	577	• Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay »
Densité d'occupation	4,89/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	2 (24 empl.)	• Saint-Fulgence
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Sainte-Rose-du-Nord
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local)
		• Motoquad
		Autre équipement récréatif :
		• Circuit aménagé de canot-camping

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec compte déjà plusieurs occupations de villégiature privée; cependant, le nombre élevé de lacs de bonne dimension et le potentiel de pêche élevé qu'on y constate lui confèrent encore un bon potentiel de développement pour la villégiature privée.

L'importante fréquentation de la zec de même que le développement des activités touristiques hivernales dans le secteur font que celui-ci possède également un bon potentiel de développement pour de l'hébergement commercial et pour des activités récréatives. Un ancien camp forestier, vestige de l'exploitation forestière de J.-E.-A. Dubuc, fondateur de la compagnie de pulpe de Chicoutimi, subsiste au lac des Canots.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 50 et 60 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	3 ^e	3 ^e
Hébergement commercial					
Le développement d'une infrastructure d'hébergement est autorisé à proximité des lacs Gosselin, Le Breton et Betsiamites					

Modalités pour le volet activité de plein air

L'aménagement de sentiers de portage, de terrains de camping sauvage et de débarcadères est autorisé le long du circuit de canot-camping.

L'aménagement d'un circuit de ski de fond hors piste et l'implantation de services reliés à celui-ci sont autorisés dans ce secteur.

Modalité pour le volet activité culturelle

La mise en valeur historique du vieux camp Dubuc du lac aux Canots est autorisée.

5.3.3.5 Secteur de développement 03-05

Description		
Territoire libre situé entre les zecs Martin-Valin, Onatchiway-Est et du Lac-de-la-Boiteuse (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	774 km ²	Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un parc national ▪ Présence d'habitat faunique Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réserve à castor Roberval (aucun terrain de piégeage autochtone) Territoire particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lac à touladi ▪ Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay » Municipalité locale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bégin ▪ Saint-David-de-Falardeau Sentier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motoneige (niveau Trans-Québec, régional et local) ▪ Motoquad ▪ Randonnée pédestre, raquette, ski de fond, traîneau à chiens Autre équipement récréatif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Refuge, relais, circuit de canot-camping, village de pêche blanche, auberge, site de parapente, pôle de services au dépôt Onatchiway
Plan d'eau de 2 ha et +	217	
• Occupé	46	
• Non occupé	171	
Plan d'eau de 20 ha et +	18	
• Occupé	12	
• Non occupé	6	
Villégiature privée	186	
Densité d'occupation	2,40/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur compte trois importants plans d'eau dont deux sont des lacs à touladi. Les autres plans d'eau ont généralement une faible superficie et sont souvent difficiles d'accès. Le potentiel de développement du secteur est surtout lié aux activités récréatives, au corridor rivière Shipshaw – lac La Mothe et à la station de ski alpin Le Valinouët.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	3 ^e	3 ^e
Hébergement commercial					
Le développement d'une infrastructure d'hébergement est autorisé à proximité du centre de ski Le Valinouët, du parc national des Monts-Valin et du lac La Mothe					

5.3.3.6 Secteur de développement 03-06 — Zec du Lac-de-la-Boiteuse

Description		
Territoire de la zec du Lac-de-la-Boiteuse (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	378 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	139	• Aucun
• Occupé	29	Territoire faunique :
• Non occupé	110	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	22	• Réserve à castor Roberval (2 terrains de piégeage autochtone)
• Occupé	10	Territoire particulier :
• Non occupé	12	• Aucun
Villégiature privée	202	Municipalité locale :
Densité d'occupation	5,34/10 km ²	• Bégin
Terrain de camping	0	• Saint-David-de-Falardeau
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre équipement récréatif :
		• Plage au lac Vermont

Analyse des contraintes et potentiels

Les grands plans d'eau de cette zec comptent plusieurs occupations de villégiature privée ou sont difficiles d'accès. Le secteur comprend aussi plus d'une douzaine de lacs de moins de 20 ha ne comptant qu'un ou deux chalets. Certains sites pourraient se prêter à l'escalade.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 10 et 20 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	Exclu	2 ^e	Exclu

Modalité pour le volet activité de plein air

Le développement d'infrastructures pour l'escalade est autorisé dans ce secteur.

Modalité pour le volet activité culturelle

La mise en valeur du mont des Conscrits est autorisée.

5.3.3.7 Secteur de développement 03-07

Description		
Territoire libre situé à l'ouest du lac Onatchiway et de la zec du Lac-de-la-Boiteuse (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	498 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	209	· Aucun
· Occupé	19	Territoire faunique :
· Non occupé	190	· Réserve à castor Roberval (2 terrains de piégeage autochtone)
Plan d'eau de 20 ha et +	14	Territoire particulier :
· Occupé	6	· Lacs à touladi
· Non occupé	8	Municipalité locale :
Villégiature privée	68	· Aucune
Densité d'occupation	1,37/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	0	· Motoneige (niveau local dans la partie sud)
Pouvoirie sans droits exclusifs	1	Autre équipement récréatif :
		· Plage au lac Onatchiway

Analyse des contraintes et potentiels

À l'exception du lac Onatchiway, qui est un lac à touladi, les lacs accessibles de plus de 20 ha de ce secteur présentent peu de potentiel aménageable.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 20 et 30 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.3.8 Secteur de développement 03-08 — Zec Onatchiway-Est

Description		
Territoire de la zec Onatchiway-Est (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 450 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	802	• Aucun
• Occupé	135	Territoire faunique :
• Non occupé	667	• Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	131	• Réserves à castor Bersimis et Roberval (4 terrains de piégeage autochtone)
• Occupé	73	Territoire particulier :
• Non occupé	58	• Aire sensible pour le caribou forestier
Villégiature privée	641	• Projet « Destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay »
Densité d'occupation	4,42/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	7 (19 empl.)	• Aucune
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre équipement récréatif :
		• Plage au lac au Poivre

Analyse des contraintes et potentiels

Cette grande zec possède de nombreux plans d'eau de bonne superficie. Elle compte un grand nombre d'occupations de villégiature privée mais son niveau d'exploitation faunique permet du développement supplémentaire. Le potentiel de développement du secteur est cependant atténué par les sols souvent minces et par la topographie accidentée.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 40 et 50 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.3.9 Secteur de développement 03-09

Description		
Ce secteur de développement en territoire libre se divise en deux parties. La première partie est située à l'est de la zec Onatchiway-Est en territoire libre. L'autre partie occupe une portion de territoire au nord-ouest de cette même zec (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	2 263 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	735	· Présence d'habitats fauniques
· Occupé	99	Territoire faunique :
· Non occupé	636	· Six pourvoies avec droits exclusifs
Plan d'eau de 20 ha et +	125	· Réserves à castor Bersimis et Roberval (11 terrains de piégeage autochtone)
· Occupé	62	Territoire particulier :
· Non occupé	63	· Aire sensible pour le caribou forestier
Villégiature privée	276	· Lac à touladi
Densité d'occupation	1,22/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	0	· Aucune
Pourvoies sans droits exclusifs	5	Sentier :
		· Motoneige (niveau local)
		· Randonnée pédestre et sites d'observation dans certaines pourvoies avec droits exclusifs
		Autre équipement récréatif :
		· Chalets locatifs, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Les lacs les plus faciles d'accès de ce secteur comptent généralement plusieurs occupations de villégiature privée. Une grande partie du secteur est inclus dans une aire sensible pour caribou forestier. Les meilleurs potentiels de développement de la villégiature privée du secteur se retrouvent dans ses parties les plus éloignées.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 50 et 60 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort (pour certains plans d'eau)				X
	Attribution au premier requérant				X
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.4 Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »

Le secteur de planification « Les grandes rivières » se découpe en quatorze secteurs de développement.

Secteur de développement	
04 – 01 (zec Mars-Moulin)	04 – 08
04 – 02 (réserve faunique des Laurentides)	04 – 09
04 – 03 (zec Kiskissink)	04 – 10 (zec de la Rivière-aux-Rats)
04 – 04	04 – 11
04 – 05 (zec de la Lièvre)	04 – 12 (zec des Passes)
04 – 06	04 – 13
04 – 07 (réserve faunique Ashuapmushuan)	04 – 14

Modalités applicables aux secteurs de développement

Le développement des activités et des infrastructures reliées à la mise en valeur des grandes rivières est favorisé le long des rivières Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est et Péribonka.

Des modalités particulières de protection de l'encadrement visuel sont appliquées principalement en bordure des rivières Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est et Péribonka.

Les projets de mise en valeur de l'utilisation traditionnelle autochtone sont favorisés dans l'ensemble des secteurs de développement. L'analyse des projets d'autre nature tiendra compte de cette utilisation.

Le développement de la villégiature privée est possible dans les secteurs de développement 04-01, 04-04, 04-05, 04-06, 04-08, 04-09, 04-10, 04-11, 04-12, 04-13 et 04-14, en privilégiant les plans d'eau de plus de 20 ha accessibles, la consolidation de l'occupation et le regroupement.

Particularité pour le secteur de développement 04-01 : le développement de l'hébergement est possible sur certains plans d'eau de moins de 20 ha déjà occupés accessibles; s'ils présentent un potentiel halieutique.

Particularité pour le secteur de développement 04-12 : en l'absence d'autres choix, le développement de l'hébergement pourra être envisagé sur certains lacs à touladi selon des modalités spécifiques relatives à la protection de cette ressource.

5.3.4.1 Secteur de développement 04-01 — Zec Mars-Moulin

Description		
Territoire de la zec Mars-Moulin (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	393 km ²	Territoire de conservation : • Présence d'habitats fauniques Territoire faunique : • Une zec de chasse et pêche • Une zec de pêche au saumon Territoire particulier : • Lac à omble chevalier Municipalité locale : • Saguenay • Ferland-Boilleau Sentier : • Motoneige (niveau Trans-Québec) • Motoquad Autre équipement récréatif : • Relais
Plan d'eau de 2 ha et +	73	
• Occupé	42	
• Non occupé	31	
Plan d'eau de 20 ha et +	2	
• Occupé	2	
• Non occupé	0	
Villégiature privée	153	
Densité d'occupation	3,89/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec présente la particularité de ne compter que de petits plans d'eau. Seuls deux lacs ont plus de 20 ha : l'un est commun à deux régions administratives et l'autre compte plusieurs occupations de villégiature privée. Le potentiel faunique de cette zec est plutôt limité et son niveau d'exploitation est élevé.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 5 et 10 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
2 ^e	s. o.	2 ^e	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.4.2 Secteur de développement 04-02 — Réserve faunique des Laurentides

Description		
Partie du territoire de la réserve faunique des Laurentides située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 477 km ²	Territoire de conservation : • Une réserve écologique Territoire faunique : • Une réserve faunique Territoire particulier : • Rivière à ouananiche Municipalité locale : • Saguenay Sentier : • Motoneige (niveau Trans-Québec et régional) • Motoquad Autre équipement récréatif : • Parcours canotable, parcours aménagé de canot-camping, chalets locatifs, camping et autres équipements récréatifs de la réserve faunique
Plan d'eau de 2 ha et +	s. o.	
Plan d'eau de 20 ha et +	s. o.	
Villégiature privée	s. o.	
Densité d'occupation	s. o.	

Analyse des contraintes et potentiels

Le développement récrétouristique de la réserve faunique est sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et n'est pas assujéti au Plan régional de développement du territoire public.

5.3.4.3 Secteur de développement 04-03 — Zec Kiskissink

Description		
Partie du territoire de la zec Kiskissink située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	4 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	1	· Aucun
· Occupé	1	Territoire faunique :
· Non occupé	0	· Une zec de chasse et pêche
Plan d'eau de 20 ha et +	1	Territoire particulier :
· Occupé	1	· Aucun
· Non occupé	0	Municipalité locale :
Villégiature privée	0	· Aucune
Densité d'occupation	0/10 km ²	Sentier :
Terrain de camping	0	· Aucun
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Autre équipement récréatif :
		· Parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

La partie de la zec Kiskissink qui se trouve dans la région ne comprend qu'un seul lac, le lac Métabetchouane. Celui-ci borde la réserve faunique des Laurentides et est commun à trois régions administratives.

Modalité pour le volet hébergement

Villégiature privée
Tout nouveau développement de villégiature privée est exclu.

Modalité pour le volet activité culturelle

La mise en valeur du sentier des Jésuites est autorisée.

5.3.4.4 Secteur de développement 04-04

Description		
Territoire libre situé entre les réserves fauniques des Laurentides et Ashuapmushuan de part et d'autre de la zec de la Lièvre (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	3 157 km ²	Territoire de conservation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Présence d'habitats fauniques Territoire faunique : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une aire faunique communautaire ▪ Une pourvoirie avec droits exclusifs ▪ Réserve à castor Roberval (6 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rivières à ouananiche ▪ Lac à omble chevalier ▪ Lacs à touladi Municipalité locale : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Doré ▪ Sainte-Hedwidge ▪ Saint-François-de-Sales ▪ Lac-Bouchette ▪ Saint-André-du-Lac-Saint-Jean ▪ Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ▪ Hébertville ▪ Saguenay Sentier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motoneige (niveau Trans-Québec et régional) ▪ Motoquad ▪ Ski de fond, vélo de montagne Autre équipement récréatif : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Refuge, relais, parcours de canot-camping, parcours canotable
Plan d'eau de 2 ha et +	875	
• Occupé	262	
• Non occupé	613	
Plan d'eau de 20 ha et +	150	
• Occupé	98	
• Non occupé	52	
Villégiature privée	997	
Densité d'occupation	3,16/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce grand secteur compte 150 lacs de plus de 20 ha. À l'est de la rivière Métabetchouane, les possibilités de développement de la villégiature privée sont plutôt limitées en raison de l'absence de plans d'eau de plus de 20 ha ou en raison du nombre élevé d'occupations. À l'ouest de la rivière, le potentiel aménageable des plans d'eau est très important; cependant tout projet de développement devra tenir compte de l'accès difficile à certains endroits.

Un ancien sentier reliant le lac Saint-Jean à la région de Québec, utilisé à l'origine par les Innus et ensuite par les missionnaires jésuites, est situé dans ce secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 150 et 200 emplacements MRC Le Fjord-du-Saguenay : 10 et 20 MRC Lac-Saint-Jean-Est : 20 et 30 MRC Le Domaine-du-Roy : 130 et 150					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

Modalité pour le volet activité culturelle

La mise en valeur du sentier des Jésuites est autorisée.

5.3.4.5 Secteur de développement 04-05 — Zec de la Lièvre

Description		
Territoire de la zec de la Lièvre (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	935 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	302	• Une réserve écologique
• Occupé	83	• Présence d'habitats fauniques
• Non occupé	219	Territoire faunique :
Plan d'eau de 20 ha et +	46	• Une zec de chasse et pêche
• Occupé	25	Territoire particulier :
• Non occupé	21	• Aucun
Villégiature privée	251	Municipalité locale :
Densité d'occupation	2,68/10 km ²	• Sainte-Hedwidge
Terrain de camping	1 (12 empl.)	Sentier :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Motoneige (niveau Trans-Québec)
		Autre équipement récréatif :
		• Refuge, relais, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec offre un potentiel de développement moyen pour de la villégiature privée et la demande y est surtout associée à l'activité de chasse à l'original.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 20 et 30 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.4.6 Secteur de d veloppement 04-06

Description		
Territoire libre situ� � l'ouest de la zec de la Li�vre et au nord de la r�serve faunique Ashuapmushuan (carte 6)		
Renseignements g�n�raux sur le territoire public g�r� par le MRNF		
Superficie de territoire public	6 682 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	2 384	• Une r�serve aquatique projet�e
• Occup�	307	Territoire faunique :
• Non occup�	2 077	• Deux pourvoies avec droits exclusifs
Plan d'eau de 20 ha et +	464	• R�serves � castor Abitibi, Mistassini et Roberval (19 territoires de pi�geage autochtone)
• Occup�	150	Territoire particulier :
• Non occup�	314	• Lacs � touladi
Vill�giature priv�e	783	• Territoire de l'Entente de principe d'ordre g�n�ral avec les Innus
Densit� d'occupation	1,17/10 km ²	• R�serve aquatique projet�e
Terrain de camping	0	Municipalit� locale :
Pourvoirie sans droits exclusifs	2	• Aucune
		Sentier :
		• Motoneige (niveau Trans-Qu�bec)
		• Motoquad
		Autre �quipement r�cr�atif :
		• Auberge, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Cet immense secteur comporte 464 plans d'eau de plus de 20 ha, dont le tiers est occup  par la vill giature priv e. Les plans d'eau de plus de 20 ha sont g n ralement de grande dimension, ce qui offre un bon potentiel de d veloppement brut. L' loignement du secteur fait que la pression de la demande y est g n ralement faible sauf pour certains plans d'eau situ s au sud-est du secteur et accessibles par la r gion de la Mauricie.

Modalit s pour le volet h bergement

Vill�giature priv�e					
Potentiel de d�veloppement : Entre 100 et 125 emplacements					
Type de d�veloppement et mode d'attribution :					
Planifi�	Attribution par tirage au sort (pour certains plans d'eau)				X
	Attribution au premier requ�rant				
� la demande	Attribution au premier requ�rant				X
Type de sites et ordre de priorit� de d�veloppement :					
Lacs > 20 ha occup�s	Lacs > 20 ha non occup�s	Lacs < 20 ha occup�s	Lacs < 20 ha non occup�s	Tron�ons de rivi�res	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e *	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

* Le choix des lacs sera valid  par les partenaires concern s.

5.3.4.7 Secteur de développement 04-07 — Réserve faunique Ashuapmushuan

Description	
Territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan (carte 6)	
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF	
Superficie de territoire public	4 409 km ²
Plan d'eau de 2 ha et +	s. o.
Plan d'eau de 20 ha et +	s. o.
Villégiature privée	s. o.
Densité d'occupation	s. o.
<p>Territoire de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réserve aquatique projetée <p>Territoire faunique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réserve faunique ▪ Une aire faunique communautaire ▪ Réserves à castor Abitibi et Roberval (23 terrains de piégeage autochtone) <p>Territoire particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rivière à ouananiche ▪ Lacs à touladi ▪ Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus ▪ Réserve aquatique projetée <p>Municipalité locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Doré ▪ Saint-Thomas-Didyme <p>Sentier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Motoneige (niveau Trans-Québec) ▪ Motoquad <p>Autre équipement récréatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parcours aménagé de canot-camping, chalets locatifs, camping et autres équipements récréatifs de la réserve faunique, équipements récréatifs innus 	

Analyse des contraintes et potentiels

Le développement récrétouristique de la réserve faunique est sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et n'est pas assujéti au Plan régional de développement du territoire public.

5.3.4.8 Secteur de développement 04-08

Description		
Territoire libre situé à l'ouest de la zec de la Rivière-aux-Rats (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	3 346 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	760	• Une réserve aquatique projetée
• Occupé	235	Territoire faunique :
• Non occupé	525	• Une aire faunique communautaire
Plan d'eau de 20 ha et +	140	• Réserve à castor Roberval (18 territoires de piégeage autochtone)
• Occupé	100	Territoire particulier :
• Non occupé	40	• Lacs à touladi
Villégiature privée	637	• Lac à omble chevalier
Densité d'occupation	1,90/10 km ²	• Rivière à ouananiche
Terrain de camping	0	• Réserve aquatique projetée
Pourvoirie sans droits exclusifs	1	Municipalité locale :
		• Aucune
		Sentier :
		• Aucun
		Autre équipement récréatif :
		• Auberge, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Plusieurs rivières importantes traversent ce grand secteur de développement qui compte 140 plans d'eau de plus de 20 ha, dont près de 75 % sont occupés. Le secteur offre encore un bon potentiel de développement. Toutefois, la demande est faible étant donné son éloignement et les difficultés d'accès à certaines parties du secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 50 et 75 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				
	Attribution au premier requérant (pour certains plans d'eau)				X
À la demande	Attribution au premier requérant				X
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.4.9 Secteur de développement 04-09

Description		
Territoire libre situé à l'est de la réserve faunique Ashuapmushuan et au nord de la municipalité de Girardville (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	2 481 km ²	Territoire de conservation : • Une réserve aquatique projetée Territoire faunique : • Une aire faunique communautaire • Une pourvoirie avec droits exclusifs • Réserve à castor Roberval (16 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus • Réserve aquatique projetée Municipalité locale : • Saint-Thomas-Didyme • Saint-Edmond • Girardville • Notre-Dame-de-Lorette Sentier : • Traîneau à chiens, équestre, randonnée pédestre, vélo de montagne Autre équipement récréatif : • Refuge, relais, parcours aménagé de canot-camping
Plan d'eau de 2 ha et +	645	
• Occupé	128	
• Non occupé	517	
Plan d'eau de 20 ha et +	117	
• Occupé	52	
• Non occupé	65	
Villégiature privée	337	
Densité d'occupation	1,36/10 km ²	
Terrain de camping	0	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur compte plus d'une centaine de plans d'eau de plus de 20 ha, dont 52 sont déjà occupés. Les possibilités de développement de la villégiature privée sont assez bonnes.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 75 et 100 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort (pour certains plans d'eau)				X
	Attribution au premier requérant				X
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.4.10 Secteur de développement 04-10 — Zec de la Rivière-aux-Rats

Description		
Territoire de la zec de la Rivière-aux-Rats (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 763 km ²	Territoire de conservation : • Aucun Territoire faunique : • Une zec de chasse et pêche • Réserve à castor Roberval (8 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Lacs à touladi Municipalité locale : • Notre-Dame-de-Lorette • Saint-Stanislas Sentier : • Motoneige (niveau local) Autre équipement récréatif : • Pôle de service au dépôt des Loutres (relais et base pour hydravions)
Plan d'eau de 2 ha et +	414	
• Occupé	87	
• Non occupé	327	
Plan d'eau de 20 ha et +	81	
• Occupé	43	
• Non occupé	38	
Villégiature privée	329	
Densité d'occupation	1,87/10 km ²	
Terrain de camping	2 (15 empl.)	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec présente un important potentiel de développement pour la villégiature privée, mais son éloignement fait que la demande y est moyenne dans la partie sud et faible dans la partie nord.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Plus de 100 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant (pour certains plans d'eau)				X
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

5.3.4.11 Secteur de développement 04-11

Description		
Territoire libre situé entre la partie sud des zecs de la Rivière-aux-Rats et des Passes (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 434 km ²	Territoire de conservation : • Aucun Territoire faunique : • Une aire faunique communautaire • Réserve à castor Roberval (5 terrains de piégeage autochtone) Territoire particulier : • Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus • Lacs à touladi • Rivière à ouananiche Municipalité locale : • Notre-Dame-de-Lorette • Saint-Stanislas • Sainte-Jeanne-d'Arc Sentier : • Motoneige (niveau local) • Motoquad Autre équipement récréatif : • Refuge, relais, parcours canotable
Plan d'eau de 2 ha et +	552	
• Occupé	69	
• Non occupé	483	
Plan d'eau de 20 ha et +	79	
• Occupé	27	
• Non occupé	52	
Villégiature privée	329	
Densité d'occupation	2,29/10 km ²	
Terrain de camping	2 (37 empl.)	
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur possède près de 80 plans d'eau de plus de 20 ha dont les deux tiers ne sont pas occupés. Il possède un très bon potentiel de développement de la villégiature privée.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 100 et 150 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	2 ^e	Exclu	Exclu	3 ^e	Exclu

5.3.4.12 Secteur de développement 04-12 — Zec des Passes

Description	
Territoire de la zec des Passes (carte 6)	
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF	
Superficie de territoire public	1 478 km ²
Plan d'eau de 2 ha et +	650
• Occupé	129
• Non occupé	521
Plan d'eau de 20 ha et +	80
• Occupé	45
• Non occupé	35
Villégiature privée	557
Densité d'occupation	3,77/10 km ²
Terrain de camping	0
Pourvoirie sans droits exclusifs	0
Territoire de conservation :	
• Aucun	
Territoire faunique :	
• Une zec de chasse et pêche	
• Réserve à castor Roberval (7 terrains de piégeage autochtone)	
Territoire particulier :	
• Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus	
• Lacs à touladi	
• Lac à omble chevalier	
Municipalité locale :	
• Aucune	
Sentier :	
• Motoneige (niveau local)	
Autre équipement récréatif :	
• Plage au lac Alex	

Analyse des contraintes et potentiels

Cette zec possède un important potentiel de développement brut; cependant, plusieurs plans d'eau ne sont pas accessibles et les plus grands sont tous des lacs à touladi. Le lac Alex présente de grandes qualités biophysiques et paysagères qui lui confèrent un important potentiel de développement touristique.

Modalité applicable au secteur

Favoriser l'implantation d'un projet intégré au lac Alex incluant de l'hébergement commercial et des infrastructures récréatives.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 75 et 100 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				X
	Attribution au premier requérant				
À la demande	Attribution au premier requérant				
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er} *	1 ^{er} *	Exclu	Exclu	2 ^e	Exclu

* En l'absence d'autres choix, le développement de la villégiature privée pourra être envisagé sur certains lacs à touladi selon des modalités spécifiques relatives à la protection de cette ressource.

5.3.4.13 Secteur de développement 04-13

Description		
Territoire libre situé à l'est de la zec des Passes incluant une partie de la rivière Péribonka (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	1 057 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	335	· Aucun
· Occupé	36	Territoire faunique :
· Non occupé	299	· Réserve à castor Roberval (6 terrains de piégeage autochtone)
Plan d'eau de 20 ha et +	41	Territoire particulier :
· Occupé	15	· Une aire d'intérêt
· Non occupé	26	· Territoire de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus
Villégiature privée	108	· Lacs à touladi
Densité d'occupation	1,02/10 km ²	Municipalité locale :
Terrain de camping	0	· Aucune
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	Sentier :
		· Motoneige (niveau local)
		· Motoquad
		Autre équipement récréatif :
		· Auberge, parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur est dominé par la rivière Péribonka qui présente de grandes qualités biophysiques et paysagères. Les possibilités de développement du secteur doivent être analysées en détail en tenant compte de la vocation future de cette rivière.

Modalités applicables au secteur

Les modalités concernant l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles seront précisées à la suite de la réalisation d'un plan d'aménagement du corridor riverain de la rivière Péribonka qui intégrera le concept de mise en valeur déjà réalisé pour cette rivière. Les MRC concernées seront associées à la conception de ce plan d'aménagement.

Dans l'attente du plan d'aménagement, tous les projets de développement seront traités selon un processus d'analyse faisant appel aux partenaires concernés.

5.3.4.14 Secteur de développement 04-14

Description		
Territoire libre situé entre la zec de la Rivière-aux-Rats et la rivière Péribonka (carte 6)		
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF		
Superficie de territoire public	4 252 km ²	Territoire de conservation :
Plan d'eau de 2 ha et +	1 045	• Aucun
• Occupé	160	Territoire faunique :
• Non occupé	885	• Une pourvoirie avec droits exclusifs
Plan d'eau de 20 ha et +	163	• Réserve à castor Roberval (14 terrains de piégeage autochtone)
• Occupé	75	Territoire particulier :
• Non occupé	88	• Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus
Villégiature privée	515	• Lacs à touladi
Densité d'occupation	1,21/10 km ²	• Aire sensible pour le caribou forestier
Terrain de camping	0	Municipalité locale :
Pourvoirie sans droits exclusifs	0	• Aucune
		Sentier :
		• Motoneige (niveau local)
		Autre équipement récréatif :
		• Parcours canotable

Analyse des contraintes et potentiels

Ce grand secteur relativement éloigné possède un bon potentiel de développement. Les plus grands plans d'eau sont des lacs à touladi et une partie du secteur est inclus dans les aires sensibles pour le caribou forestier.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Entre 150 et 200 emplacements					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				
	Attribution au premier requérant (pour certains plans d'eau)				X
À la demande	Attribution au premier requérant				X
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	Exclu	Exclu	Exclu	1 ^{er}	Exclu

5.3.5 Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs »

Le secteur de planification « Les grands réservoirs » constitue à la fois un secteur de planification et un secteur de développement.

Description	
Territoire libre couvrant la région d'est en ouest et situé approximativement entre le 50 ^e et le 51 ^e parallèle (carte 6)	
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF	
Superficie totale du secteur	35 524 km ²
Plan d'eau de 2 ha et +	11 536
· Occupé	555
· Non occupé	10 981
Plan d'eau de 20 ha et +	2 006
· Occupé	390
· Non occupé	1 616
Villégiature privée	1 233
Densité d'occupation	0,35/10 km ²
Terrain de camping	0
Pourvoirie sans droits exclusifs	10
Territoire de conservation :	
· Présence d'un habitat faunique	
Territoire faunique :	
· Sept pourvoiries avec droits exclusifs	
· Une réserve faunique (partie infime)	
· Réserves à castor Bersimis, Mistassini et Roberval (66 terrains de piégeage autochtone)	
Territoire particulier :	
· Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus	
· Lacs à touladi	
· Rivière à ouananiche	
· Aire sensible pour le caribou forestier	
· Trois aires propices au développement de la pourvoirie	
Municipalité locale :	
· Aucune	
Sentier :	
· Motoneige (niveau local)	
· Sentier de randonnée pédestre	
Autre équipement récréatif :	
· Parcours canotable, pôle de services dans le secteur Chute des Passes	

Analyse des contraintes et potentiels

Cet immense secteur présente un important potentiel de développement brut. Cependant, il s'agit d'un secteur très éloigné dont de grandes parties ne sont pas accessibles par chemins forestiers. De plus, les trois grands réservoirs et certaines autres parties de territoire sont inclus dans les aires sensibles pour le caribou forestier.

Modalités applicables au secteur

Le développement des activités et des infrastructures reliées à la mise en valeur des grandes rivières est favorisé le long des rivières du Chef, Nestaocano, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est, Péribonka, Betsiamites et La Tourette.

Des modalités particulières de protection visant principalement l'encadrement visuel sont appliquées en bordure des rivières du Chef, Nestaocano, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi nord-est, Péribonka, Betsiamites et La Tourette.

Le développement de pôles de services est possible dans l'ensemble du secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée					
Potentiel de développement : Indéterminé					
Approche de développement et mode d'attribution :					
Planifié	Attribution par tirage au sort				
	Attribution au premier requérant (pour certains plans d'eau)				X
À la demande	Attribution au premier requérant				X
Type de sites et ordre de priorité de développement :					
Lacs > 20 ha occupés	Lacs > 20 ha non occupés	Lacs < 20 ha occupés	Lacs < 20 ha non occupés	Tronçons de rivières	Non riverain
1 ^{er}	1 ^{er} *	Exclu	Exclu	Exclu	Exclu

* Seuls les lacs situés à plus de cinq kilomètres de tout lac de plus de 20 ha occupé appartiennent à cette catégorie.

5.3.6 Secteur de planification 06 « Le Plétipi »

Le secteur de planification « Le Plétipi » constitue à la fois un secteur de planification et un secteur de développement.

Description	
Territoire libre couvrant l'extrémité nord de la région (carte 6)	
Renseignements généraux sur le territoire public géré par le MRNF	
Superficie totale du secteur	14 278 km ²
Plan d'eau de 2 ha et + :	non disponible
Plan d'eau de 20 ha et + :	non disponible
Villégiature privée	23
Densité d'occupation	0,02/10 km ²
Terrain de camping	0
Pourvoirie sans droits exclusifs	1
Territoire de conservation :	
· Aucun	
Territoire faunique :	
· Réserves à castor Bersimis, Mistassini et Roberval (20 terrains de piégeage autochtone)	
Territoire particulier :	
· Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus	
· Lacs à touladi	
· Aire sensible pour le caribou forestier	
· Une aire propice au développement de la pourvoirie	
Municipalité locale :	
· Aucune	
Sentier :	
· Aucun	
Autre équipement récréatif :	
· Aucun	

Analyse des contraintes et potentiels

Ce secteur est très éloigné, peu occupé et peu perturbé. Il est situé au-delà de la limite de la forêt exploitée et ne deviendra probablement pas accessible par chemins forestiers.

Les caractéristiques et les potentiels de ce secteur aux paysages montagneux sont encore peu connus. Nous devons acquérir des connaissances plus approfondies sur ce territoire. Ces recherches pourront être réalisées en partenariat avec les acteurs impliqués dans la gestion et le développement de ce secteur.

Modalité applicable au secteur

Le développement d'activités et d'infrastructures de tourisme d'aventure permettant la découverte et l'observation de la nature est possible dans tout le secteur.

Modalités pour le volet hébergement

Villégiature privée
Tout nouveau développement de villégiature privée est exclu.
Hébergement commercial
Le développement de l'hébergement commercial est possible dans l'ensemble du secteur, à condition qu'il soit associé à des activités et des infrastructures de tourisme d'aventure.

CHAPITRE 6 PLAN D'ACTION

Le plan d'action contient une série d'interventions visant la mise en œuvre des modalités de développement et l'atteinte des objectifs précédemment déterminés. Ce chapitre expose le cadre d'élaboration et la structure du plan d'action, les résultats attendus qui seront mesurés pour évaluer le PRDTP et, enfin, l'ensemble des actions retenues pour les cinq prochaines années présentées sous la forme d'un tableau. La mise en œuvre du plan d'action est également abordée en fin de chapitre.

La mise en œuvre du plan d'action s'effectue en fonction des disponibilités financières du Ministère et de celles des partenaires.

6.1 Cadre d'élaboration et structure

Élaboré par les membres du comité technique de la Table régionale de concertation, ce plan regroupe les différentes actions qui devront être réalisées par la direction régionale de la gestion du territoire public du MRNF, par un autre partenaire, ou conjointement par un groupe de partenaires impliqués dans la gestion du territoire public. Il est important de signaler que ce plan d'action s'en tient aux actions principales liées aux objectifs et aux sujets du PRDTP.

Les actions retenues sont classées en cinq grandes catégories :

Interventions de développement : ces actions s'appliquent à la mise en œuvre des décisions de planification et regroupent, notamment, toutes les opérations visant offrir des sites de développement.

Acquisition de connaissances : ces actions rassemblent les activités de définition, de documentation, des potentiels de développement et de classement des éléments culturels et patrimoniaux et celles touchant la cueillette et le traitement d'information territoriale telles les unités territoriales d'intérêt (UTI).

Planification du développement : ces actions concernent principalement les exercices d'analyse territoriale et d'organisation spatiale des activités et des occupations récréotouristiques.

Rédaction de modalités, normes ou guides : ces actions regroupent un ensemble d'activités de nature administrative ou technique telles que l'élaboration de façons de faire, la rédaction de documents de sensibilisation, la conception de conditions applicables et de prescriptions techniques relatives à l'occupation et à l'utilisation récréotouristique.

Évaluation des résultats attendus : ces actions regroupent la détermination des éléments de mesure (indicateurs) et la prise en compte de l'information de base en vue d'évaluer l'atteinte des résultats attendus.

6.2 Résultats attendus

Tel qu'annoncé au chapitre 3 portant sur les enjeux, des résultats attendus ont été fixés par les partenaires de concertation. Ceux-ci visent à évaluer, à l'échéance de la première période de cinq ans, soit en 2009, les effets (impacts et répercussions) de la mise en œuvre du PRDTP – Section récréotourisme sur le développement du territoire public régional. Rappelons que l'orientation générale du PRDTP vise le développement durable du territoire public en soutien à l'industrie récréotouristique et à la création d'emplois. Ces résultats attendus sont les suivants :

- ✓ D'ici 2009, la population aura accès à une offre annuelle d'au moins 160 emplacements de villégiature privée.
- ✓ D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public.
- ✓ D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés.
- ✓ D'ici 2009, des outils de gestion et de sensibilisation auront été développés pour favoriser la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif.
- ✓ D'ici 2009, des actions auront été entreprises pour connaître, reconnaître, protéger ou intégrer des éléments patrimoniaux et des paysages dans l'offre récréotouristique régionale.

Les éléments de mesure (indicateurs) et les données de base nécessaires à l'évaluation seront établis au cours de la première année de la mise en œuvre du PRDTP. Une action en ce sens est prévue au plan d'action.

6.3 Plan d'action

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> D'ici 2009, la population aura accès à une offre annuelle d'au moins 160 emplacements de villégiature privée. D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Hébergement commercial</p> <p>Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique</p> <p>Développer des modes d'hébergement commercial ou communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	<p>Offrir des sites pour le développement d'hébergement de type commercial dans le secteur du massif des monts Valin</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MRNF (Territoire) MRC Le Fjord-du-Saguenay ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MRNF (Faune Québec) Municipalités concernées Zec Martin-Valin ATR MRNF (Forêt Québec) AMVI Communauté d'Essipit 		X	X		
<p>Pouvoirie avec droits exclusifs</p> <p>Maintenir et créer de nouvelles entreprises dans le secteur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Procéder à des appels d'offres pour le développement de la pourvoirie avec droits exclusifs dans les aires propices suivantes : lac Plétipi, lac Yajo, lac Damasse et lac Husky</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> MRNF (Faune Québec) 	X	X	X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.1 *Actions liées aux interventions de développement (suite)*

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Villégiature privée Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique et dimension sociale Chapitre 5 Scénario	Offrir annuellement de 80 à 100 emplacements attribués par tirage au sort selon les proportions suivantes : Secteur de planification 01 « Le territoire habité »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • Municipalités concernées ** • MRC ** • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues concernées			20 %	25 %	30 %
	Secteur de planification 02 « Les montagnes du Bas-Saguenay »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • Municipalités concernées ** • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Zecs concernées		20 %		15 %	
	Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** • MDDEP • Communautés innues • Zecs concernées	70 %	50 %	40 %	30 %	25 %

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Villégiature privée (suite)</p> <p>Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région</p> <p>Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Dimension économique et dimension sociale</p> <p>Chapitre 5 Scénario</p>	<p>Secteur de planification 04 « Les grandes rivières »</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC ** • Municipalités concernées ** • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues concernées • Zecs concernées 	30 %	30 %	40 %	30 %	45 %
	<p>Offrir annuellement de 80 à 100 emplacements attribués au premier requérant dans les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de planification 03 « Le massif des monts Valin » : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de développement 03-09 • Secteur de planification 04 « Les grandes rivières » : <ul style="list-style-type: none"> - Secteur de développement 04-06 - Secteur de développement 04-08 - Secteur de développement 04-09 - Secteur de développement 04-10 - Secteur de développement 04-14 • Secteur de planification 05 « Les grands réservoirs » 	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC Le Domaine-du-Roy • MRC Maria-Chapdelaine • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues concernées 	X	X	X	X	X

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.1 Actions liées aux interventions de développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Réglementation municipale Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p>	<p>Adapter la réglementation municipale aux choix de développement retenus sur le territoire public</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC en TNO • Municipalités concernées en territoire municipalisé <p><u>Collaborateur</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) 	X	X	X	X	X

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, des actions auront été entreprises pour connaître, reconnaître, protéger ou intégrer des éléments patrimoniaux et des paysages dans l'offre récréotouristique régionale. • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air diversifiés. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Aire d'intérêt</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Aires d'intérêt</p>	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour le « Piémont du massif des monts Valin »	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <p>• MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u></p> <p>• MRC Le Fjord-du-Saguenay **</p> <p>• Municipalités concernées **</p> <p>• MRNF (Faune Québec)</p> <p>• AMVI</p>	X				
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour les « lacs Liégeois et Pilote »	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <p>• MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u></p> <p>• MRNF (Faune Québec)</p> <p>• MRC Le Fjord-du-Saguenay **</p> <p>• Communauté d'Essipit**</p>			X		
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour les « lacs du Banc de Sable et Cruiser »	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <p>• MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u></p> <p>• MRNF (Faune Québec)</p> <p>• MRC Maria-Chapdelaine **</p> <p>• Communauté de Mashteuiatsh</p>		X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Aire d'intérêt (suite) Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative Chapitre 5 Scénario - Aires d'intérêt</p>	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour la « Vallée de la rivière du Portage »	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Faune Québec) • Municipalités concernées ** • Zec de l'Anse-Saint-Jean</p>			X		
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour le « Contrefort du lac Kénogami »	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • Ville de Saguenay ** • MRNF (Faune Québec) • Corporation du parc régional du lac Kénogami</p>				X	
	Effectuer une étude des potentiels de développement récréotouristique pour la « Vallée de la rivière Sainte-Marguerite »	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Zec de la Rivière Sainte-Marguerite • AMVI</p>					X

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Secteur de planification « Le Pléti »</p> <p>Développer un produit de plein air structuré</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le Pléti »</p>	<p>Acquérir des connaissances sur les caractéristiques et les potentiels de ce territoire</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • Communautés innues concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRC Maria-Chapdelaine ** • UQAC 				X	X
<p>Axe « Navigation »</p> <p>Mettre en valeur l'aspect historique et les éléments patrimoniaux des rivières en partenariat avec les communautés innues et les institutions intéressées par ce patrimoine</p> <p>Chapitre 4 Concept - Axe « Navigation »</p>	<p>Consigner et documenter les éléments patrimoniaux ou historiques situés le long des parcours navigables</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MCC • MRC • Communautés innues 	X	X			
<p>Ancien chemin de Saint-Urbain</p> <p>Considérer les caractéristiques patrimoniales et ethnoculturelles liées au territoire</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension éducative et culturelle</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Secteur de développement 02-06</p>	<p>Consigner et documenter le tracé du chemin</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MCC • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRNF (Faune Québec) • UQAC • Municipalités concernées 			X	X	

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.2 Actions liées à l'acquisition de connaissances (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Sentier des Jésuites Prendre en compte les caractéristiques patrimoniales et ethnoculturelles liées au territoire Chapitre 3 Enjeux - Dimension éducative et culturelle Chapitre 5 Scénario - Secteurs de développement 04-03 et 04-04</p>	Consigner et documenter le tracé du sentier historique	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MCC • MRC Le Domaine-du-Roy • MRC Lac-Saint-Jean-Est • Société historique du Saguenay • UQAC • Communauté de Mashteuiatsh</p>			X	X	
<p>Caribou forestier Conserver et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Produire un bilan des inventaires réalisés	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Faune Québec)</p>	Juin				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public. • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Secteur de développement 01 – 01 (MRC Le Fjord-du-Saguenay)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Promotion Saguenay • CLD • Communauté d'Essipit 	X	X			
<p>Secteur de développement 01 – 02 (Ville de Saguenay)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • Ville de Saguenay ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Promotion Saguenay • CLD 	X	X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Secteur de développement 01 – 03 (MRC Lac-Saint-Jean-Est)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • CLD 	X	X			
<p>Secteur de développement 01 – 04 (MRC Le Domaine-du-Roy)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Le Domaine-du-Roy ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Communauté de Mashteuiatsh • CLD 	X	X			
<p>Secteur de développement 01 – 05 (MRC Maria-Chapdelaine)</p> <p>Développer prioritairement des projets polyvalents intégrant différents types d'hébergement ainsi que différentes activités et équipements récréatifs</p> <p>Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le territoire habité »</p>	Élaborer un plan directeur du territoire public géré par le MRNF-Territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MRC Maria-Chapdelaine ** • Municipalités concernées ** <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • Communauté de Mashteuiatsh • CLD 	X	X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Hébergement commercial Développer des modes d'hébergement commercial et communautaire de type quatre saisons en soutien aux activités récréatives et touristiques Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	Produire un plan intégré de développement des lacs Jalobert, Gosselin, Betsiamites et Le Breton	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay • Zec Martin-Valin • AMVI • ATR • MRNF (Forêt Québec) • Communauté d'Essipit</p>	X				
<p>Promotion Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques Chapitre 3 Enjeux - Dimension économique</p>	Déterminer les actions et convenir de partenariats avec les acteurs régionaux pour la promotion du potentiel de développement du territoire public	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC et Ville de Saguenay • MDEIE • STAQ • ATR • CLD</p>		X	X		
<p>Axe « Navigation » Développer en priorité les équipements et les infrastructures reliés aux activités de navigation Chapitre 4 Concept - Axe récréatif de « Navigation »</p>	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain de la « rivière Métabetchouane »	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • MRC Le Domaine-du-Roy ** • Municipalités concernées ** • Communauté de Mashteuiatsh ** • MRNF (Forêt Québec)</p>				X	

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Axe « Navigation » (suite) Développer en priorité les équipements et les infrastructures reliés aux activités de navigation Chapitre 4 Concept - Axe récréatif de « Navigation »	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain des « rivières Mistassini et Mistassibi »	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRC Maria-Chapdeleine ** • Municipalités concernées ** • Communauté de Mashteuiatsh ** • MRNF (Forêt Québec)			X		
	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain de la « rivière Péribonka » en intégrant le concept de mise en valeur déjà réalisé pour cette rivière	<u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> • MRC Maria-Chapdelaine ** • MRC Lac-Saint-Jean-Est ** • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • Municipalités concernées ** • Communauté de Mashteuiatsh ** • MRNF (Forêt Québec)	X				
	Produire un plan d'aménagement du corridor riverain de la « rivière Betsiamites »	<u>Maîtres d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) (régions 02 et 09) • Communauté de Betsiamites ** <u>Collaborateurs</u> • MRC Le Fjord-du-Saguenay ** • MRNF (Forêt Québec)		X	X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Aire propice au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Procéder à la révision des aires propices au développement de la pourvoirie avec droits exclusifs</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <p>• MRNF (Faune Québec)</p> <p><u>Collaborateurs</u></p> <p>• MRNF (Territoire)</p> <p>• MRNF (Forêt Québec)</p> <p>• MRC concernées</p> <p>• Communautés innues</p>				X	
<p>Parc national et réserve faunique</p> <p>Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	<p>Tenir des rencontres d'échanges d'information visant la complémentarité des actions de développement</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <p>• MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u></p> <p>• Parcs nationaux de la Pointe-Taillon, des Monts-Valin, du Saguenay, des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie et parc marin du Saguenay-Saint-Laurent</p> <p>• Réserves fauniques des Laurentides et Ashuapmushuan</p> <p>• Communauté de Mashteuiatsh</p>		X	X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Caribou forestier Conserver et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Réviser la délimitation des aires sensibles pour le caribou forestier en attente du Plan de rétablissement de l'espèce	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRC Maria-Chapdelaine • Communautés innues 		Avril			
<p>Escalade Développer des activités de plein air axées sur les composantes paysagères qui répondent aux nouveaux marchés Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	Définir les sites potentiels pour la pratique de cette activité	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • Municipalités concernées • Club de Montagne du Saguenay 				X	
<p>Descente hors piste (type alpin) Développer des activités de plein air axées sur les composantes paysagères qui répondent aux nouveaux marchés Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	Définir les sites potentiels pour la pratique de cette activité et en analyser la faisabilité	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • Municipalités concernées • Centre de ski le Mont-Edouard 			X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.3 Actions liées à la planification du développement (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Ski de fond hors piste Renforcer et développer les produits touristiques hivernaux Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	Définir les parties de territoire propices à la pratique de cette activité	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • AMVI</p>		X	X		
<p>Pêche blanche Renforcer et développer les produits touristiques hivernaux Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Le massif des monts Valin »</p>	Analyser la faisabilité d'ouvrir certains plans d'eau pour la pêche blanche	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Faune Québec)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Territoire) • RRGZ • Zecs concernées</p>		X	X		
<p>Pôle de service Développer un réseau stratégique de pôles de service en soutien aux activités récréatives pratiquées en territoire éloigné et y favoriser le développement de l'hébergement commercial Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les grands réservoirs »</p>	Définir les sites potentiels pour l'implantation d'infrastructures de service et en déterminer les modalités de développement	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • SOPFEU • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRC Maria-Chapdelaine • Communautés innues concernées</p>				X	

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés. • D'ici 2009, des outils de gestion et de sensibilisation auront été développés pour favoriser la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Camping</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	Définir les différents types de camping, les normes d'aménagement et les règles de gestion	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • MRC et Ville de Saguenay <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • Communautés innues • Zecs 	X	X			
<p>Relocalisation</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	Réviser les critères de relocalisation concernant la villégiature privée	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC et Ville de Saguenay 	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Parcours canotables</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Établir des normes d'harmonisation entre les différentes utilisations dans le corridor riverain des parcours canotables</p> <p>Définir des mesures adaptées pour la protection de l'encadrement visuel le long des parcours canotables</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • MRC et Ville de Saguenay <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • Club de Canot-Camping l'Aviron • Communautés innues 		X	X		
<p>Sentier récréatif</p> <p>Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension sociale</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Élaborer et mettre en place une procédure de prévention des conflits d'usage entre les activités d'aménagement forestier et celles liées à l'utilisation des sentiers récréatifs</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • MRNF (Forêt Québec) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC et Ville de Saguenay • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad 	X				
	<p>Établir des normes d'harmonisation entre les sentiers de même type ou de types différents et entre les sentiers et les autres utilisations du territoire</p> <p>Établir des règles d'aménagement et de gestion des sentiers</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad • Clubs de randonnée 	X	X	X		

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Motoneige et motoquad Assurer un suivi de l'utilisation et de l'entretien des sentiers Chapitre 4 Concept - Axes récréatifs de « Motoneige » et « Motoquad »</p>	Établir un mécanisme de suivi de l'utilisation des sentiers	<p><u>Maître d'œuvre</u> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <u>Collaborateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • MRC et Ville de Saguenay • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad </p>	X				
<p>Code d'éthique Développer des comportements respectueux de la notion de patrimoine collectif du territoire Chapitre 3 Enjeux - Dimension éducative et culturelle</p>	Produire un code d'éthique visant à développer des comportements respectueux de l'environnement ainsi que des droits et utilisations du territoire public	<p><u>Maîtres d'œuvre</u> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire)** • MDDEP • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay ** • Communautés innues ** <u>Collaborateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad • CREDD • RRGZ </p>	X	X			

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

** Partenaire qui pourra contribuer financièrement à la réalisation de l'action. Il ne s'agit pas d'un engagement de la part du partenaire.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Villégiature privée Développer l'hébergement en soutien aux activités de plein air selon des modes variés et en complément aux infrastructures existantes Chapitre 4 Concept - Secteur de planification « Les montagnes du Bas-Saguenay »</p>	<p>Définir le concept et la faisabilité d'un produit d'hébergement privé axé sur le paysage. Identifier les règles de gestion applicables</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRNF (Forêt Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay • MRC Maria-Chapdelaine • Municipalités concernées</p>			X		
<p>Hébergement commercial Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Convenir d'un processus d'accompagnement des promoteurs récréotouristiques</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u> • MRNF (Territoire)</p> <p><u>Collaborateurs</u> • MRC et Ville de Saguenay • ATR • CLD</p>		X			
<p>Sentier récréatif Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	<p>Élaborer un processus d'analyse des tracés des sentiers récréatifs</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u> • MRNF (Territoire) • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC et Ville de Saguenay</p> <p><u>Collaborateurs</u> • Clubs de motoneige • Clubs de motoquad • Communautés innues</p>	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Caribou forestier Conserver et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Établir des modalités de développement tenant compte du plan de rétablissement du caribou forestier élaboré dans les suites de la désignation du caribou à titre d'espèce vulnérable	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRNF (Territoire) • Communautés innues <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MDDEP • MRC concernées 	L'échéancier pour cette action sera précisé après le dépôt du plan de travail du comité de rétablissement à venir en 2005				
<p>Espèce floristique menacée ou vulnérable Conserver et protéger la biodiversité Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Entente faunique</p>	Instaurer un mécanisme de prise en compte systématique de la présence d'espèces floristiques menacées ou vulnérables sur le territoire visé pour un projet de développement du territoire	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MDDEP • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CREDD • MRNF (Forêt Québec) • MRC • Ville de Saguenay 	X				
<p>Abri sommaire Préserver la qualité des écosystèmes constituant la base de l'activité récréotouristique régionale Chapitre 3 Enjeux - Dimension environnementale Chapitre 5 Scénario - Modalités par volet</p>	Convenir des orientations régionales concernant l'émission de nouveaux baux d'abri sommaire et du traitement applicable aux baux d'abris sommaires existants	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues 	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.4 Actions liées à la rédaction de modalités, de normes ou de guides (suite)

Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Site patrimonial de l'Entente de principe d'ordre général avec les Innus</p> <p>Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les innus</p>	<p>Convenir de modalités particulières de développement pour chacun des sites patrimoniaux de la communauté innue de Mashteuiatsh</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) • Communauté de Mashteuiatsh <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC concernées • MRNF (Forêt Québec) • MRNF (Faune Québec) • Zec des Passes (lac Alex) 	L'échéancier pour cette action sera précisé à la suite des résultats de la négociation en cours				
	<p>Convenir de modalités particulières de développement pour le site patrimonial de la communauté innue de Betsiamites</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) (régions 02 et 09) • Communauté de Betsiamites <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Forêt Québec) • MRNF (Faune Québec) • MRC Le Fjord-du-Saguenay 	L'échéancier pour cette action sera précisé à la suite des résultats de la négociation en cours				
<p>Occupation autochtone</p> <p>Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages</p> <p>Chapitre 3 Enjeux - Dimension institutionnelle et administrative</p> <p>Chapitre 5 Scénario - Territoires de l'Entente de principe d'ordre général avec les innus</p>	<p>Élaborer des mesures d'harmonisation entre les utilisations autochtones et les utilisations récréatives</p>	<p><u>Maîtres d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) (régions 02 et 09) • Communautés innues <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MRC 	X				

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.3.5 Actions liées à l'évaluation des résultats attendus

Résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2009, la population aura accès à une offre annuelle d'au moins 160 emplacements de villégiature privée. • D'ici 2009, des projets d'hébergement commercial auront été réalisés sur le territoire public. • D'ici 2009, la population aura accès à des activités et des équipements de plein air améliorés et diversifiés. • D'ici 2009, des outils de gestion et de sensibilisation auront été développés pour favoriser la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif. • D'ici 2009, des actions auront été entreprises pour connaître, reconnaître, protéger ou intégrer des éléments patrimoniaux et des paysages dans l'offre récréotouristique régionale. 							
Sujets, objectifs et références	Actions	Partenaires *	Échéancier				
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
<p>Éléments de mesure</p> <p>Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Orientation générale</p>	Déterminer les éléments de mesure (indicateurs) et l'information de base requis pour évaluer l'atteinte des résultats attendus	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues 	X				
<p>Évaluation</p> <p>Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois</p> <p>Chapitre 3 Enjeux – Orientation générale</p>	Évaluer l'atteinte des résultats attendus	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Territoire) <p><u>Collaborateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • MRNF (Faune Québec) • MDDEP • MRNF (Forêt Québec) • MRC et Ville de Saguenay • Communautés innues 					X

* Le partenaire indiqué en caractère gras agira à titre de mandataire de l'action.

6.4 Mise en œuvre du plan d'action

La mise en œuvre du plan d'action suppose une organisation du travail et une répartition des tâches entre tous les partenaires. Cette mise en œuvre demeure toutefois tributaire des disponibilités financières et des partenariats qui peuvent être convenus avec les organismes régionaux.

Une rencontre statutaire, généralement organisée en octobre de chaque année, permettra la préparation des travaux et aura comme objectif de :

- ✓ Valider la planification détaillée et les échéanciers de réalisation pour les actions à venir.
- ✓ Émettre des avis pour le choix annuel des plans d'eau destinés au développement de la villégiature privée. Cette validation concerne les secteurs de développement faisant l'objet d'une approche « planifiée ».
- ✓ Approuver certains travaux (normes, guides, etc.) réalisés en sous-comité par différents partenaires.

CHAPITRE 7 SUIVI ET MISE À JOUR DU PRDTP

Le PRDTP est élaboré de façon à être évolutif et mis à jour en mode continu. Cela nécessite donc l'établissement d'un mécanisme annuel réalisé en mode concertation avec les partenaires régionaux.

Le comité technique de la Table régionale de concertation prendra part à une rencontre annuelle qui se tiendra au cours du mois d'avril de chaque année pour émettre son avis sur les opérations de suivi et de mise à jour. La partie « suivi » réfère à l'établissement d'un bilan annuel et à l'évaluation des résultats attendus au premier terme de cinq ans. La mise à jour du PRDTP permettra de statuer sur les modifications et ajustements appropriés ou devenus nécessaires à la suite de l'apparition de nouveaux besoins, de l'émergence de nouvelles tendances ou de l'acquisition de nouvelles connaissances. Cette mise à jour permettra également de convenir de nouvelles actions visant la prolongation du plan d'action pour des années additionnelles.

Sommaire

Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le Plan régional vise à déterminer où, quand et comment les droits fonciers seront octroyés en vue d'une utilisation harmonieuse du territoire public en matière de récréotourisme. Il facilite également les planifications régionales et locales des partenaires du Ministère. Conséquemment, il encadrera les interventions des acteurs sur le territoire public jusqu'en 2009.

Pour tous les partenaires gouvernementaux et régionaux associés de près à la gestion et à la mise en valeur du territoire (ministères, municipalités régionales de comté [MRC], ville), l'élaboration du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) constitue un exercice concret de concertation régionale engageant chacun des acteurs dans les décisions de développement. De plus, l'implication des communautés innues aux travaux du PRDTP a constitué une expérimentation de la participation réelle des Innus à la gestion du territoire et des ressources.

Le PRDTP a été élaboré selon trois grandes étapes, et deux consultations ont été menées auprès d'une soixantaine d'organismes régionaux associés au domaine récréotouristique. Un constat territorial et une problématique de développement ont été établis. Les grands enjeux ont été déterminés et un concept de développement a ensuite été élaboré. Enfin, un scénario de développement et un plan d'action ont été préparés.

Les partenaires régionaux considèrent le PRDTP non seulement comme un instrument de planification, mais aussi comme un levier d'action permettant le développement d'activités récréotouristiques génératrices d'emplois et d'investissements au bénéfice des communautés locales et régionales.

Enjeux et orientations

Par les effets qu'il produira, le PRDTP veut répondre à la mission économique, sociale, environnementale, éducative, culturelle, institutionnelle et administrative de l'État. Les enjeux retenus concernent l'augmentation des activités touristiques, le maintien du principe d'accessibilité au territoire, la cohabitation harmonieuse des utilisations et des usagers, le maintien de la biodiversité et la protection de l'environnement. La reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif et culturel et l'amélioration de la concertation régionale par une implication accrue des intervenants dans la gestion du territoire public font aussi partie des défis à relever.

Ces mêmes enjeux rejoignent également les préoccupations régionales liées à la baisse démographique, au développement des communautés locales et autochtones, à la consolidation et à la création d'emplois durables et à la diversification des activités économiques dans le respect du milieu naturel. Ainsi, l'ensemble des partenaires s'entendent pour donner au PRDTP l'orientation générale suivante :

Développer le territoire public régional de façon durable afin de soutenir l'industrie récréotouristique et la création d'emplois.

De cette orientation découlent plusieurs objectifs régionaux retenus pour baliser les choix de développement du PRDTP.

Ainsi, la contribution du PRDTP au développement de l'industrie récréotouristique sera évaluée sur la base des produits et services suivants :

- ✓ La mise en disponibilité d'emplacements de villégiature privée.
- ✓ Le développement de projets d'hébergement commercial.
- ✓ La diversification des activités récréatives et de plein air.
- ✓ La reconnaissance, la protection et l'intégration des éléments patrimoniaux.

Concept et scénario de développement

Le concept et le scénario retenus gravitent autour de six secteurs de planification et de quatre axes récréatifs. Pour chacun d'eux ainsi que pour les différents volets du récréotourisme, soit l'hébergement, les activités de plein air et les activités culturelles, des actions de développement ont été ciblées.

Les secteurs de planification

- **Le territoire habité** : ce secteur est constitué des basses terres du Saguenay-Lac-Saint-Jean et d'une étroite bande de territoire située de part et d'autre de la rivière Saguenay. Il comprend l'essentiel du milieu habité urbain et rural de la région. L'offre récréotouristique du territoire public sera renforcée et complémentaire à celle qui existe en territoire privé et en territoire public délégué par convention de gestion territoriale (CGT). Le tout se fera en partenariat avec les communautés locales.

Actions :

- ✓ Élaboration de plans directeurs pour chacun des territoires publics visés favorisant l'émergence de projets récréotouristiques structurants et polyvalents.
- ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique du piémont du massif des monts Valin et de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.
- ✓ Attribution d'une soixantaine d'emplacements de villégiature privée.

-
- **Les montagnes du Bas-Saguenay** : ce secteur correspond à l'arrière-pays des municipalités rurales du Bas-Saguenay. Le développement des activités de plein air et d'écotourisme intégrées aux paysages sera favorisé, et ceci, en partenariat avec les communautés locales.

Actions :

- ✓ Inventaire de sites potentiels pour la pratique d'activités de plein air répondant aux nouveaux marchés (randonnée, escalade, descente hors piste, observation).
 - ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique de la vallée de la rivière du Portage.
 - ✓ Définition et évaluation de la faisabilité d'un concept d'hébergement privé axé sur le paysage.
 - ✓ Attribution d'une trentaine d'emplacements de villégiature privée.
- **Le massif des monts Valin** : ce secteur de planification correspond à l'unité physiographique du massif des monts Valin. Les activités récréotouristiques y seront diversifiées et leur développement sera soutenu. L'accent sera mis sur les produits hivernaux, le maintien de la qualité de la pêche sportive et la diversification de l'hébergement.

Actions :

- ✓ Mise à disposition de sites ayant un potentiel pour le développement de l'hébergement commercial.
 - ✓ Identification de sites potentiels de diversification des activités hivernales de pointe (ski nordique, pêche blanche, etc.).
 - ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique du secteur des lacs Liégeois et Pilote.
 - ✓ Attribution d'environ 200 emplacements de villégiature privée.
- **Les grandes rivières** : ce secteur entoure le territoire habité du lac Saint-Jean et s'étend jusqu'au sud du lac Kénogami. Il couvre l'immense territoire traversé par les rivières Péribonka, Mistassibi, Mistassini, Ashuapmushuan et Métabetchouane. Les activités récréatives et culturelles seront développées de façon à mettre en valeur le potentiel historique et patrimonial de ces grandes rivières et à consolider le développement de la villégiature privée.

Actions :

- ✓ Réalisation d'une étude des potentiels de développement récréotouristique du secteur des lacs du Banc de Sable et Cruiser et du contrefort du lac Kénogami.
- ✓ Attribution d'environ 300 emplacements de villégiature privée.

-
- **Les grand réservoirs** : ce secteur est éloigné des milieux habités. Il couvre la région d'est en ouest entre le 50^e et le 51^e parallèle. Il comprend les grands réservoirs Manouane, Pipmuacan et Péribonka. L'hébergement de type privé associé à la pratique des activités de prélèvement faunique y sera développé, et ce, tout en tenant compte de la présence du caribou forestier et des projets de pourvoirie.

Action :

- ✓ Attribution d'environ 300 emplacements de villégiature privée.
- **Le Plétipi** : ce secteur inaccessible par voie terrestre couvre l'extrémité nord de la région. Il comprend d'importantes collines et le lac Plétipi. Des activités et des infrastructures de tourisme d'aventure y seront développées en excluant le développement de la villégiature privée.

Action :

- ✓ Acquisition de connaissances sur les caractéristiques et les potentiels du territoire de ce secteur.

Les axes récréatifs

- **Navigation** : l'axe « navigation » correspond au corridor des rivières Saguenay, Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassini, Mistassibi, Péribonka, Betsiamites, du lac Kénogami et du lac Saint-Jean. La mise en valeur de ces rivières et lacs se traduira par le développement d'équipements et d'infrastructures liés aux activités de navigation. Les aspects historiques, patrimoniaux et de protection des paysages seront particulièrement mis à contribution au plan culturel.

Actions :

- ✓ Conception de plans d'aménagement du couloir riverain des rivières Métabetchouane, Mistassini, Mistassibi, Péribonka et Betsiamites.
- ✓ Repérage des éléments patrimoniaux ou historiques situés le long des parcours navigables.
- ✓ Établissement de normes d'harmonisation entre les différentes utilisations.
- ✓ Détermination de mesures adaptées de protection de l'encadrement visuel des parcours canotables.

-
- **Motoneige** : cet axe récréatif est constitué du réseau de sentiers nationaux (Trans-Québec) et régionaux ceinturant le Saguenay et le lac Saint-Jean et inclut les sentiers de pénétration qui relient les régions voisines. Ce réseau sera consolidé et stabilisé afin d'assurer une permanence des sentiers et une meilleure qualité de l'expérience récréative.

Actions :

- ✓ Élaboration d'un processus d'analyse des tracés des sentiers récréatifs.
 - ✓ Établissement d'un mécanisme de suivi de l'utilisation des sentiers de motoneige.
 - ✓ Instauration de normes de cohabitation entre les différents sentiers et les autres utilisations.
 - ✓ Conception de règles d'aménagement et de gestion des sentiers.
 - ✓ Intégration des unités territoriales d'intérêt et des paysages dans le choix des tracés.
 - ✓ Mise en place d'une procédure de prévention des conflits d'usages entre les activités d'aménagement forestier et celles liées à l'utilisation des sentiers récréatifs.
- **Motoquad** : cet axe récréatif est constitué du tracé actuel et projeté de sentiers régionaux de motoquad autour du Saguenay et du lac Saint-Jean. Ce réseau de sentiers sera développé de façon structurée et en minimisant les impacts environnementaux. La création de liens avec les régions voisines sera également prise en considération.

Actions :

- ✓ Élaboration d'un processus d'analyse des tracés des sentiers récréatifs.
- ✓ Établissement d'un mécanisme de suivi de l'utilisation des sentiers de motoquad.
- ✓ Instauration de normes de cohabitation entre les différents sentiers et les autres utilisations.
- ✓ Conception de règles d'aménagement et de gestion des sentiers.
- ✓ Intégration des unités territoriales d'intérêt et des paysages dans le choix des tracés.
- ✓ Mise en place d'une procédure de prévention des conflits d'usages entre les activités d'aménagement forestier et celles liées à l'utilisation des sentiers récréatifs.

-
- **Liens interparcs** : cet axe de développement vise la création de liens récréatifs entre les parcs nationaux des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, du Saguenay, des Monts-Valin et de la Pointe-Taillon. Ces liens favoriseront l'intégration, le développement et la consolidation des différents sentiers de randonnée non motorisée (pédestre, ski, ski hors piste, raquette, vélo, etc.) dans le but de créer un réseau régional, ainsi que l'implantation d'infrastructures complémentaires.

Actions :

- ✓ Élaboration d'un processus d'analyse des demandes de tracés.
- ✓ Instauration de normes de cohabitation entre les différents sentiers et les autres utilisations.
- ✓ Conception de règles d'aménagement et de gestion des sentiers.
- ✓ Intégration des unités territoriales d'intérêt et des paysages dans le choix des tracés.

Actions liées au développement de l'hébergement commercial

Le PRDTP permet d'envisager des actions directes et indirectes destinées à soutenir le développement de l'hébergement commercial sur le territoire public. C'est donc lors de la réalisation des actions globales exposées précédemment que sont envisagées diverses interventions qui pourront susciter des investissements dans ce créneau actuellement peu développé sur le territoire public.

Interventions directes :

- ✓ Étude des lacs Gosselin, Jalobert, Le Breton et Betsiamites en vue d'identifier un site propice à l'implantation d'hébergement commercial incluant des activités récréatives.
- ✓ Élaboration d'un plan directeur du secteur du lac Charnois dans les limites de la ville de Saguenay.
- ✓ Accompagnement du projet de l'Aménagement Monts-Valin inc. (AMVI) « Étude de faisabilité et d'impact, Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin—Fjord du Saguenay ».
- ✓ Évaluation de possibilités pour développer de l'hébergement commercial à caractère ethnoculturel innu dans le secteur du lac Alex dans la zec des Passes.
- ✓ Inventaire des potentiels et des sites d'intérêt commerciaux associés à l'étude des corridors des rivières qui constituent les axes de navigation du concept du PRDTP.
- ✓ Identification des points stratégiques des axes motoneige et motoquad et des réseaux denses de sentiers de randonnée associés aux liens interparcs en vue d'investissement commercial.
- ✓ Inventaire des zones qui présentent un intérêt à des fins commerciales lors des études d'aménagement pour le développement de la villégiature privée pour les lacs d'importance en territoire habité (lac des Commissaires, lac à Jim, etc.).

Autres dispositions

Outre les actions associées aux axes récréatifs et à chacun des secteurs de planification, le PRDTP prévoit également une série de dispositions générales de gestion et d'aménagement applicables à l'ensemble de la région et d'autres modalités plus spécifiques rattachées à un territoire ou aux différents sujets des volets de l'hébergement, des activités de plein air et des activités culturelles.

Plan d'action :

Le plan d'action est donc constitué de 58 actions regroupées en cinq grandes catégories, soit :

- ✓ Les interventions de développement regroupant les opérations visant à offrir des sites de développement.
- ✓ L'acquisition de connaissances permettant de recueillir et de documenter les différents potentiels et les éléments culturels et patrimoniaux qui pourront faire l'objet de mise en valeur.
- ✓ La planification du développement visant la réalisation d'analyse territoriale et d'organisation spatiale sur des territoires ciblés.
- ✓ La rédaction de modalités, de normes et de guides regroupant un ensemble d'activités de nature administrative et technique.
- ✓ L'évaluation des résultats attendus visant à définir les éléments de mesure pour évaluer en 2009 les résultats attendus.

Conclusion

Par l'application de ses orientations et décisions de développement et la réalisation de son plan d'action, le PRDTP du Saguenay-Lac-Saint-Jean permettra l'atteinte des objectifs fixés en matière de développement durable, de soutien à l'industrie récréotouristique et de création d'emplois.

Annexes

Annexe 1 : Liste des partenaires du PRDTP

Membres de la Table régionale de concertation

Partenaires	Responsables	Représentants (comité technique)
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Hélène Tremblay	Véronique Tremblay
MRNF (Territoire)	Normand Laprise	Gaétan Fortin Hélène Gagné Marie Rochette
MRNF (Forêt Québec)	Mario Gibeault	Paulin Tremblay
MRNF (Faune Québec)	Louis Villemure	Marc Valentine
Ville de Saguenay	Jean Tremblay	François Boivin
MRC Maria-Chapdelaine	Denis Trottier	Jacques Potvin
MRC Le Fjord-du-Saguenay	Jean-Marie Claveau	Steeve Lemyre
MRC Lac-Saint-Jean-Est	Claude Renaud	Nathalie Audet
MRC Le Domaine-du-Roy	Bernard Généreux	Jacques Valois

Communautés autochtones

Partenaires	Responsables	Représentants
Conseil de Betsiamites	Raphaël Picard	Antoine Bacon
Conseil de Mashteuiatsh	Gilbert Dominique	Steve Morel
Conseil d'Essipit	Denis Ross	Alain Chabot
Conseil tribal Mamuitun	Remy Kurtness	
Conseil de la nation Attikamek	Ernest Awashish	
Nation crie de Mistissini	John Longchap	
Nation crie d'Oujé-Bougoumou	Sam Bossum	

Secteurs du MRNF et autres ministères

Partenaires	Responsables
MRNF (Mines)	Yvon Laliberté
MRNF (Direction des politiques et des technologies de l'énergie)	Richard Boucher
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Alain Dessureault
Ministère des Transports	Jean Dugré
Ministère des Affaires municipales et des Régions	– Volet régional : Lyson Rhéaume – Volet affaires municipales : André Rochefort
Ministère du Tourisme	Jean Fournier
Hydro-Québec	Michel Michaud
Ministère de la Culture et des Communications	Michel Bonneau
MRNF (Énergie et des changements climatiques)	Mario Bouchard
MRNF (Forêt Québec)	Michel Bordeleau
MRNF (Faune Québec)	Louis Aubry

Partenaires de consultation (organismes régionaux)

Partenaires	Responsables
Divers	
Conseil régional de concertation et de développement Saguenay–Lac-Saint-Jean (maintenant appelé la Conférence régionale des élus)	Réjean Bergeron
Comité Forestier 02	Serge Gagné
Regroupement Loisirs et sports	Yves Bolduc
Société des établissements de plein air du Québec	Yvan Bilodeau
Association touristique régionale	Jérôme Gagnon
Regroupement des Locataires des Terres publiques du Québec inc.	Claude Boudreault
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de la région 02	Luc Tessier
Fédération des pourvoyeurs du Québec	

Partenaires de consultation (organismes régionaux) (suite)

Partenaires	Responsables
Membres du Groupe faune	
Fédération québécoise de la faune	Alain Gagnon
Regroupement régional des gestionnaires de zecs	Charles-Aimé Bouchard
Association des sauvaginaires	Michel Bouchard
Association des trappeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Gilles Desbiens
Association des pourvoyeurs	Serge Chabot
SEPAQ – réserve Ashuapmushuan	Guy Parent
Fédération québécoise du saumon atlantique	Gérard Brisson
Clubs récréatifs	
Fédération québécoise des clubs quad – région 02	Gilles Girard
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec – région 02	Jos Thomas
Club l’Aviron	Christian Hudon
L’Aménagement Monts-Valin inc. (AMVI)	André Tremblay
Zecs	
Association récréative Chauvin inc.	Jacques Boulianne
Association sportive Sainte-Marie inc	Denis Gilbert
Association de chasse et pêche du lac Brébeuf inc.	Gérard R. Morin
Association de chasse et pêche Anse-Saint-Jean inc.	Réjean Simard
Sacerf de la Lièvre inc.	Camil Trudel
Association sportive Mars-Moulin inc.	Raynald Fortin
Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur inc.	Charles Simard
Association sportive Onatchiway-est inc.	Denys Gilbert
Sacerf des Passes inc.	Alain Larouche
Association des pêcheurs sportifs de la Rivière-à-Mars inc.	Robin Tremblay
Groupe sportif Rivière-aux-Rats inc.	Daniel Savard
Corporation de gestion Rivière Saint-Jean-Saguenay inc.	Gaétan Bouchard
Association de la rivière Sainte-Marguerite inc.	Romain Tremblay
Ass. de chasse et pêche Petit-Saguenay-Saint Siméon inc.	Pierre Lafrance
Association loisir et plein air des Marais inc.	Mathias Dufour
Association de chasse et pêche du Bas-Saguenay inc.	Gaétan Lavoie
Association de chasse et pêche Nordique inc.	Marc St-Pierre

Annexe 2 : Enjeux régionaux globaux

Mission de l'État	Enjeux	Objectifs
Économique	<ul style="list-style-type: none"> La mise en valeur du territoire et de ses potentiels Le maintien et l'augmentation des activités économiques sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les investissements dans les infrastructures, les ouvrages et les équipements récréotouristiques Maintenir et créer de nouvelles entreprises dans le secteur récréotouristique Augmenter l'achalandage récréatif et touristique sur le territoire privé et public de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de l'environnement Le maintien de la biodiversité La mise en valeur des populations fauniques exploitées 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et améliorer la qualité des écosystèmes à la base de l'activité récréotouristique régionale Conserver et protéger la biodiversité S'assurer de la pérennité des ressources naturelles exploitées pour le développement récréotouristique
Sociale	<ul style="list-style-type: none"> Le maintien de l'accessibilité au territoire La responsabilisation des usagers La satisfaction des attentes et besoins de la population 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des produits et des services récréotouristiques adaptés aux besoins des différentes clientèles Maintenir l'accessibilité universelle aux ressources récréatives du territoire Maintenir et améliorer la qualité de la pratique des activités récréatives et touristiques
Institutionnelle et Administrative	<ul style="list-style-type: none"> L'harmonisation des usages sur le territoire public La cohérence des interventions 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre une cohabitation harmonieuse entre les activités récréatives et les autres usages Accroître la complémentarité et la cohésion des interventions de mise en valeur récréotouristique
Éducative et Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif Reconnaissance de la dimension culturelle du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Développer des comportements respectueux de la notion de patrimoine collectif du territoire Tenir compte des caractéristiques patrimoniales liées au territoire

Annexe 3 : Cadre d'établissement de mesures de cohabitation harmonieuse entre l'hébergement commercial et les autres utilisations du territoire

Introduction

L'entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public, intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec en 2001, prévoit que les deux parties doivent convenir, conjointement, de mesures d'atténuation permettant de résoudre la problématique liée à la cohabitation entre la pourvoirie sans droits exclusifs et les autres formes de villégiature.

En lien avec cet engagement, dans un souci d'équité entre les usages et tenant compte de l'orientation régionale retenue dans le PRDTP consistant à favoriser la consolidation et la création d'emplois, les membres du comité technique du PRDTP ont décidé d'élargir la portée de cet exercice à l'ensemble de l'hébergement commercial. Il s'agit notamment des auberges, hôtels, gîtes, chalets locatifs, campings, pourvoiries, bases de plein air, etc.

Les mesures établies viseront à préserver les activités de ces entreprises commerciales en protégeant les ressources qu'elles utilisent et les sites et espaces qui servent à l'encadrement et à la concrétisation de ces activités.

Dans cette perspective, nous retenons un cheminement qui permet d'établir, au besoin, des mesures pour favoriser la cohabitation harmonieuse entre les différents types d'hébergement commercial et les autres utilisations récréatives du territoire.

Ce cheminement prévoit l'évaluation de chaque cas d'hébergement commercial pour déterminer les mesures applicables. Celles-ci découlent de l'analyse de plusieurs variables. Les variables considérées sont celles qui caractérisent l'entreprise (historique, expertise et expérience du promoteur), celles qui caractérisent le projet (activités offertes, nature et ampleur des infrastructures, etc.) et celles qui déterminent le choix du ou des sites (paysages, potentiel faunique, accessibilité, etc.).

Ce cadre d'établissement de mesures de cohabitation s'inscrit dans une dynamique continue et doit offrir de la souplesse pour s'adapter au contexte évolutif de la gestion du territoire public, dans le respect des lois, des règlements, des politiques et des procédures administratives en vigueur.

Cheminement proposé pour l'application de mesures de cohabitation à un établissement d'hébergement commercial

1. Le partenaire dépose auprès du MRNF une proposition préliminaire d'instauration de mesures de cohabitation. Cette proposition est sujette à discussion entre les parties et doit contenir les éléments suivants :
 - ✓ Renseignements sur le promoteur (profil, expérience, expertise).
 - ✓ Renseignements sur le caractère de l'activité.
 - ✓ Renseignements sur les conditions d'exercice.
 - ✓ Emplacement des infrastructures et des aménagements principaux et accessoires, s'il y a lieu.
 - ✓ Mesures de protection de l'environnement voisin des installations.
 - ✓ Mesures de maintien de l'encadrement visuel des infrastructures et des équipements principaux.
 - ✓ Mesures de préservation de la (ou des) ressource(s) concernée(s).
 - ✓ Mesures de protection des sites accessoires.
2. Le partenaire rencontre le MRNF et fait valoir les particularités et les enjeux (économiques ou autres) de son projet relatifs aux mesures proposées, jusqu'à la conclusion d'une entente de principe.
3. Ces mesures doivent faire l'objet d'une concertation avec les partenaires lors du processus de concertation régionale du PRDTP.
4. Une fois les mesures approuvées, le partenaire demandeur informe le promoteur. Les membres de la Table régionale de concertation diffusent l'information pertinente, le cas échéant, auprès des groupes et individus intéressés.

Annexe 4 : Renseignements sur le contenu des tableaux intégrés aux chapitres 4 et 5

Chapitre 4 — Concept de développement	
Éléments descriptifs et distinctifs	Remarques
Superficie totale	Ces renseignements ne comprennent aucune exclusion de territoire. Les données proviennent de la Base géographique régionale (BGR).
Tenure	Les données sur le territoire public, privé et sous convention de gestion territoriale (CGT) proviennent du Système de tenure intégrée au morcellement (STIM) et de la Base géographique régionale (BGR).
Organisation administrative	Ces données proviennent du Système sur les découpages administratifs (SDA).
Superficie en eau	Ces données comprennent tous les plans d'eau de plus de 2 ha et proviennent de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ). Secteur de planification « Le Plétipi » : les fichiers de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) ne sont pas disponibles pour cette partie de la région.
Plan d'eau	Ces renseignements englobent les plans d'eau communs à deux régions administratives. Toutefois, ils ne comprennent pas les plans d'eau situés majoritairement dans les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Ces données proviennent de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ). Plan d'eau occupé : cette appellation couvre toute la villégiature privée située en bordure d'un plan d'eau même si celui-ci se prolonge dans un autre secteur de planification ou dans une autre région administrative. Secteur de planification « Le Plétipi » : les fichiers de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) ne sont pas disponibles pour cette partie de la région.

Annexe 4 : Renseignements sur le contenu des tableaux intégrés aux chapitres 4 et 5 (suite)

Chapitre 4 — Concept de développement (suite)	
Éléments descriptifs et distinctifs	Remarques
Villégiature privée et pourvoirie sans droits exclusifs	Ces renseignements ne concernent que la villégiature privée et la pourvoirie à bail comprise dans le secteur de planification. Ces données proviennent du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Densité d'occupation	Ces renseignements excluent les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. La donnée de base provient du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Autres types de données (Nitassinan, territoire de conservation, territoire faunique, terrain de camping et territoire particulier)	Cette information a été extraite de la Base géographique régionale (BGR).

Annexe 4 : Renseignements sur le contenu des tableaux intégrés aux chapitres 4 et 5 (suite)

Chapitre 5 — Scénario de développement	
Renseignements généraux	Remarques
Superficie de territoire public	Ces renseignements excluent les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Les données proviennent du Système de tenure intégrée au morcellement (STIM) et de la Base géographique régionale (BGR).
Plan d'eau	Ces renseignements englobent les plans d'eau communs à deux régions administratives ou à deux secteurs de développement. Toutefois, ils ne comprennent pas les plans d'eau situés majoritairement dans les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Ces données proviennent de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ). Plan d'eau occupé : cette appellation couvre toute la villégiature privée située en bordure d'un plan d'eau même si celui-ci se prolonge dans un autre secteur de développement ou dans une autre région administrative. Secteur de planification « Le Plétipi » : les fichiers de la Base de données topographiques du Québec (BDTQ) ne sont pas disponibles pour cette partie de la région.
Villégiature privée et pourvoirie sans droits exclusifs	Ces données ne couvrent que la villégiature privée et la pourvoirie à bail comprise dans le secteur de développement. Elles proviennent du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Densité d'occupation	Ces données excluent les territoires suivants : privé, sous convention de gestion territoriale (CGT), parc national, réserve écologique, réserve faunique et pourvoirie avec droits exclusifs. Les données de base proviennent du système de Gestion des droits fonciers (GDF), mars 2003.
Autres types de données (terrain de camping, territoire de conservation, territoire faunique, territoire particulier, sentier et équipement récréatif)	Ces renseignements ont été extraits de la Base géographique régionale (BGR).
Municipalité	Ces données proviennent du Système sur les découpages administratifs (SDA).

Acronymes

AFC	Aire faunique communautaire
AMVI	L'Aménagement Monts-Valin inc.
ATR	Association touristique régionale
BDTA	Base de données topographiques et administratives
BDTQ	Base de données topographiques du Québec
BGR	Base géographique régionale
CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CGT	Convention de gestion territoriale
CLD	Centre local de développement
CRD	Conseil régional de développement
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quad
GDF	Système de gestion des droits fonciers
Ha	Hectare
MAMR	Ministère des Affaires municipales et des Régions
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDRRF	Plan de développement régional associé aux ressources fauniques
PGAF	Plan général d'aménagement forestier

Acronymes (suite)

PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
PSDE	Pouvoirie sans droits exclusifs
RDE	Registre du domaine de l'État
RRGZ	Regroupement régional des gestionnaires des zecs
SAAQ	Société d'assurance automobile du Québec
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SDA	Système sur les découpages administratifs
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIGT	Système d'information et de gestion du territoire public
SOPFEU	Société de protection des forêts contre le feu
STAQ	Société touristique des Autochtones du Québec
STIM	Système de tenure intégrée au morcellement
TNO	Territoire non organisé
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UTI	Unité territoriale d'intérêt
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Lexique des termes utilisés en planification territoriale

Terme	Définition	Remarques
Analyse territoriale	Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.	L'expression, plus concrète, de portrait territorial remplace celle d'analyse territoriale.
BGR	La Base géographique régionale (BGR) est une base de données conçue pour répondre spécifiquement aux besoins d'une direction régionale de la gestion du territoire public du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La BGR constitue la base de données du SIGT.	La structure et la nature des données de la BGR ont été améliorées depuis 1995. La BGR appartient au SIGT.
Concept régional de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le portrait et le constat territorial thématique; il intègre les orientations nationales et obligatoires lorsqu'elles existent.	L'expression concept régional appartient au PRDTP.
Constat territorial thématique	Il est réalisé pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic de la situation actuelle et en précise les potentiels.	L'expression constat territorial appartient au PRDTP.
EDIT	Système d'enregistrement des droits d'intervention et de la tenure sur les entités territoriales du domaine public.	EDIT est en cours de développement. Il se traduira par le Registre du domaine de l'État (RDE).
GDF	Système de gestion des droits fonciers du MRNF sur le territoire public.	
PATP	Les plans d'affectation du territoire public déterminent la vocation des unités territoriales en ce qui a trait à la mise en valeur et à la conservation des terres et des ressources, en fonction des objectifs et des orientations du gouvernement.	

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Profil	<p>Profil est un des modules du SIGT. Il permet la production et la consultation de l'information par thèmes, domaines, critères et indicateurs.</p> <p>Les données brutes sont conservées chez les producteurs.</p> <p>L'information de synthèse est versée dans la base de données du SIGT.</p> <p>Profil utilise une interface Internet.</p>	<p>Profil est un outil.</p> <p>Le prototype de Profil est en cours de développement.</p> <p>Le terme Profil appartient au SIGT.</p>
Portrait territorial	<p>Analyse spatiale des dimensions économiques, sociales et environnementales d'un territoire à l'étude, traduite en un portrait agrégé mais documenté, à considérer dans les choix ultérieurs d'aménagement et de développement régional.</p> <p>Le portrait territorial sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Le portrait représente la base commune de tous les dossiers de gestion intégrée du territoire.</p> <p>De plus, il est un outil de gestion de la connaissance.</p>
PRDTP	<p>Plan régional de développement du territoire public. Le PRDTP détermine, de concert avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, où, quand et comment il est possible d'émettre des droits fonciers sur les terres du domaine de l'État.</p>	<p>Un guide de réalisation du PRDTP et un modèle de rapport délimitent et précisent la démarche à suivre.</p>
Scénario	<p>Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à un ou des secteurs du territoire régional.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>
Secteur	<p>Territoire délimité qui fait l'objet d'un scénario.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Section	<p>Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activités où des interventions (émission de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables.</p> <p>Le PRDTP étant un processus continu, les sections sont traitées et revisitées par ordre de priorité, la première étant le récréotourisme.</p>	<p>Le PRDTP comprend cinq sections : récréotourisme, industrie, commerce et autres, utilité publique ou communautaire, territoire particulier d'intervention, préservation et protection.</p>
SIGT	<p>Système d'information et de gestion du territoire public du MRNF. Ce système se compose de différents modules qui permettent de gérer, de traiter et de diffuser l'ensemble des couches d'information géographique de référence et de connaissance qui composent la BGR.</p>	<p>Le système a été développé et implanté en juin 2002.</p> <p>Le SIGT facilitera la mise à jour du portrait territorial et des PRDTP.</p>
Site	<p>Unité territoriale fine se trouvant à l'intérieur d'un secteur qui fait l'objet d'un scénario d'intervention dans une section donnée.</p>	<p>Ce terme appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : un lac, dans un secteur qui fait l'objet d'une intention de développement de pourvoies.</p>
Sujet	<p>Aspect donné d'un volet.</p>	<p>Cette expression appartient au PRDTP.</p> <p>Ex. : villégiature privée est un sujet du volet hébergement dans la section récréotourisme.</p>

Lexique des termes utilisés en planification territoriale (suite)

Terme	Définition	Remarques
Territoire de gestion	<p>Le territoire de gestion est un des intrants qui peut être pris en compte lors de l'élaboration du concept régional pour la section récréotourisme du PRDTP. Néanmoins, étant donné que les critères sur lesquels il s'appuie recourent ceux utilisés pour produire le portrait et le constat territoriaux, son utilisation peut être perçue comme redondante à cette étape du processus du PRDTP.</p> <p>Par contre, une fois parvenu à l'étape de l'élaboration des scénarios de développement récréotouristique pour des secteurs et des sites dans lesquels le développement de la villégiature représente une dominante ou une composante importante, on peut s'appuyer sur le territoire de gestion pour affiner le découpage et développer le plan d'action. Cela permet d'assurer un arrimage adéquat avec les orientations ministérielles pour le développement de la villégiature.</p>	<p>Cette expression appartient au guide de développement de la villégiature. Elle est héritée des PRDV.</p>
Volet	<p>Chaque section est composée de sujets à considérer. Dans le cas du récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets. Les volets ne sont pas mutuellement exclusifs. Il convient de les analyser de façon à tenir compte des interdépendances et des effets cumulatifs.</p>	<p>La section récréotourisme comprend trois volets : hébergement, activités récréatives de plein air, activités culturelles.</p>
Zone(s) homogène(s)	<p>Portions de territoire qui présentent, à l'échelle régionale, les mêmes caractéristiques, enjeux et préoccupations au regard du développement régional durable.</p> <p>Le polygone qui définit la zone homogène et la documentation associée sera versé à la base de données du SIGT.</p>	<p>Cette expression appartient au portrait et au constat territoriaux.</p>

Lexique

Abri sommaire : bâtiment d'un seul étage dépourvu de fondations permanentes, sans eau courante ni électricité, et dont la superficie de plancher n'excède pas 20 mètres carrés.

Aire sensible pour le caribou forestier : territoire identifié par Faune Québec pour la protection du caribou forestier. Ce territoire peut comprendre le ravage, les blocs de protection et les blocs de remplacement.

Allopatrique : présence d'une seule espèce de poisson dans un plan d'eau (sans espèce compétitrice).

Camp : habitation à caractère rustique aménagée sommairement.

Camping aménagé : terrain aménagé en vue du séjour des campeurs, qui peut recevoir des équipements de type tente, véhicule de camping et caravane et qui dispose de toutes les installations habituelles (emplacement délimité, espace de pique-nique, aire de feu, eau, égout, bloc sanitaire, etc.).

Camping rustique : espace nettoyé, dégagé, destiné à l'hébergement avec tente et assurant un confort sommaire. La qualité et la quantité des services offerts sont réduits : espace à pique-nique, toilette sèche.

Camping saisonnier : camping de séjour fixe qui se déroule pendant une période de plus de 30 jours ou pendant une saison, ou une partie de l'année.

Camping sauvage : espace de camping nettoyé et dégagé, sans aucun autre service que la toilette.

Chalet : maison de campagne généralement située près d'un lac, d'une rivière ou d'une montagne et utilisée pendant les vacances.

Convention de gestion territoriale : convention par laquelle des pouvoirs et des responsabilités d'un ou de plusieurs ministères en matière de gestion et de mise en valeur des terres et de certaines de leurs ressources sont déléguées à une MRC ou à une ville.

Court séjour : occupation d'un emplacement pendant une période continue de moins de 30 jours.

Écotourisme : toutes formes de tourisme axées sur la nature où la motivation principale des touristes est la découverte et l'observation ainsi que l'apprentissage des cultures traditionnelles existantes dans les espaces naturels. Il comporte une expérience d'interprétation et/ou d'étude. En général, mais pas exclusivement, il est organisé pour des voyageurs indépendants et de petits groupes, par de petites entreprises spécialisées. Il réduit au minimum les effets négatifs sur l'environnement naturel et socioculturel.

Enjeu : un gain ou une perte que l'on risque d'obtenir en agissant ou en n'agissant pas; cette notion est très utile pour permettre aux divers interlocuteurs du milieu de préciser les attentes à l'origine de la mise en œuvre d'un programme.

Entente MRN—Société de la faune et des parcs du Québec : entente administrative relative au développement de la villégiature riveraine sur le territoire public (février 2001).

Excursionniste : personne ayant réalisé un voyage aller retour au domicile dans la même journée sans utilisation d'hébergement commercial ou privé.

Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public : outil de mise en œuvre de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques du Québec présentée par le MRN en 1991.

Motoquad : véhicule tout-terrain motorisé muni de quatre roues, d'un guidon et d'une selle.

MRC : municipalité régionale de comté. Territoire regroupant des municipalités et, dans certains cas, des territoires non organisés, sur lequel s'exerce une autorité fixée par la loi d'application générale.

Potentiel de développement : nombre théorique d'emplacements de villégiature privée pouvant être développés, sur un horizon de 10 ans, en fonction des caractéristiques biophysiques, des mesures de protection faunique, des conditions actuelles d'accès et de la demande.

Pouvoirie avec droits exclusifs : entreprise qui détient l'exclusivité de l'exploitation des activités de chasse, de pêche ou de piégeage sur une partie de territoire du domaine de l'État décrétée par le gouvernement.

Pouvoirie sans droits exclusifs : entreprise qui offre des services spécifiques aux chasseurs et aux pêcheurs sans toutefois leur offrir l'exclusivité de chasse, de pêche ou de piégeage sur un territoire donné.

Refuge : bâtiment situé le long d'un itinéraire de grande randonnée qui sert à l'hébergement d'un groupe de randonneurs pour la nuit.

Riverain : emplacement situé à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'une rivière.

Sentier polyvalent : sentier aménagé convenant à plusieurs types d'usagers et permettant la pratique de différentes activités mais à des périodes distinctes (été/hiver).

Tenure : terme employé pour désigner si une partie de territoire est ou n'est pas concédée (ex. privé, public).

Territoire à caractère faunique : territoire reconnu régionalement par le MRNF (Direction régionale de la gestion du territoire public et de Faune Québec) pour lequel des modalités fauniques plus particulières doivent être prévues en termes de développement de la villégiature riveraine.

Territoire libre : territoire non affecté par des droits fauniques tels que zec, pourvoirie, réserve faunique.

Territoire structuré : territoire ayant une définition légale et dont l'accès est généralement contrôlé.

Tourisme d'aventure : activité de loisir de plein air qui, en général, se déroule dans un milieu inhabituel, exotique, éloigné ou sauvage, suppose un mode quelconque de transport non conventionnel et tend à demander un effort physique plus ou moins prononcé.

Touriste : personne dont le séjour a duré plus de 24 heures à l'extérieur du domicile (une nuit ou plus) et qui a utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Villégiature : tout séjour effectué à des fins de récréation ou de plaisance hors de son lieu de résidence habituel et le plus souvent en milieu rural ou forestier.

Villégiature dispersée : toute forme d'occupation du territoire public à des fins de villégiature privée où les terrains occupés par une unité d'habitation sont isolés ou forment de petits groupes de moins de cinq terrains.

Villégiature privée : le fait, pour une personne ou un groupe de personnes, de séjourner dans un lieu de villégiature où cette personne ou ce groupe de personnes détient un droit exclusif d'occupation. Ce droit peut être établi dans un titre de propriété ou, pour les terres du domaine de l'État, dans un bail accordé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Villégiature regroupée : toute forme d'occupation du territoire public à des fins de villégiature privée regroupant au moins cinq terrains avec une densité nette d'au moins 1,25 terrain à l'hectare, soit l'équivalent d'un terrain au 0,8 hectare.

ZEC : zone d'exploitation contrôlée. Territoire dont la gestion faunique est confiée à une association à but non lucratif, par le biais d'un protocole d'entente avec le gouvernement. Le concept des zecs repose sur quatre principes : conservation de la faune, accessibilité à la ressource faunique, participation des usagers et autofinancement des opérations.

Bibliographie

- ASSOCIATION DES POURVOYEURS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN—CHIBOUGAMAU. *Références sur l'industrie de la pourvoirie Saguenay–Lac-Saint-Jean*, mars 2003.
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE et ZONES D'APPARTENANCE TOURISTIQUE (ZAT), SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Dossier motoneige*, décembre 1997, 54 p.
- BELLEROSE, Pierre. *Le libre-échange et le champ récréotouristique*, CET, juin 1988.
- CONSEIL DU LOISIR SCIENTIFIQUE SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN et REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Guide de randonnée pédestre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une invitation à la marche et à la découverte*, 2001, 129 p.
- CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Plan stratégique 2001-2006 : Construire une société régionale plus juste et efficace*, avril 2002, 43 p.
- DESJARDINS MARKETING STRATÉGIE en collaboration avec LE GROUPE LEBLOND BOUCHARD DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS, Étude de faisabilité et d'impact, Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin–Fjord du Saguenay, deuxième rapport d'étape, février 2004, 103 p.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Carte générale des parcours canotables du Québec*, 1999.
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU CANOT ET DU KAYAK. *Guide des parcours canotables du Québec, tome II, Nord du fleuve Saint-Laurent excluant le bassin de l'Outaouais*. Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 268 p.
- LE GROUPE LEBLOND BOUCHARD. *Planification intégrée du développement des activités de motoneige et quad au Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, novembre 2003, 84 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE DOMAINE-DU-ROY. *Schéma d'aménagement*, octobre 1988.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Schéma d'aménagement*, septembre 1989.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LAC-SAINT-JEAN-EST. *Schéma d'aménagement de remplacement*, juin 2001.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ MARIA-CHAPDELAINE. *Schéma d'aménagement*, octobre 1988.

-
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Constat territorial par zones homogènes*, Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean, novembre 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Plan stratégique 2001-2004*, 54 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Portrait territorial du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Zones homogènes*, Direction générale de la gestion du territoire public, mars 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Base géographique régionale*, [Logiciel], Direction générale de la gestion du territoire public, 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Gestion des droits fonciers* [Logiciel], Direction générale de la gestion du territoire public, avril 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Portrait territorial du Saguenay–Lac-Saint-Jean, version préliminaire*, février 2004.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES et MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Rapport du comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*, Bibliothèque nationale du Québec, septembre 2002, 60 p.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'EXPLOITATION DE LA FAUNE. *Les pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, 1994, 5 p.
- SECRETARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES. *Proposition d'entente de principe d'ordre général entre Les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada*, 2002, 89 p. [en ligne], (s.d.)
adresse URL : <http://www.cex.gouv.qc.ca/innus/documents/EntentePrincipeInnus.pdf>.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Bibliothèque nationale du Québec, mars 2002, 143 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Résultats globaux d'exploitation des pourvoiries, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, novembre 2001.
- SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC. *Statistique 2001*.
- TOURISME QUÉBEC. *Le tourisme au Québec en bref, 2001 : Statistiques touristiques*, 2001.
- TOURISME QUÉBEC. *Plan de marketing 2002-2003*, Bibliothèque nationale du Québec, 2002, 78 p.
- TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005*, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 46 p.

TOURISME QUÉBEC. *Stratégie de marketing touristique 2000-2005 : grandes tendances de la demande touristique*, Bibliothèque nationale du Québec, 2000, 25 p.

TOURISME SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN. *Forum sur le développement de l'industrie touristique, « J'ai affaires à y être! »*, Fédération touristique régionale, mai 2001.

VILLE DE SAGUENAY. *Schéma d'aménagement*, septembre 1989.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean, rapport final*, mai 2003.

ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIÉS. *La randonnée pédestre au Québec, rapport final*, mars 2001.